Facturation

Facturation

Table des matières

BELL & TÉLÉBEC, FACTURATION* *4

Zone urbaine différents exemples 5

Arrières-lots 8
Exemple standard 3 unités 14
Intersection complète 15
Intersection complète et arrière-lot 16
Plusieurs zones distinctes mais une seule unité 17
Rue privée 18
Rue privée vs rue avec nom 19
Conduit vide 20
Conduits vides 21
Gros boulevards 22
Zone Google 23
Plus d'une page n'égale pas nécessairement plus d'une unité 25
Plus d'une page peut aussi égaler deux unités 26
Les croissants 27
Les terre-pleins 28
Les parcs et terrain vacants 29

Zone rurale, différents exemples 30

Les profondeurs 31
Zones distinctes 34
Zone entre deux chemins 35
Une unité qui traverse intersection 36

Autoroute et voie de service 37

Piste cyclable, chemin de fer et sentier piétonnier 38

Zone inaccessible, rurale et urbaine 39

Zone partiellement inaccessible, 1ère visite avec réseaux 40
Zone partiellement inaccessible 2e visite avec réseaux 41
Zone partiellement inaccessible, 1ère visite sans réseaux 42
Zone partiellement inaccessible 2ème visite avec réseaux 43

Statuts 44

Demandes d'ingénieries 45

Projet FTTH 46

Taux horaire pré approuvée par Bell **47**
Demande d'autorisation pour taux horaire **48**
Frais de transport Abitibi **49**
FACTURATION HYDRO QUÉBEC ***50***
Zone urbaine ou rural, aucun changement **51**
Zone urbaine ou rurale, une unité **53**
Zone urbaine ou rurale, trois unités **54**
Zone inaccessible **55**
Zone partiellement inaccessible **56**
Mobilisation, demande hors zone (par 50km) **58**
COGECO, CRER, LES MRC, VILLE DRUMMONDVILLE, COOPTEL, C3F : FACTURATION ***59***
Vous référez à cet encadré pour savoir quoi facturer et combien, pour chacun de nos petits contrats. **60**
3 unité marquées **62**
3 unités marquées (Zone Google) **63**
3 unités marquées et 1 unité non marquée **64**
Une unité non marquée, demande abandonnée, (travaux complétés) **65**
Une unité non marquée, (zone inaccessible ou partiellement inaccessible) **66**
Station code de Cooptel (particularité) **67**
Scénario d'une demande COOP et COOP-AJOUT 68

BELL & TÉLÉBEC, FACTURATION

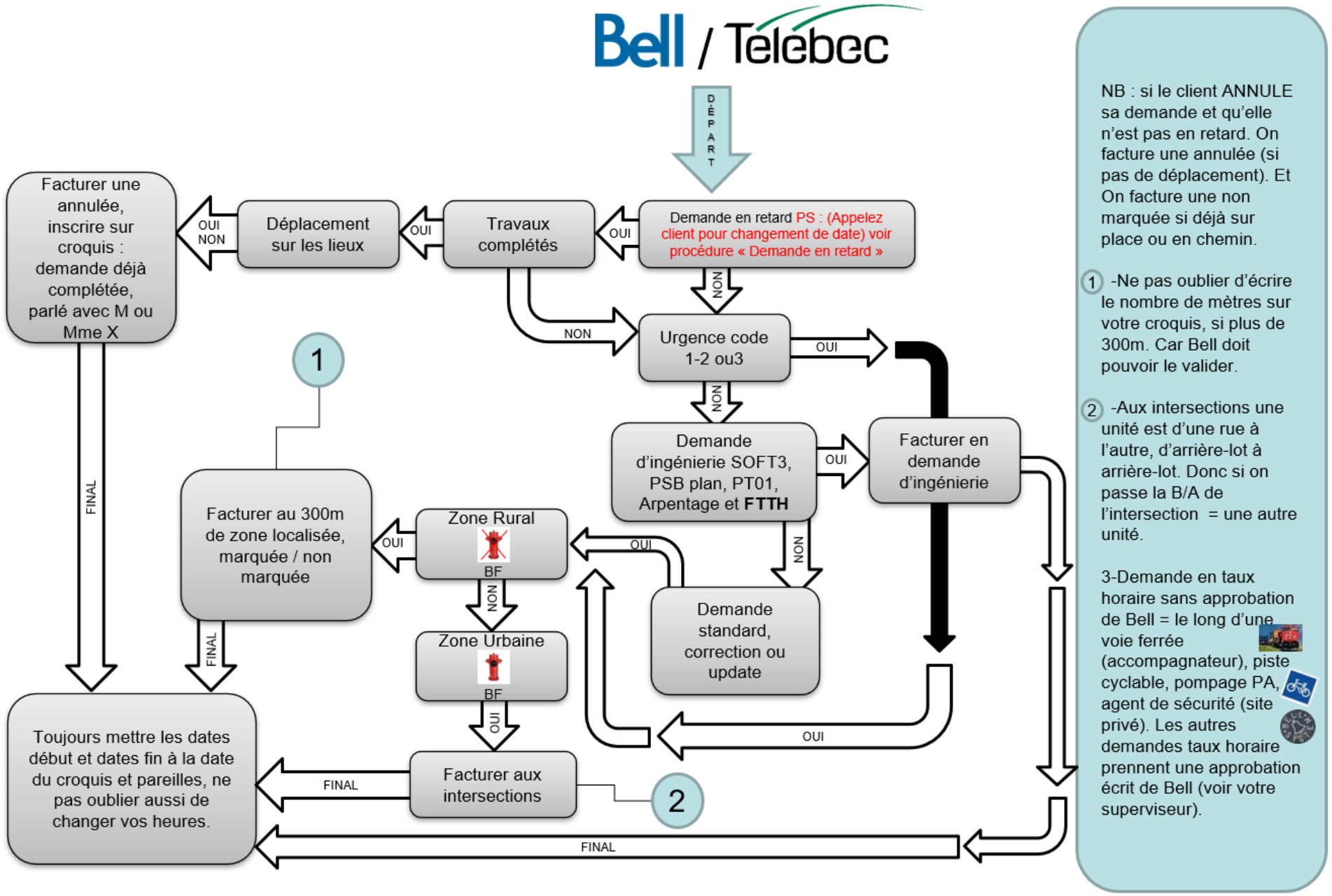

Zone urbaine

Une unité (marquée)

Inclus, une intersection à l'autre, incluant la totalité de l'intersection sans dépasser les bordures externes et d'un arrière-lot à l'autre.

Une rue portant le même nom, mais qui est décalée, se calcul comme si c'était deux noms de rues distincts.

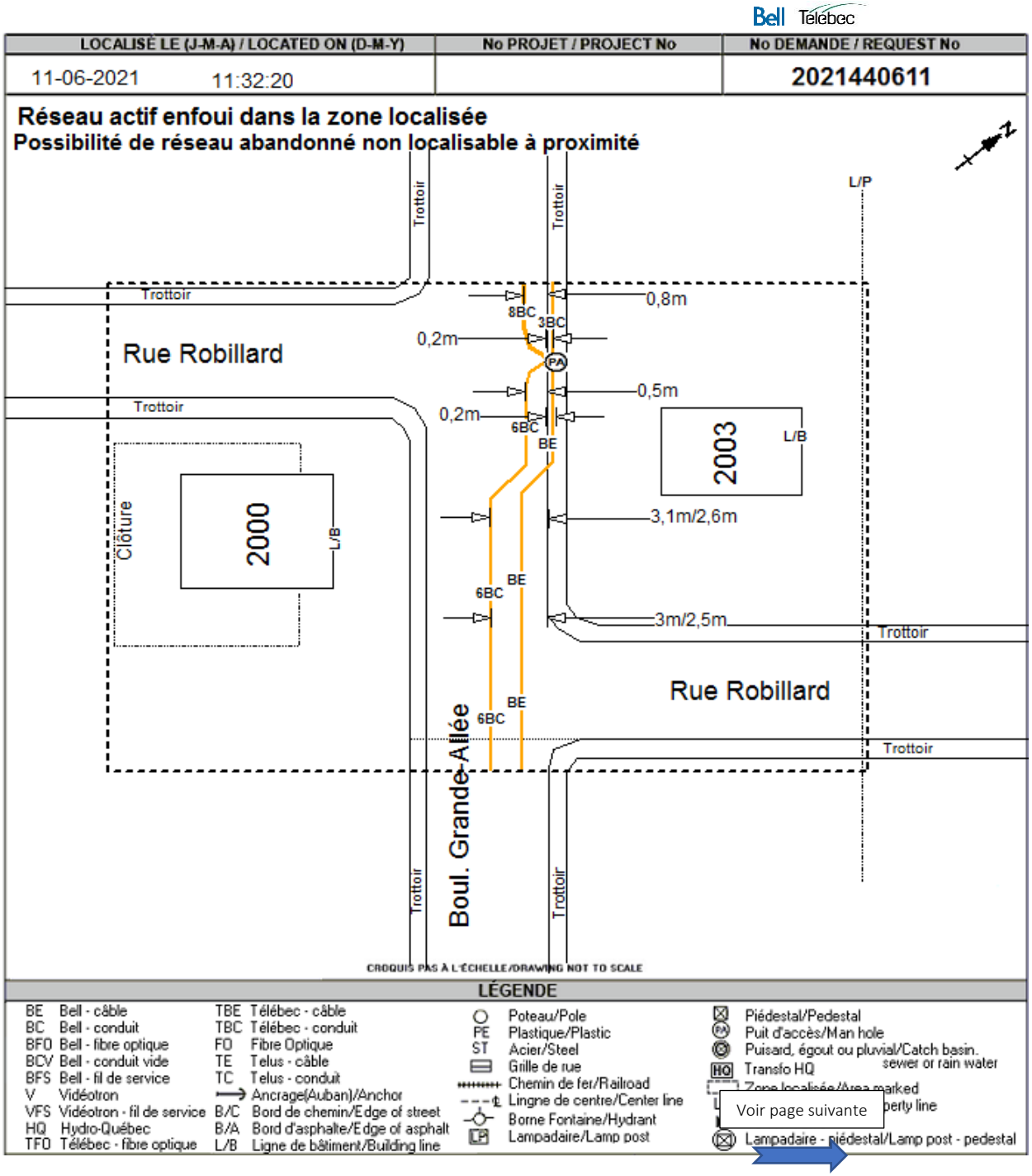

Selon le nom de la rue sur la demande

Zone urbaine

Une unité (marquée)

Nom de la rue principal de la demande = **Simoneau**

Pour calculer les unités on doit toujours partir de la rue inscrite dans la demande.

Explication :

Dans cette situation, nous ne traversons pas d'arrière-lot, mais nous traversons le B/A de la rue Poulin vers le 21 Poulin. Cela nous donne une deuxième unité. Donc au total, une unité marquée et une unité non- marquée.

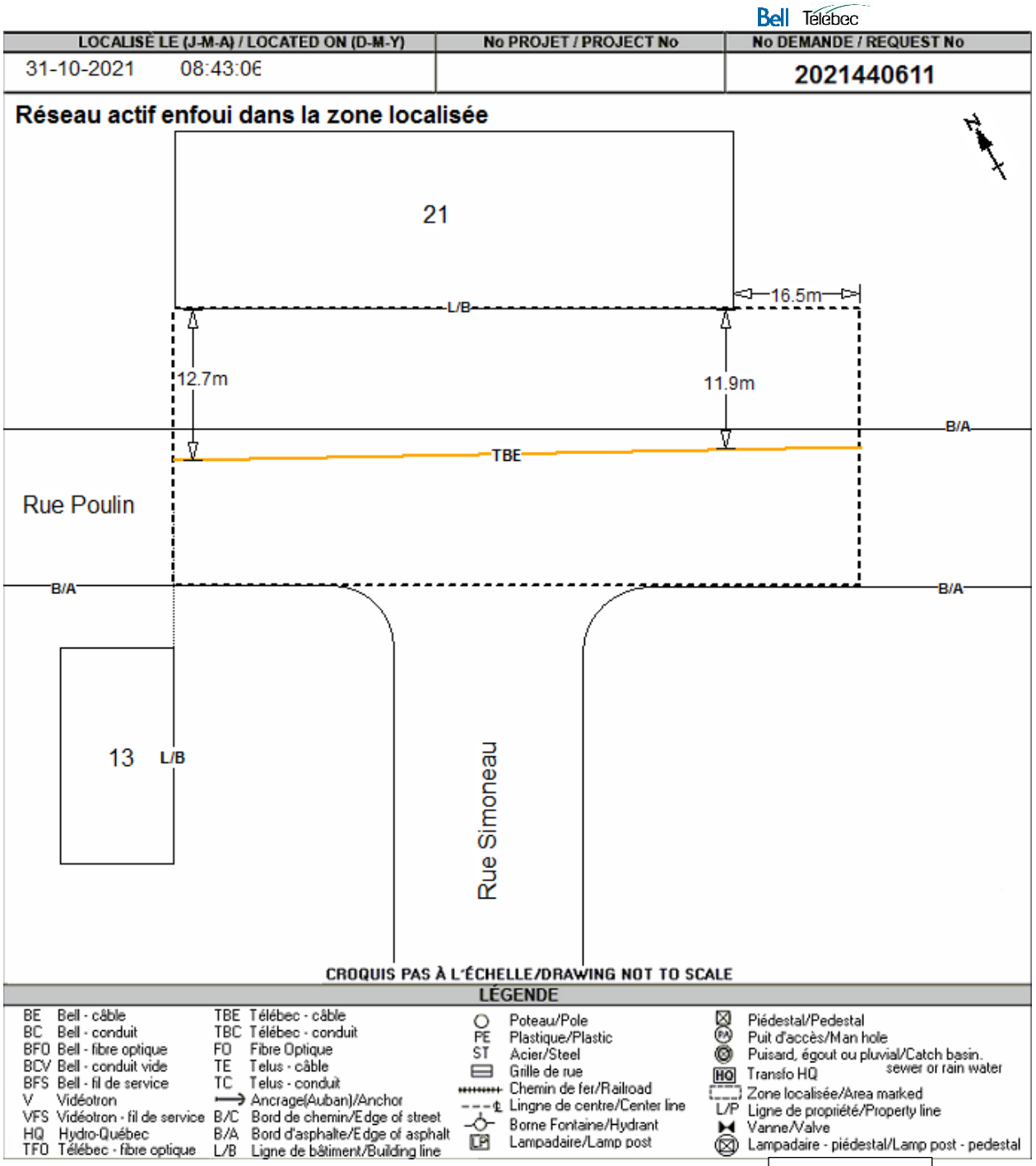

Voir page suivante

Selon le nom de la rue sur la demande

Zone urbaine

Deux unités (marquées)

Nom de la rue principal de la demande = **Poulin**

Pour calculer les unités on doit toujours partir de la rue inscrite dans la demande.

Explication :

Dans cette situation nous traversons la B/A de la rue Simoneau, ce qui nous donne la deuxième unité (en bleue).

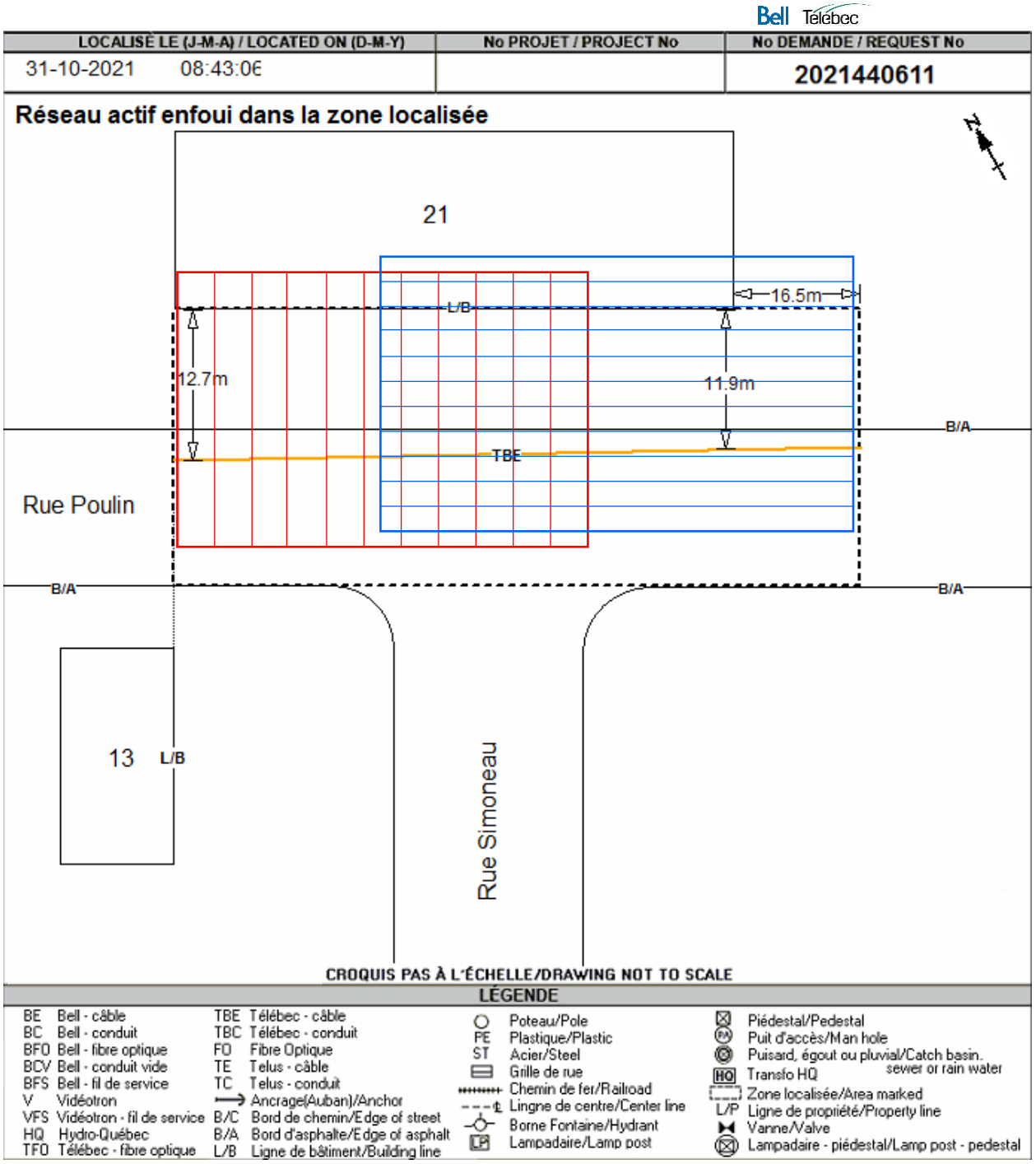

Zone urbaine

Une unité (marquée)

Les arrières-lots non-dépassés.

Pour calculer les unités on doit regarder si on traverse les arrières-lots. Soit par un dépassement de la ligne de propriété ou si on traverse la clôture arrière.

Explication :
Dans cette situation nous ne traversons pas l'arrière-lot.

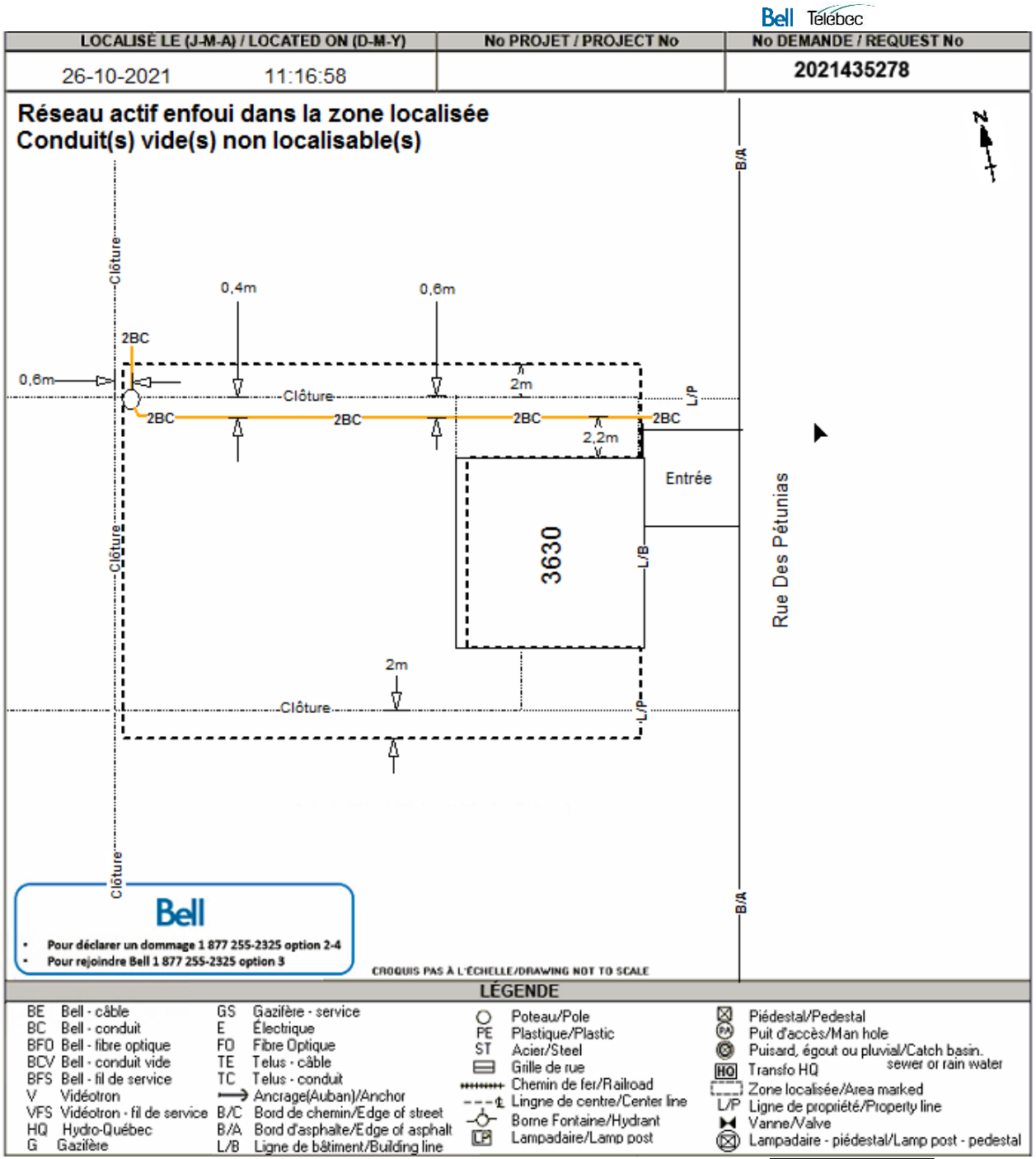

Voir page suivante

Arrière-lots dépassés. Deux unités, une marquée et un non marqué

Zone urbaine

Deux unités (une maquée et une non marquée)

Les arrières-lots dépassés.

Pour calculer les unités on doit regarder si on traverse les arrières-lots. Soit par un dépassement de la ligne de propriété ou si on traverse la clôture arrière.

Explication :

Dans cette situation nous traversons la clôture qui est considéré comme l'arrière-lot du 3630 Des Pétunias. Cela est considéré comme une deuxième unité (en rouge)

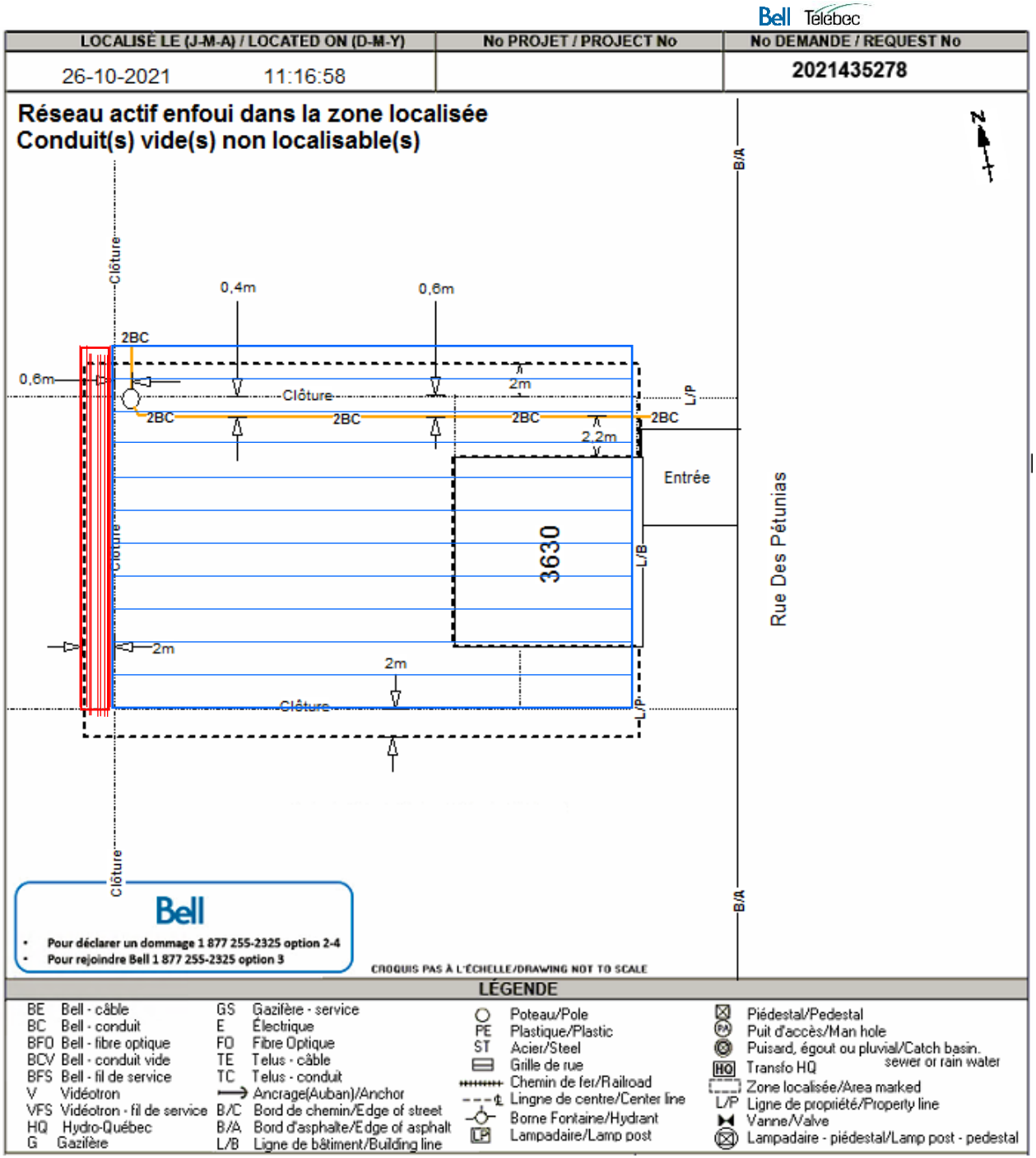

Bell Télébec

Zone urbaine
Exemple : Les arrières-lots.

1 unité marquée et 1 unité non marquée

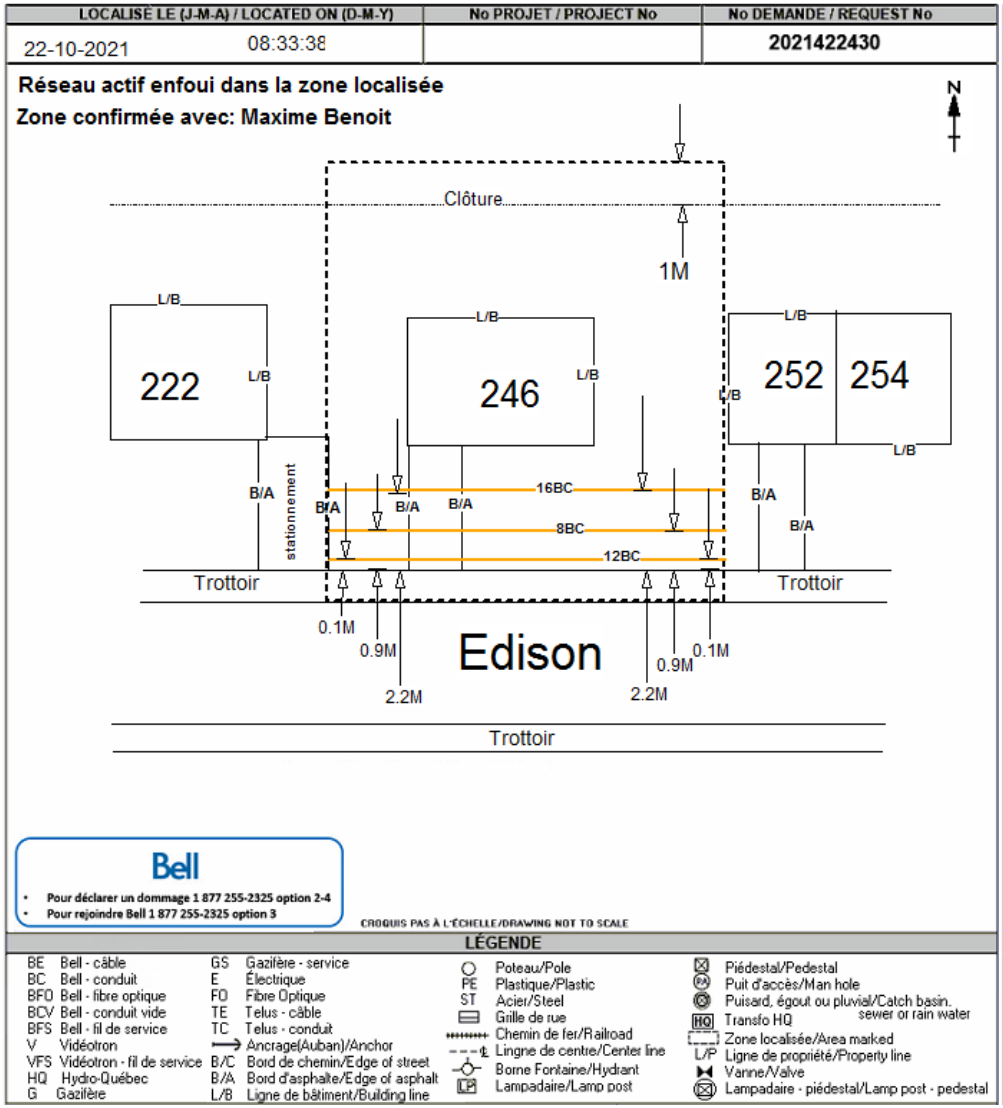

1 unité marquée

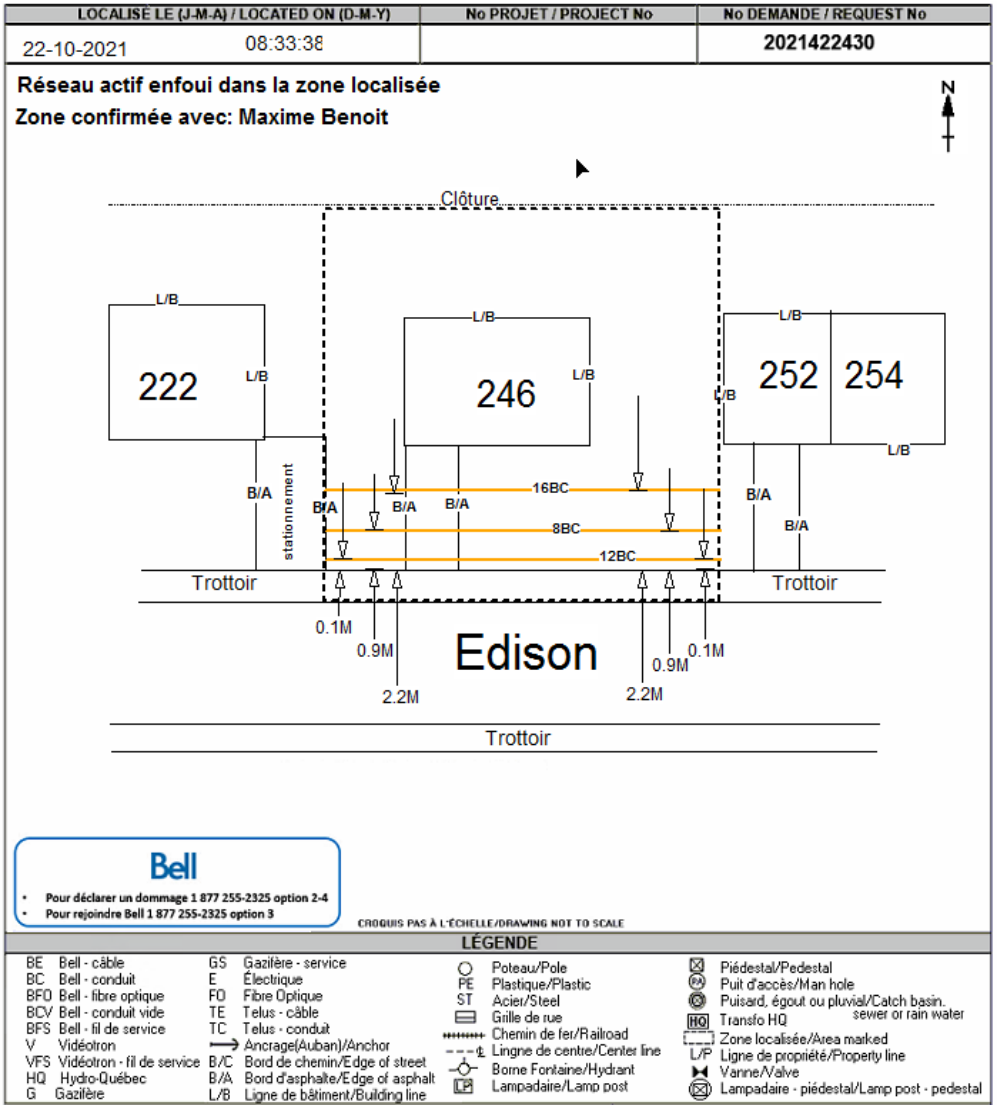

Voir page suivante

Zone urbaine

Deux unités

Exemple même nom de rue:

Ici on a 1 unité marquée en bleue et 2 unités non marquées en rouge et orange.

Explication :

Voir que le 2BC n'appartient qu'à la zone hachurée en bleue, et ne peut être calculé deux fois.

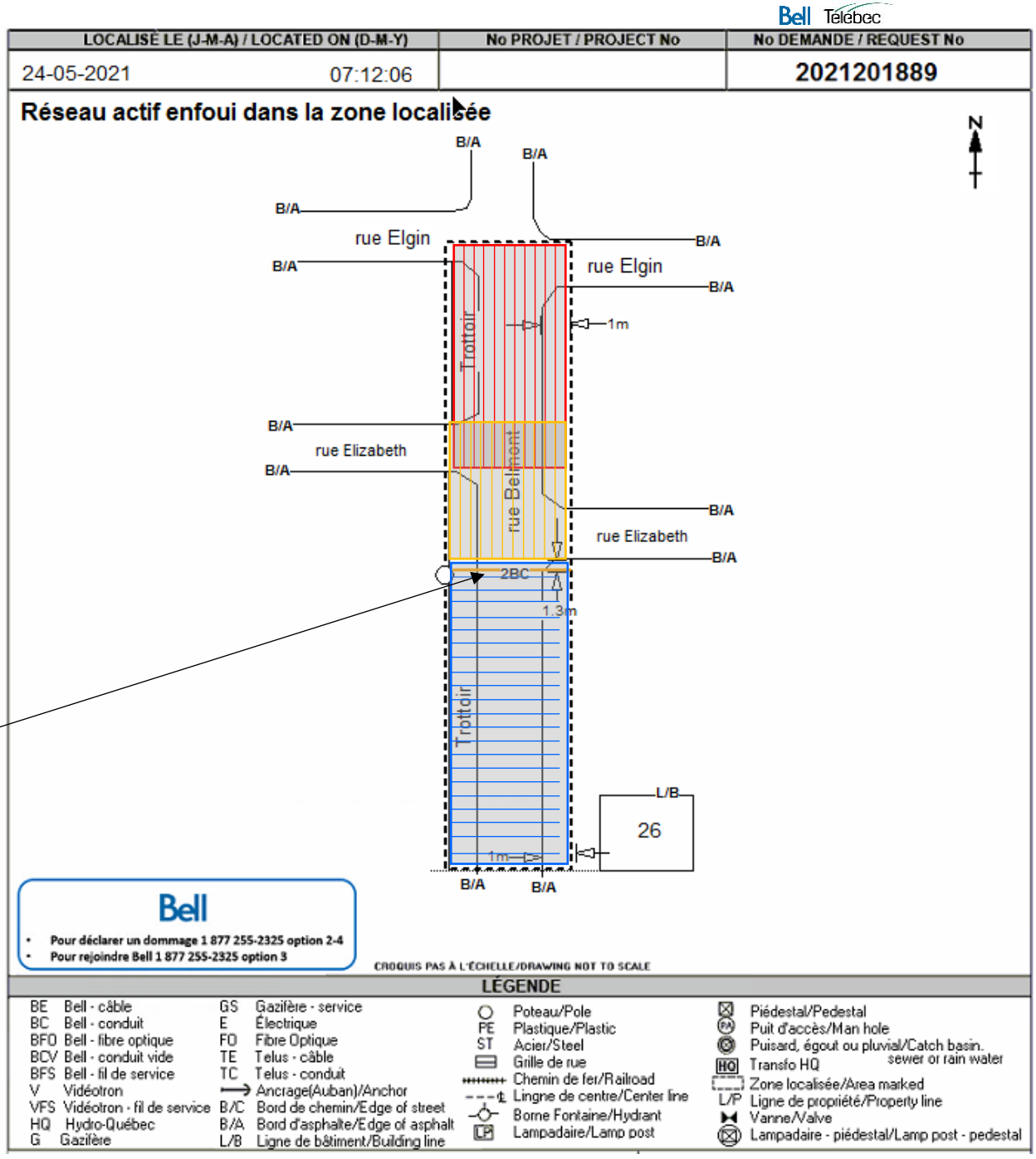

Voir page suivante

Zone urbaine
Une unité (Non-marquée)
Localisé un seul côté de rue.

Explication :
Lorsque la zone localisée ne traverse pas le centre de la rue, on ne peut calculer les intersections se trouvant à l'opposées.

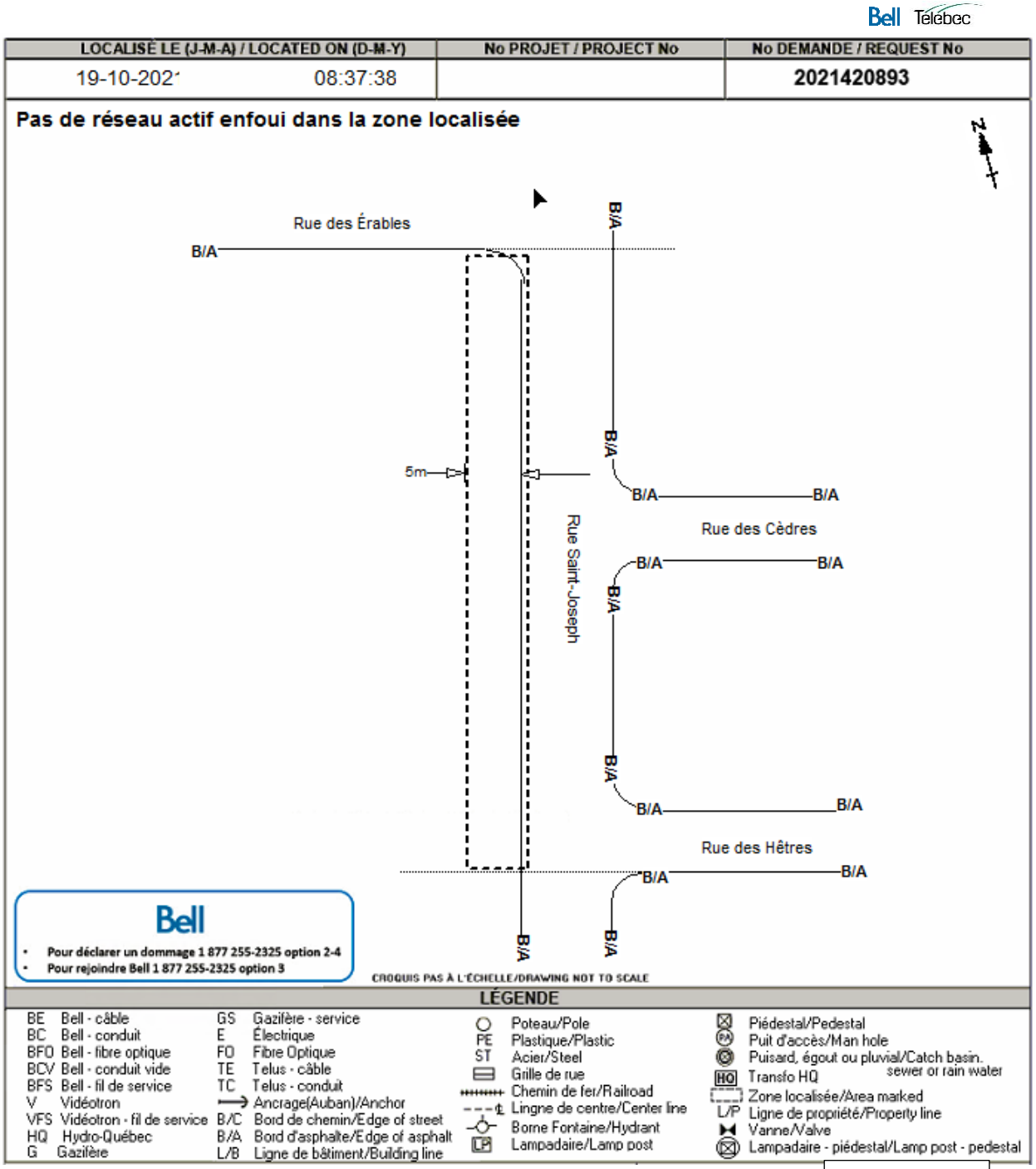

Voir page suivante

Localiser un seul côté de la rue

Zone urbaine
Une unité (marquée)
Localisé un seul côté de rue.

Explication :
Lorsque la zone localisée ne traverse pas le centre de la rue, on ne peut calculer les intersections se trouvant à l'opposée.
De plus si on retrouve plusieurs zones séparées, cela reste qu'une seule unité. Car nous ne traversons pas d'intersection ni d'arrière-lot.

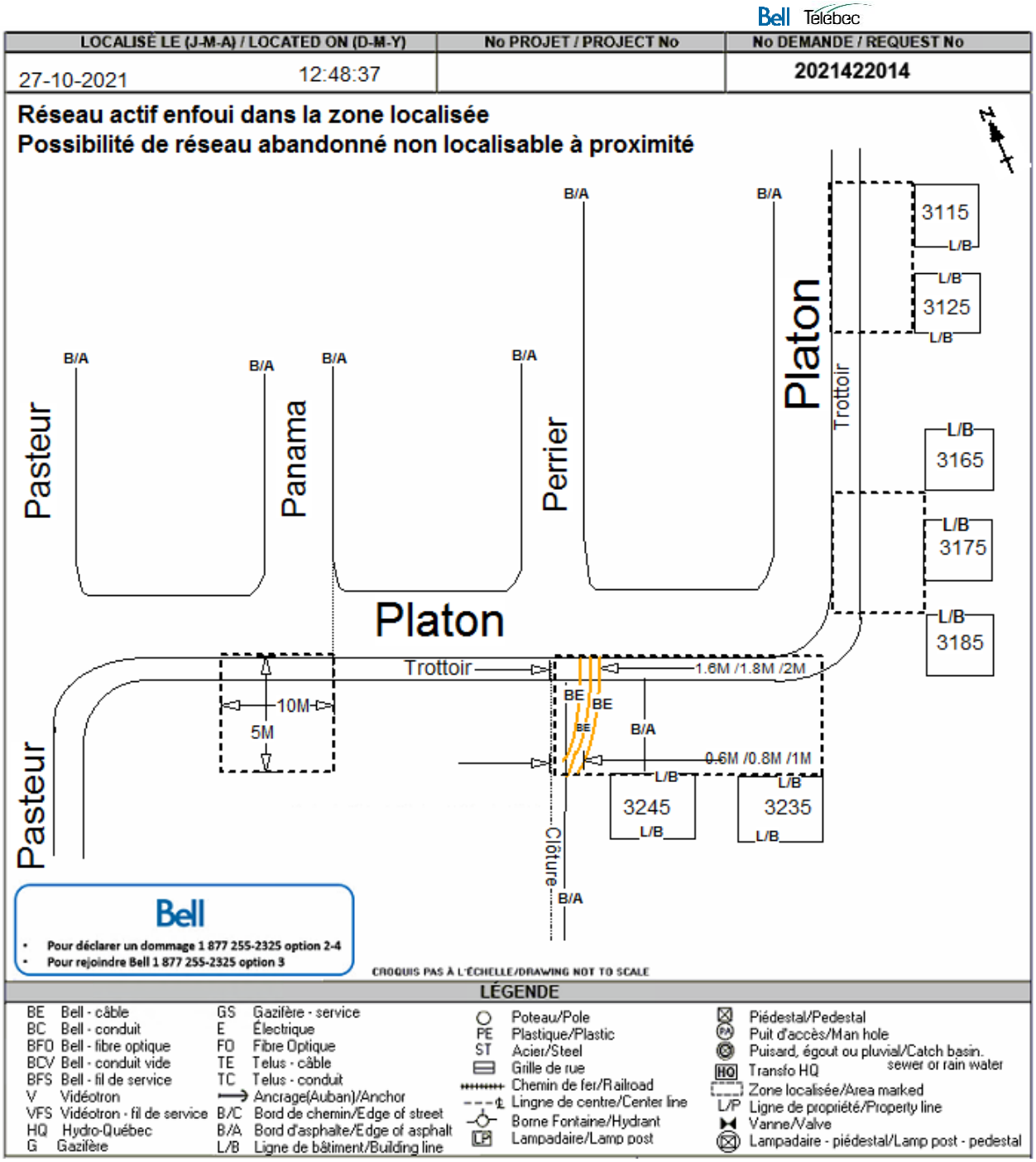

Zone urbaine

Trois unités

Exemple standard

Ici on a deux unités non marquées (bleue et rouge) et une unité marquée (verte).

Explication :
Dans cette situation, même si les rues sont très rapprochées mais tout de même décalées, on doit calculer une unité supplémentaire.

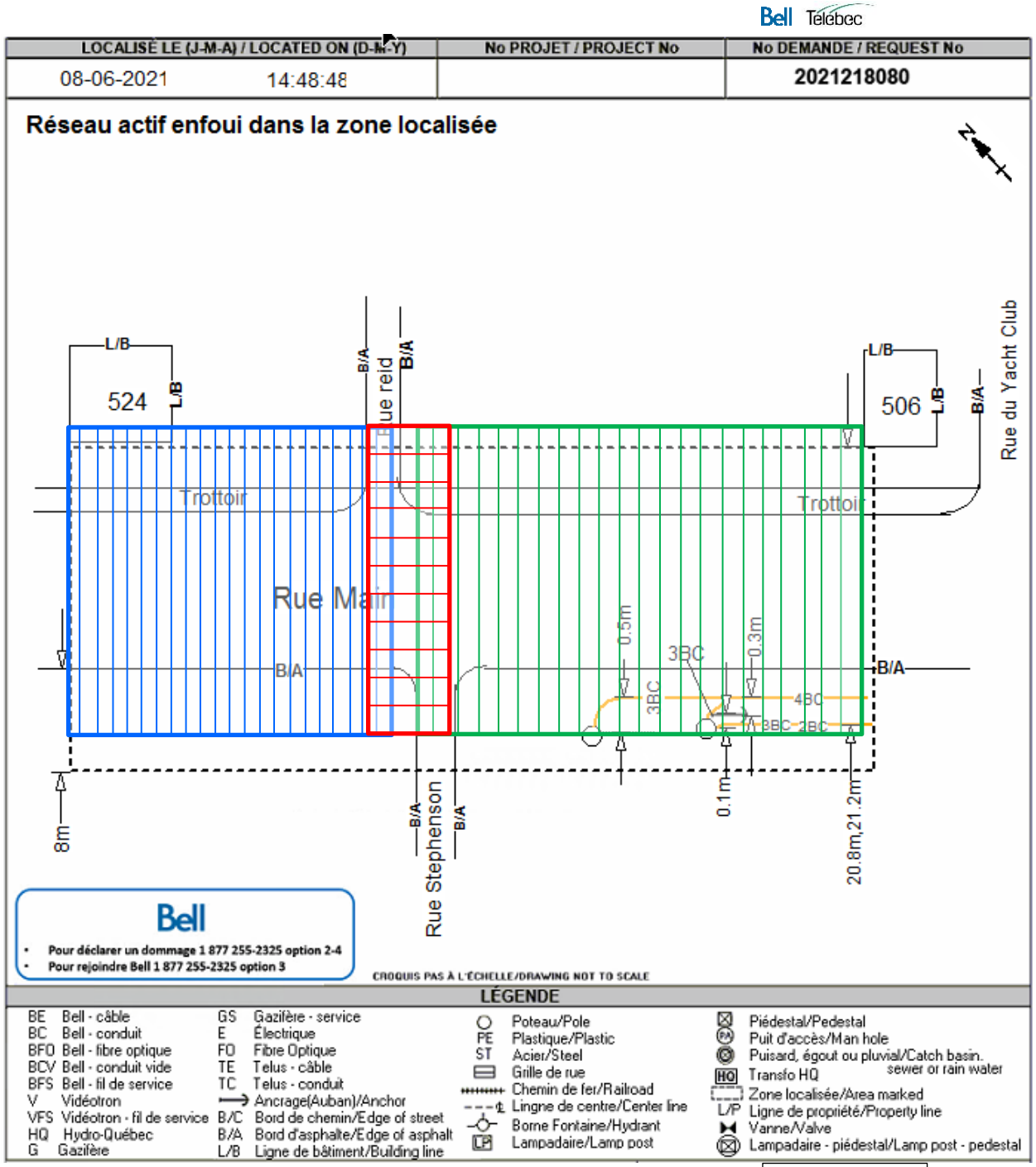

Voir page suivante

Zone urbaine

Deux unités

Exemple intersection complète

Ici on a deux unités car nous traversons le B/A de la rue Edgar.

Explication :
Dans cette situation, on a une marquée (bleue) car aucun réseau dans la zone rouge et une non marquée (rouge).

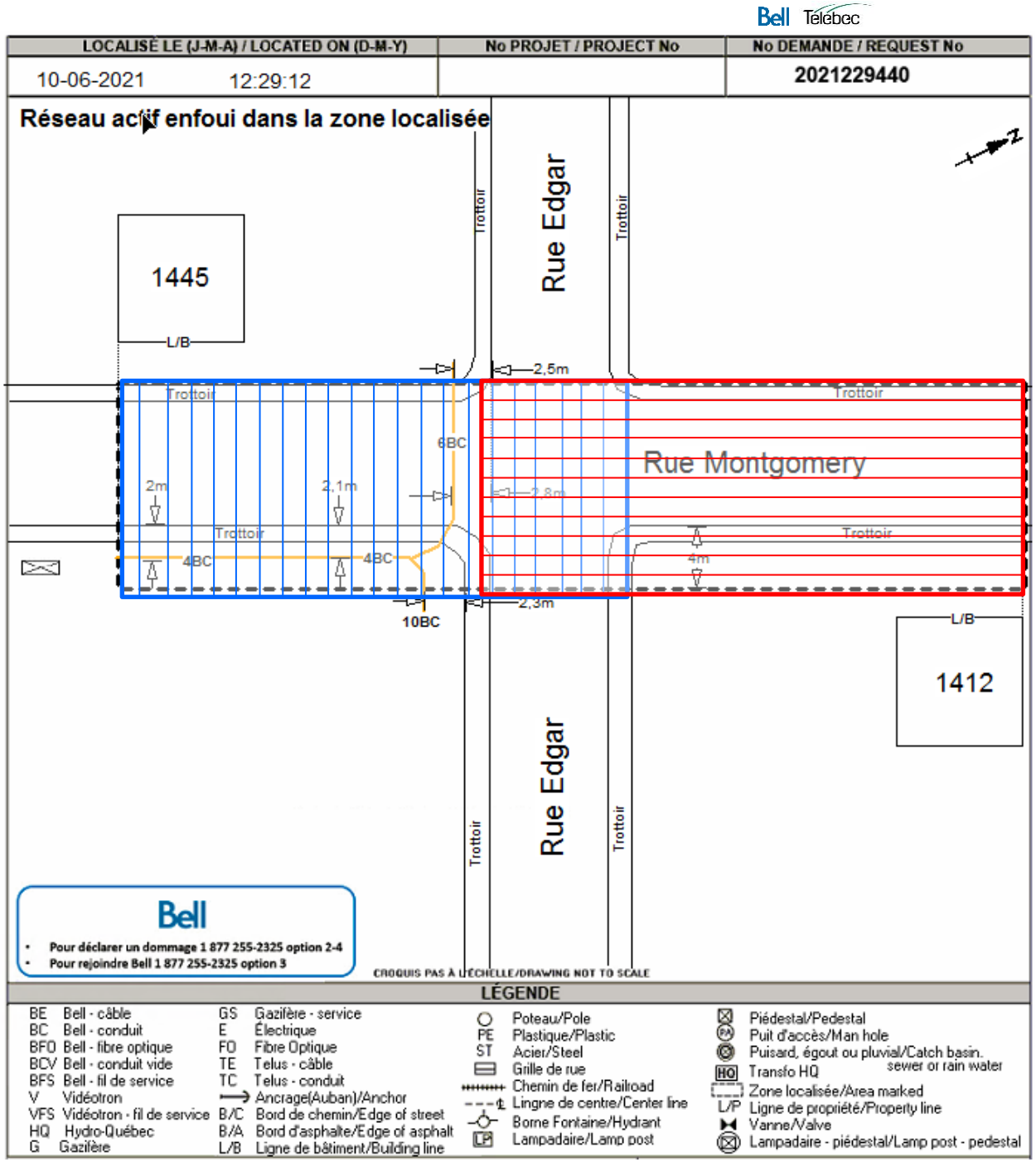

Zone urbaine

Trois unités

Exemple intersection complète et arrière-lot.

Dans cette situation, il faut se rappeler qu'une unité est d'intersection à intersection et d'arrière-lot à arrière-lot.

Explication :

Donc ici on dépasse l'arrière-lot du 1412 Rue Montgomery. C'est donc une unité de plus (verte). Une marquée (bleue); deux non marquée (rouge et verte)

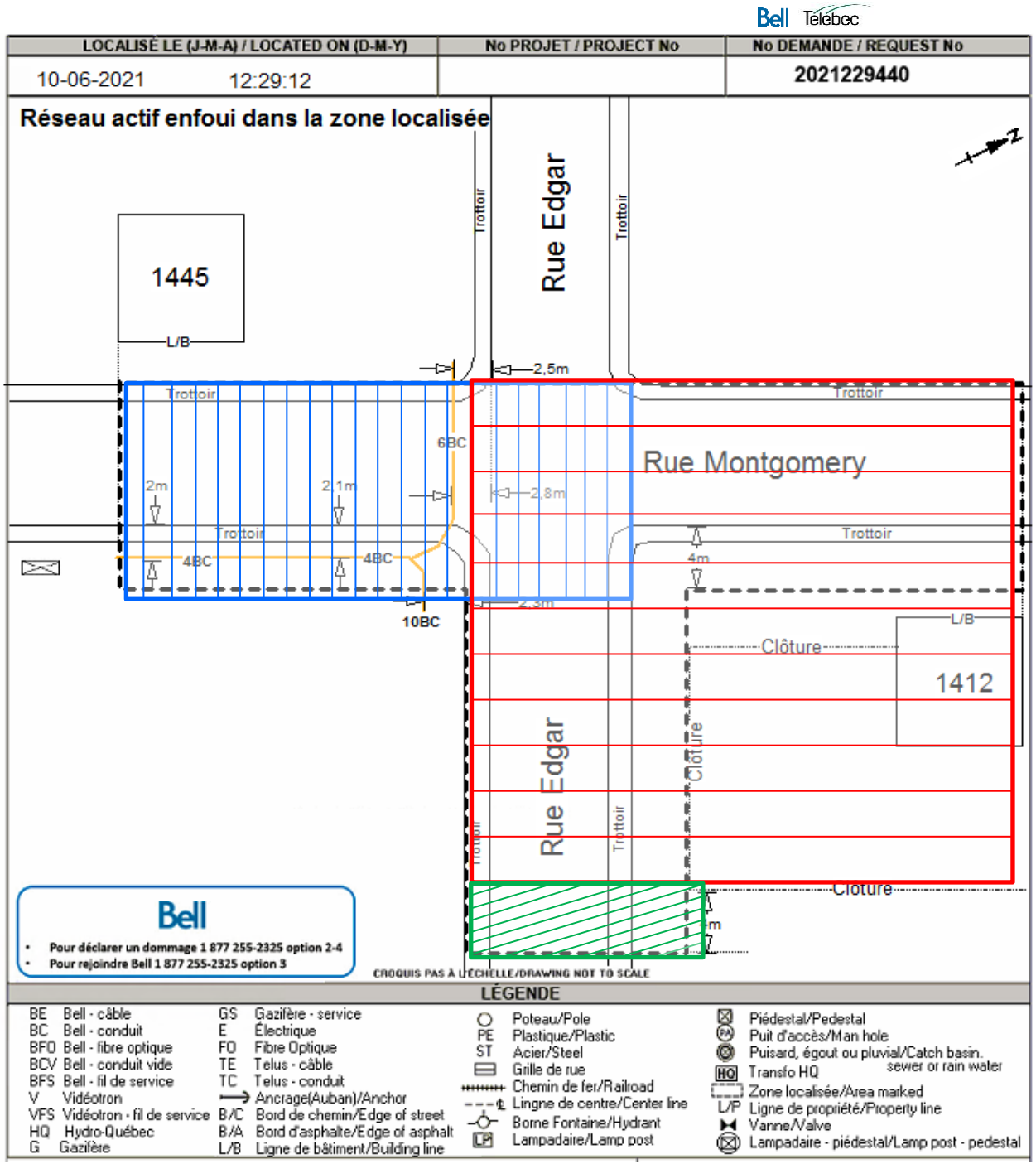

Zone urbaine

Une unité (Non marquée)

Plusieurs zones distinctes localisées mais une seule unité.

Explication :

Lorsqu'on localise plusieurs sites distincts il faut s'assurer que ces sites ne font pas partie de la même unité. Ici l'unité complète se retrouve représentée en vert et les deux zones localisées se retrouvent à l'intérieur.

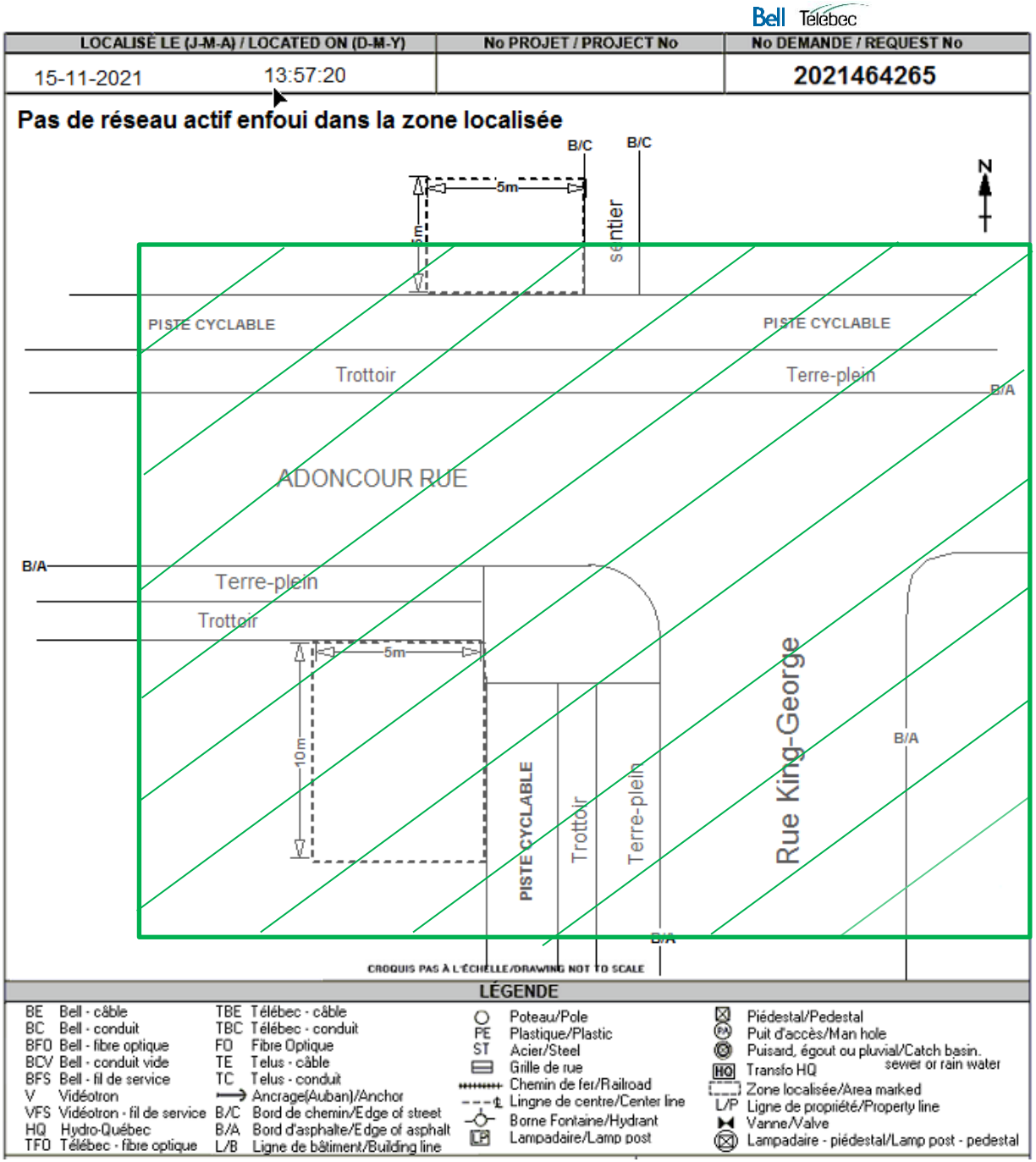

Zone urbaine

Deux unités (Non marquée)

Rue privée (chemin privé).

On ne peut calculer les rues ou chemins qui n'ont pas de noms.

Les chemins privés

Les entrées de stationnements

Les ruelles sans noms de rues.

Explication :

Ici on ne pourra calculer la rue privée, on aura donc deux unités non marquées au lieu de 3.

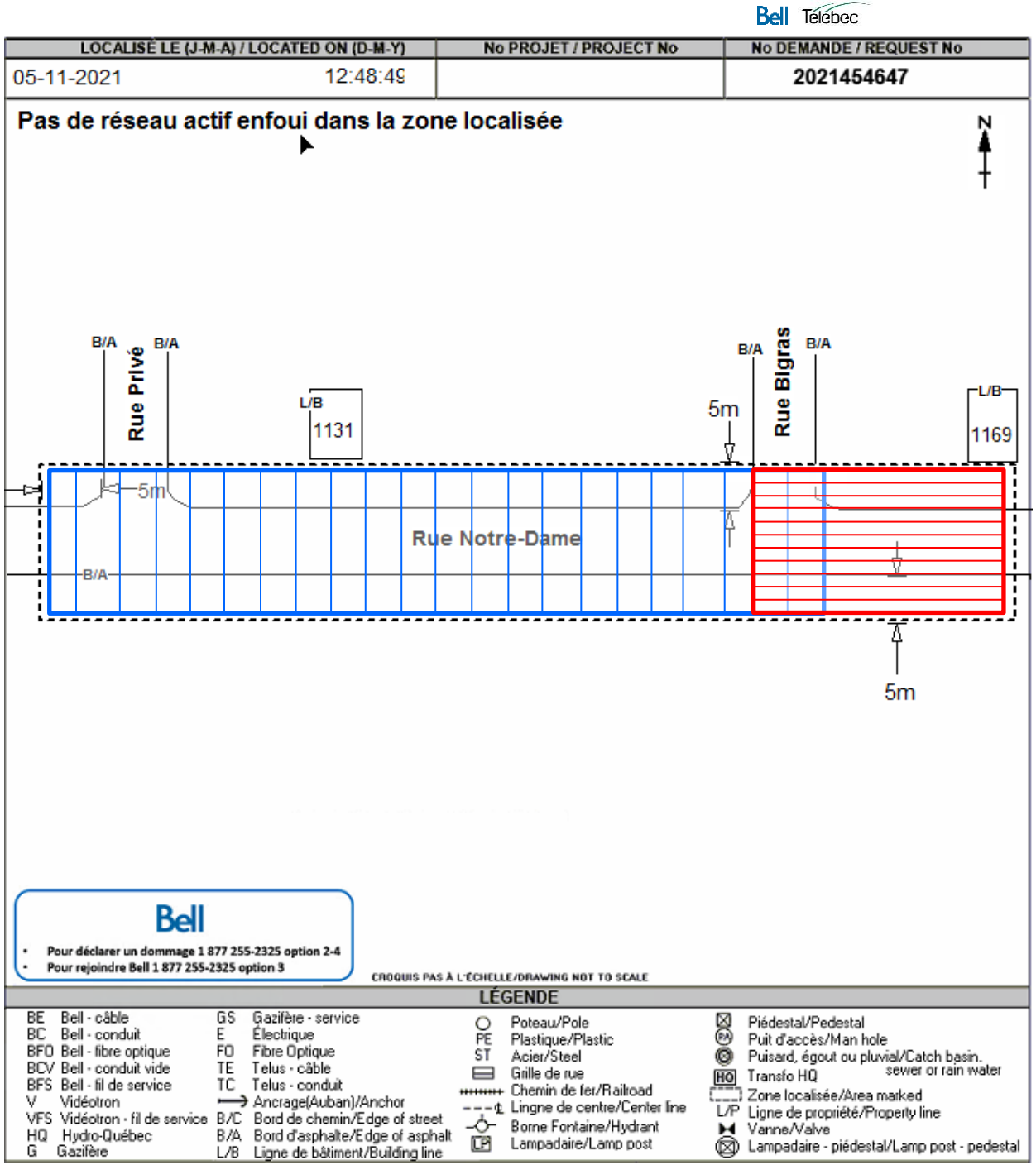

Zone urbaine

Deux unités (Non marquées)

Rue privée (chemin privé).

On ne peut calculer les rues ou chemins qui n'ont pas de noms.

Les chemins privés

Les entrées de stationnements

Les ruelles sans noms de rues.

Explication :
Si on remplace la Rue privée par un vrai nom de rue, Rue Jules, on aurait 3 unités non marquées (bleue, verte et rouge) au lieu de seulement 2.

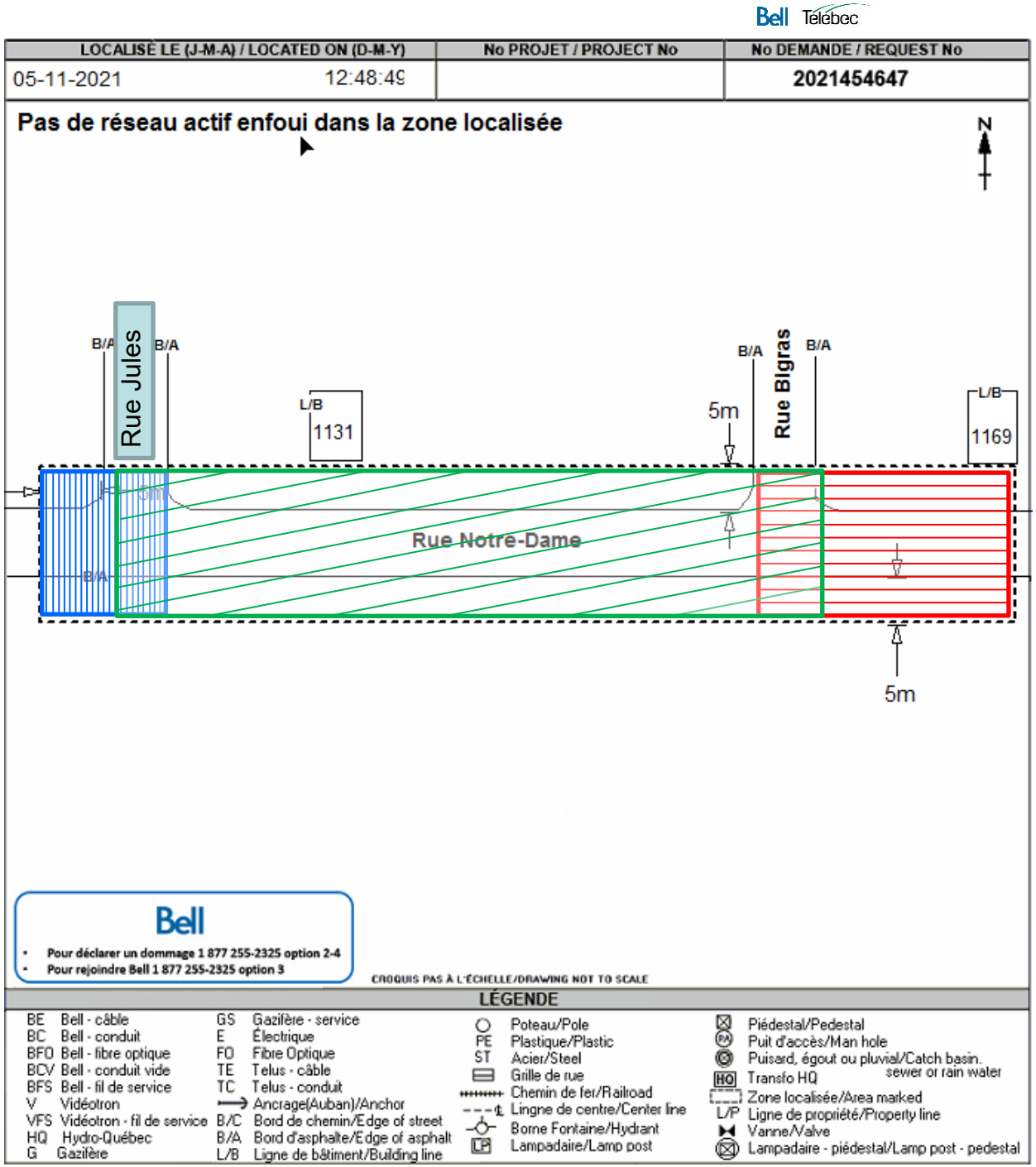

Zone urbaine

Trois unités (non marquées)

Conduit vide.

Les conduits vides, même si on peut les indiquer sur le croquis, on ne peut les calculer comme marqués. Car ils n'ont pas été marqués au sol.

Explication :

Du centre rue Levac au B/A externe de la rue Gérard-Chicoine = 1 unité non marquée (rouge); de la rue Gérard-Chicoine au B/A externe de la rue Brunante = 1 non-marquée (bleue) et de la rue Brunante à la fin de la zone = 1 unité non marquée (verte), même si le conduit vide est dessiné.

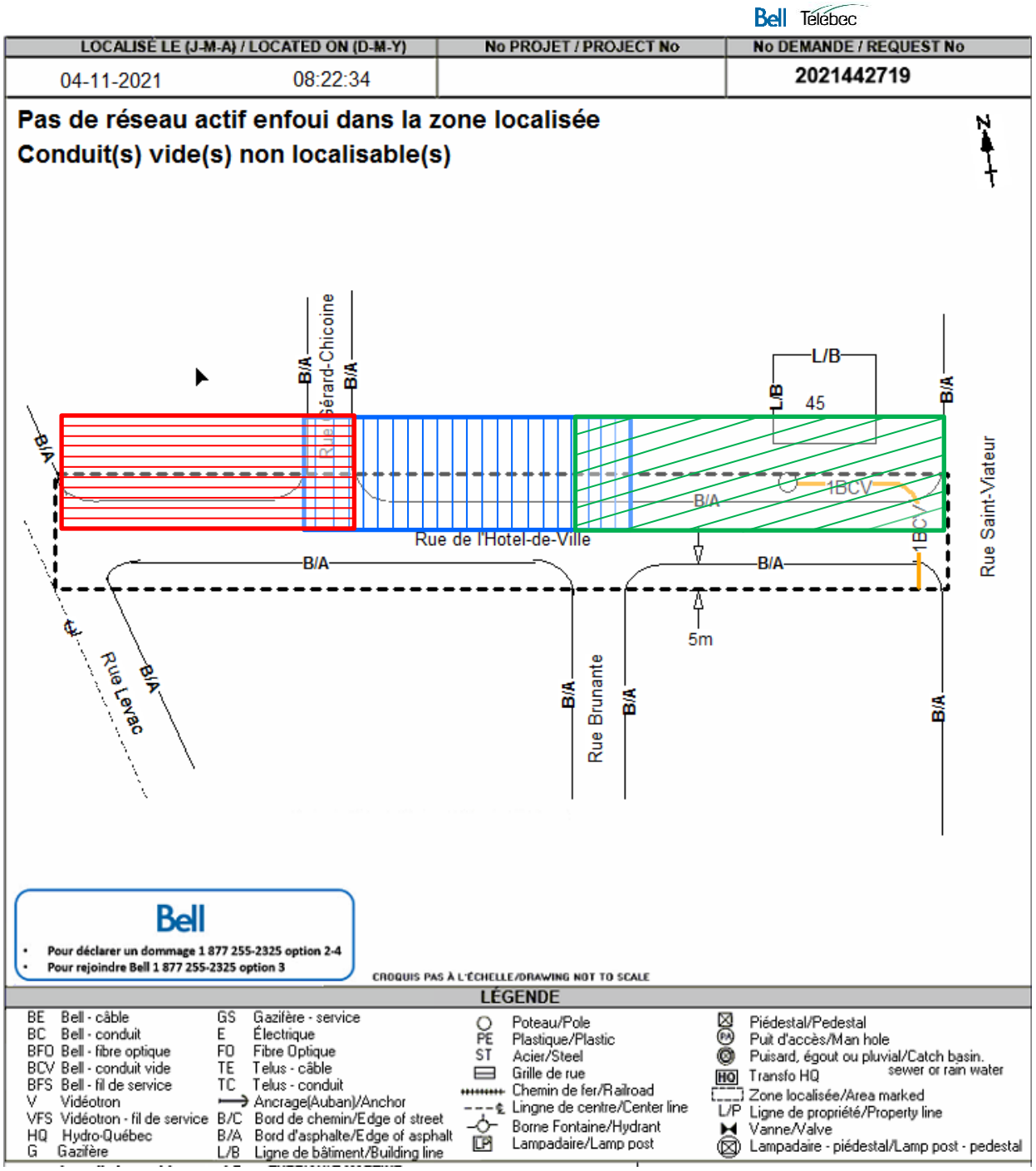

Zone urbaine

Deux unités (marquées).

Conduits vides et Gros Boulevard

Lorsqu'on localise des Boulevards, que ce soit deux ou trois voies de larges, on calcul comme une seule rue normale.

Explication :
Ici on a un conduit (1BC) tout près de la fin de la zone verte, on pourra donc indiquer une unité marquée pour la zone bleue, même si le reste sont des conduites vides.

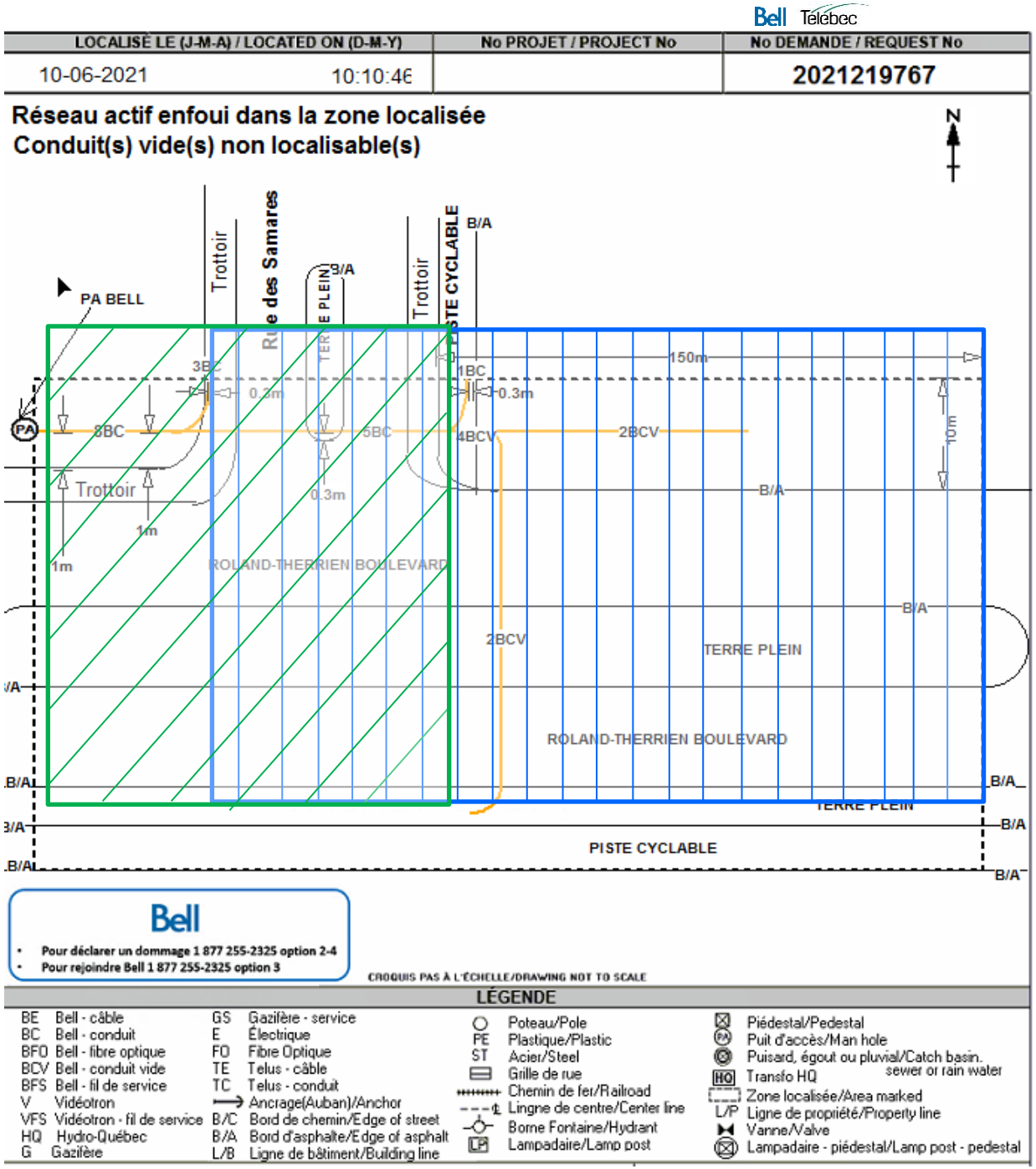

Zone urbaine

Une unité (marquée).

Gros Boulevard

Lorsqu'on localise des Boulevards, que ce soit deux ou trois voies de larges, on calcul comme une seule rue normale.

Explication :
Ici une seule unité marquée, incluant le Boulevard Jean-Paul Vincent au complet.

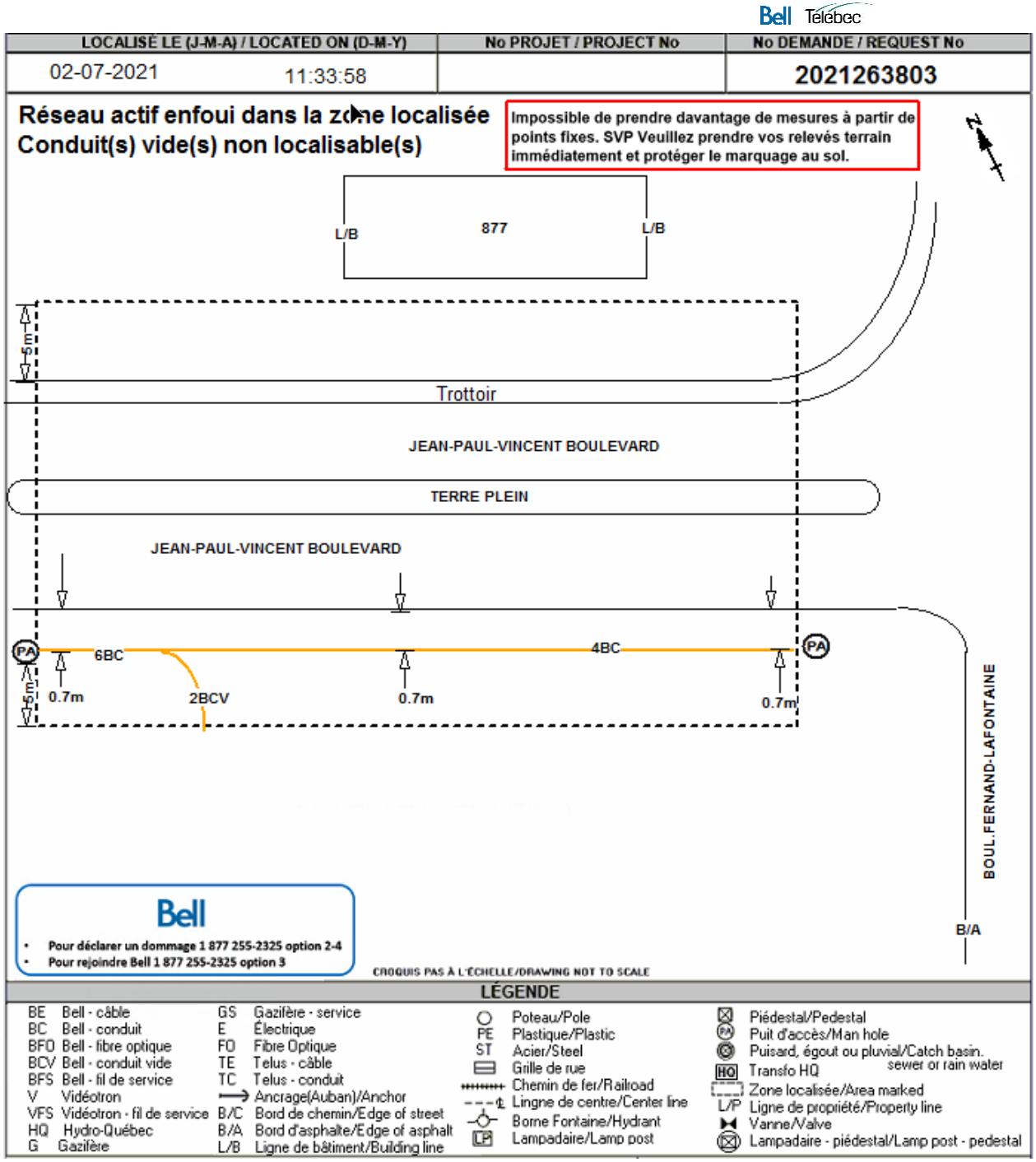

Zone urbaine

Deux unités (non-marquées).

Zone Google toujours des unités non-marquées

Lorsqu'on fait des plans pas de réseau avec des zones Google, on procède de la même façon pour calculer les unités.

Explication :
Ici on a deux unités non marquées. On ne traverse pas d'arrière-lot. (Verte et rouge)

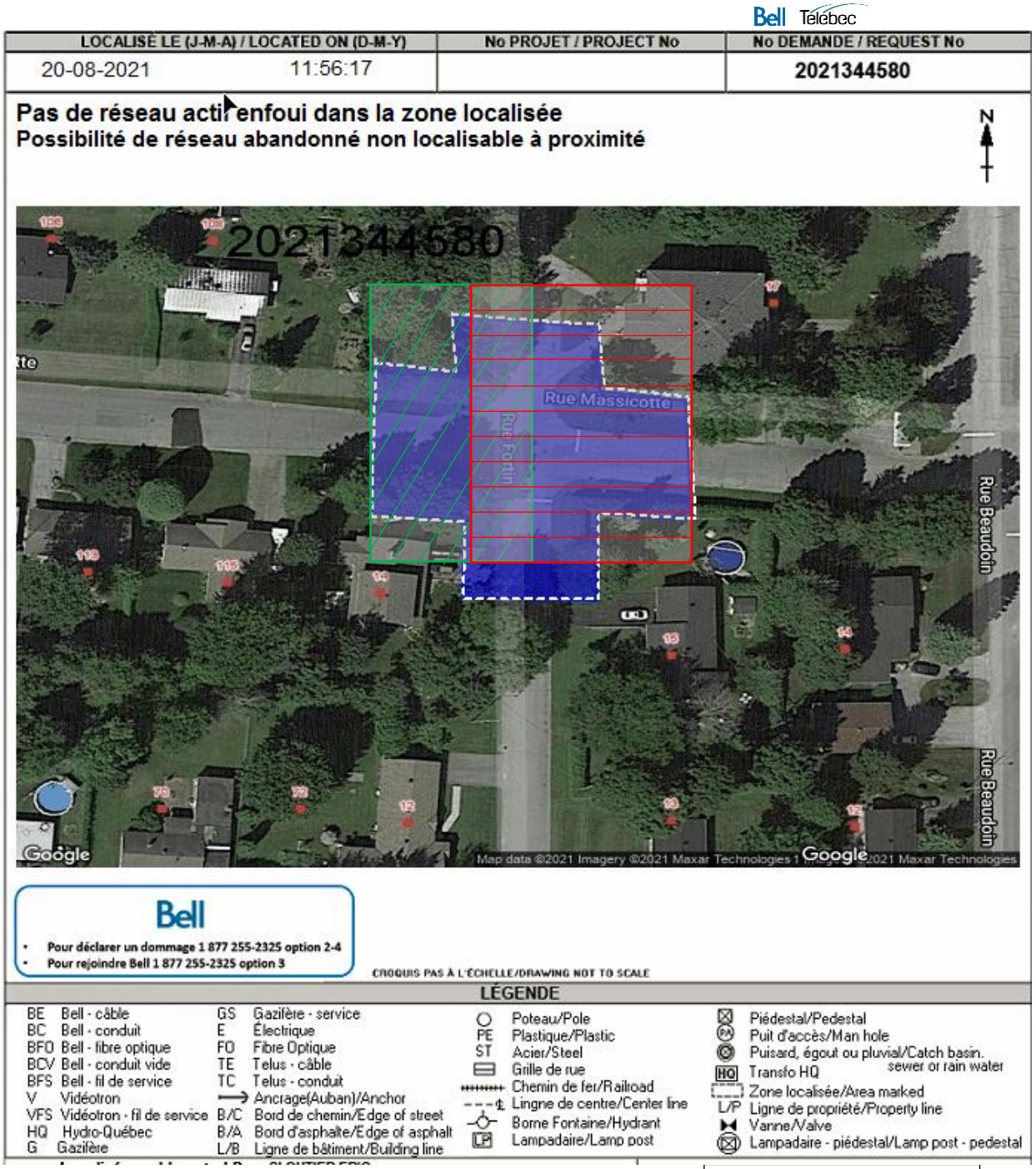

Voir page suivante

Zone urbaine

Trois unités (non-marquées).

Zone Google toujours des unités non marquées

Lorsqu'on fait des croquis pas de réseau avec des zones Google, on procède de la même façon pour calculer les unités.

Explication :
Ici on a trois unités (rouge, verte et bleue) car nous traversons la rue Edwards ainsi que la rue Ross. Mais nous ne traversons aucun arrière-lot.

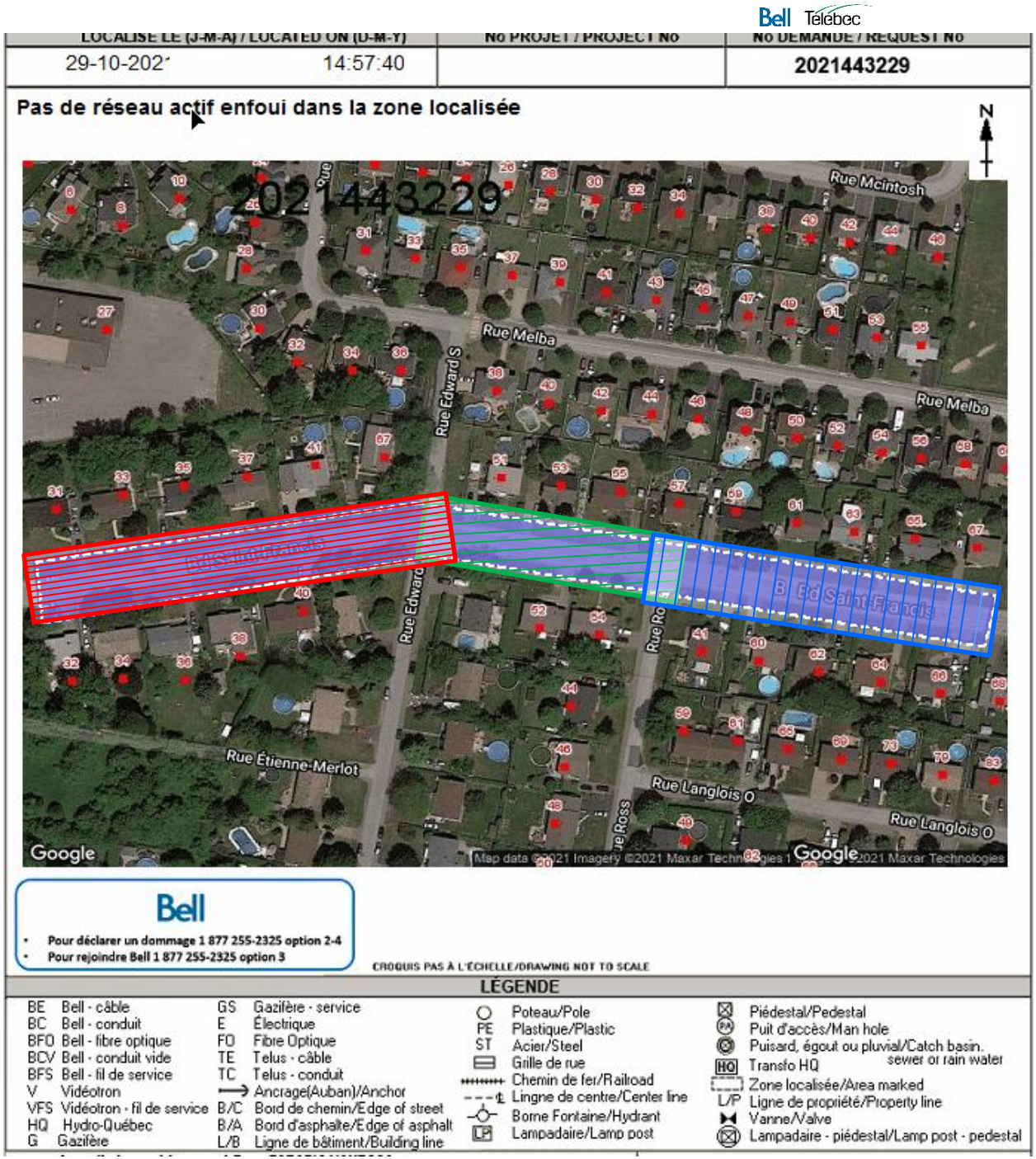

Bell Télébec

Zone urbaine

Exemple : Plus d’une page de croquis n’égale pas nécessairement plus d’une unité.

Page 1 de 2

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
21-10-2021	09:24:01		2021417188

Réseau actif enfoui dans la zone localisée

Total 1 unité marquée

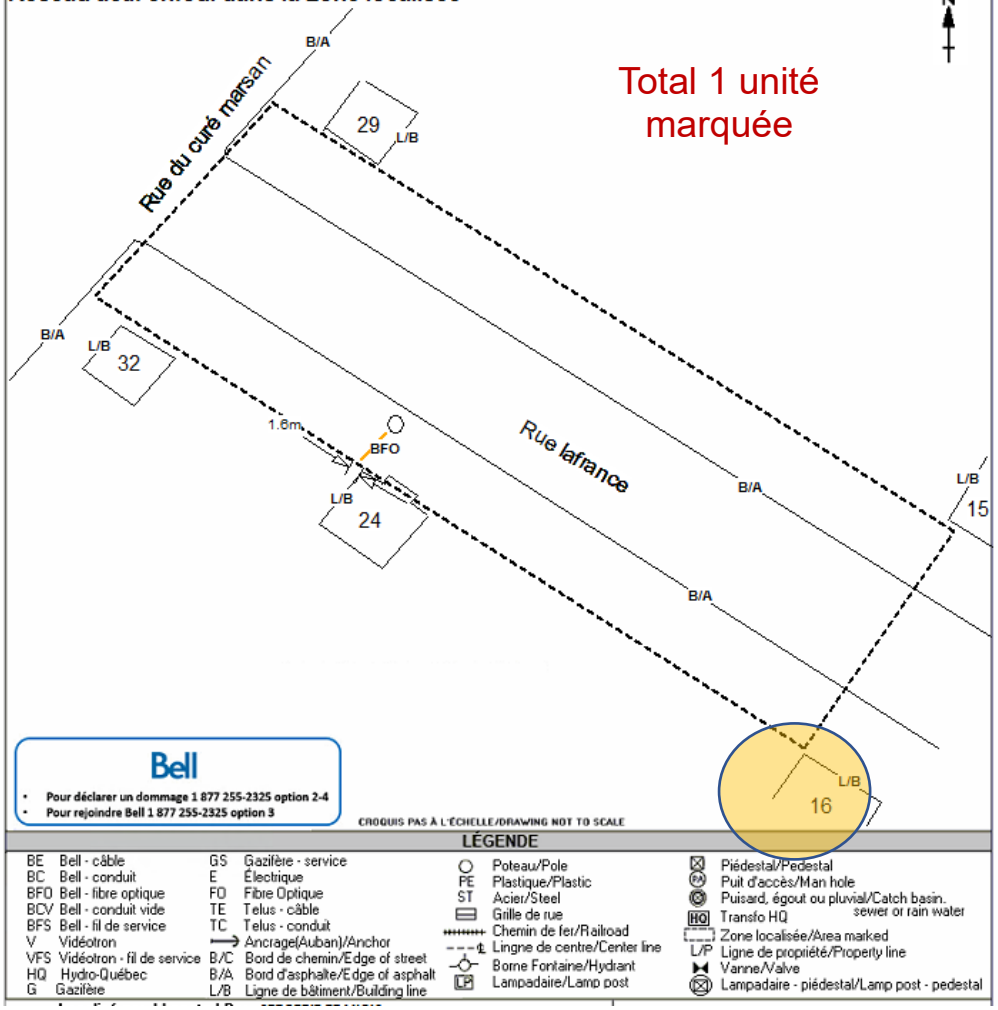

LÉGENDE

BE Bell - câble	GS Gazifère - service	Poteau/Pole	Piédestal/Pedestal
BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	Puit d'accès/Man hole
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	Puisard, égout ou pluvial/Catch basin. sewer or rain water
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	Grille de rue	HQ Transfo HQ
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	Chemin de fer/Railroad	Zone localisée/Area marked
V Vidéotron	Ancrage(Auban)/Anchor	Lingne de centre/Center line	L/P Ligne de propriété/Property line
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	Borne Fontaine/Hydrant	Vanne/Valve
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	LP Lampadaire/Lamp post	Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line		

Page 2 de 2

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
21-10-2021	09:33:02		2021417188

Réseau actif enfoui dans la zone localisée

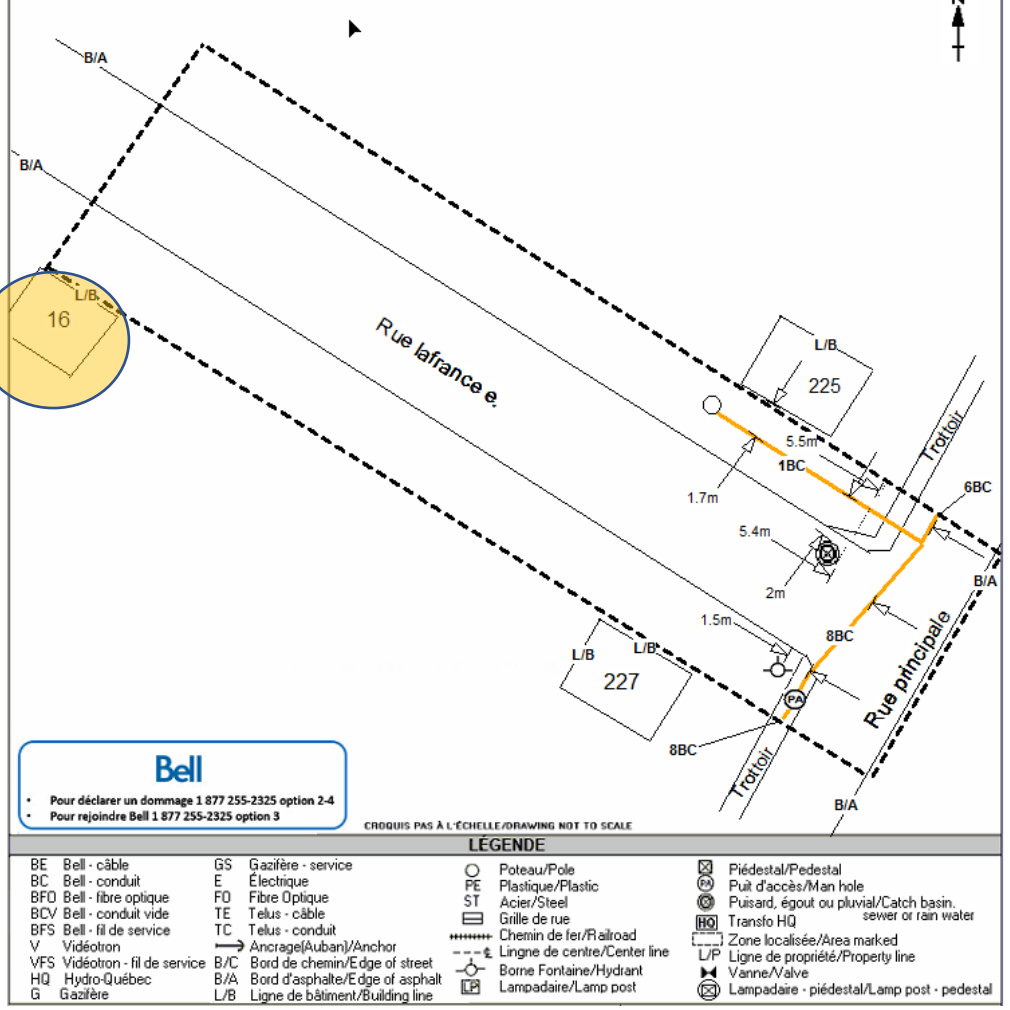

LÉGENDE

BE Bell - câble	GS Gazifère - service	Poteau/Pole	Piédestal/Pedestal
BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	Puit d'accès/Man hole
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	Puisard, égout ou pluvial/Catch basin. sewer or rain water
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	Grille de rue	HQ Transfo HQ
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	Chemin de fer/Railroad	Zone localisée/Area marked
V Vidéotron	Ancrage(Auban)/Anchor	Lingne de centre/Center line	L/P Ligne de propriété/Property line
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	Borne Fontaine/Hydrant	Vanne/Valve
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	LP Lampadaire/Lamp post	Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line		

Zone urbaine
Exemple : Plus d’une page de croquis peut aussi égaler deux unités.

Page 1 de 2

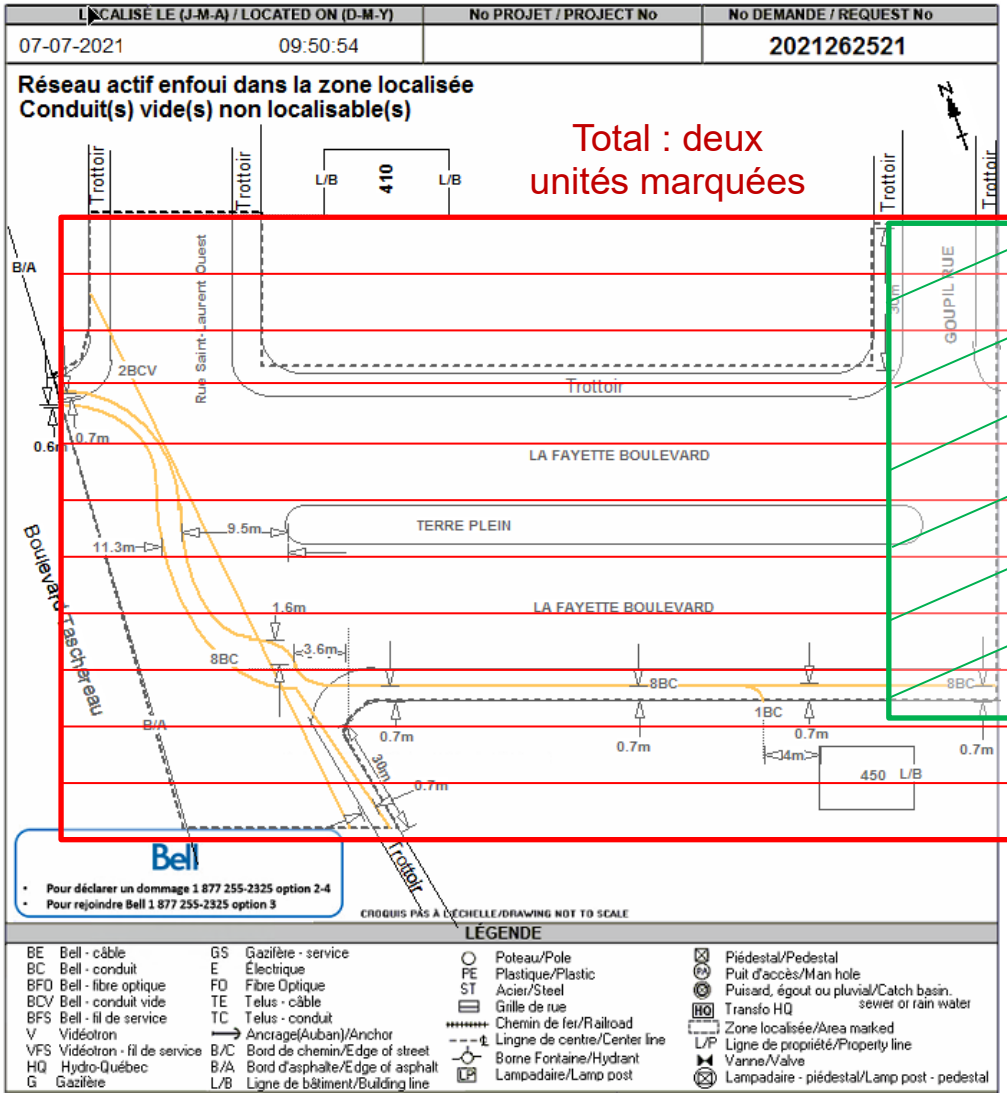

Page 2 de 2

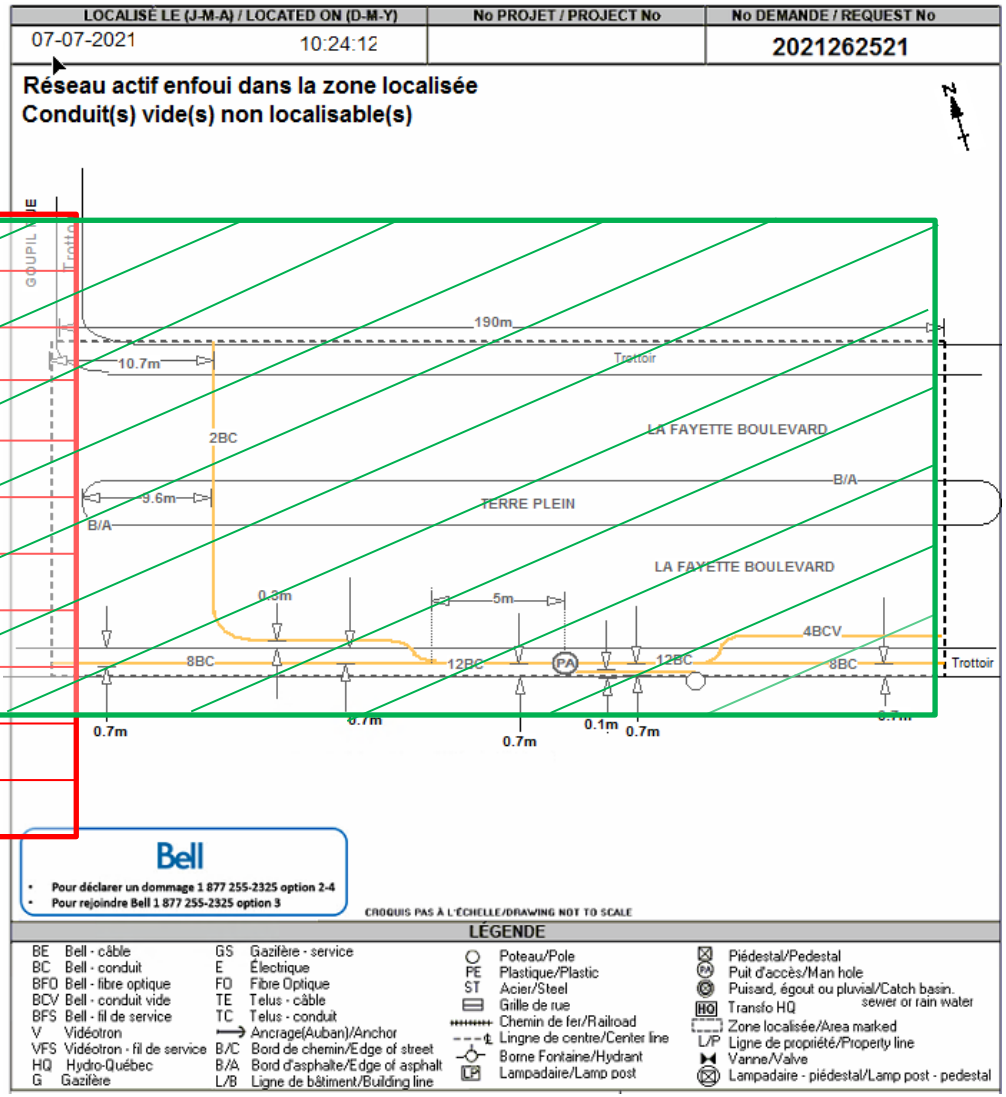

Zone urbaine

Une unité (marquée).

Les croissants

Lorsqu'on localise un croissant la rue en demi-lune, d'arrière-lot à arrière-lot compte pour 1 unité. Voir la zone en pointillée. Si nous dépassions les arrière-lots d'un côté ou l'autre on ajouterait une unité.

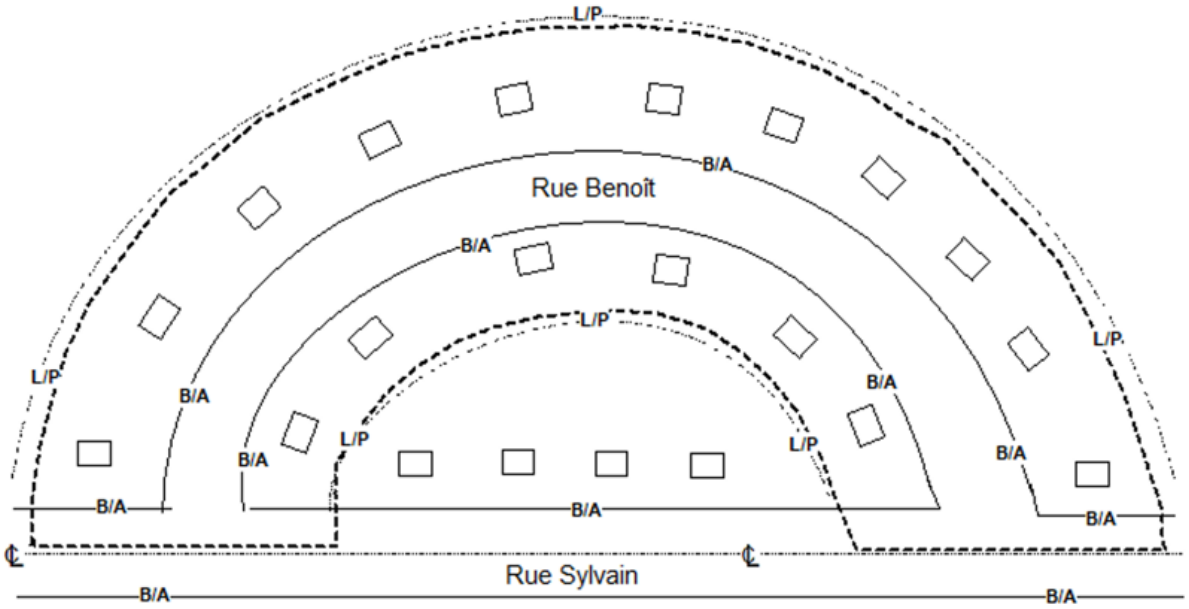

Explication :
Ici une seule unité non marquée.

Zone urbaine

Deux unités (non-marquées).

Les terre-pleins

Lorsqu'on localise un terre-plein cela équivaudra à une ou deux unités dépendamment si le terre- plein est coupé face à une rue ou pas. Voir les deux exemples.

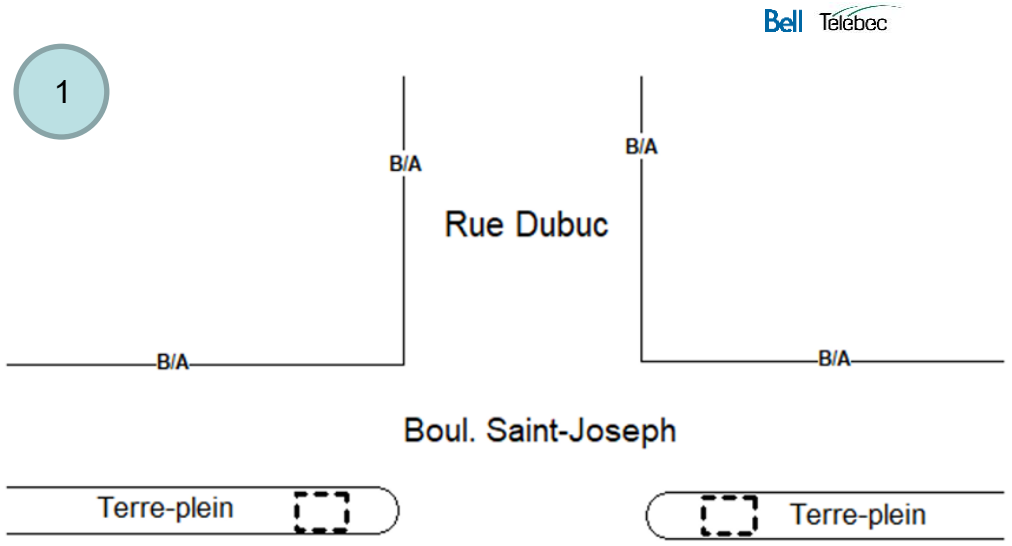

Explication :

Pour le croquis #1, le terre-plein est coupé face à une rue, on peut donc mettre 2 unités (non-marquées).

Pour le croquis #2 le terre-plein est en continu, on ne peut donc facturer qu'une seule unité (non marquée).

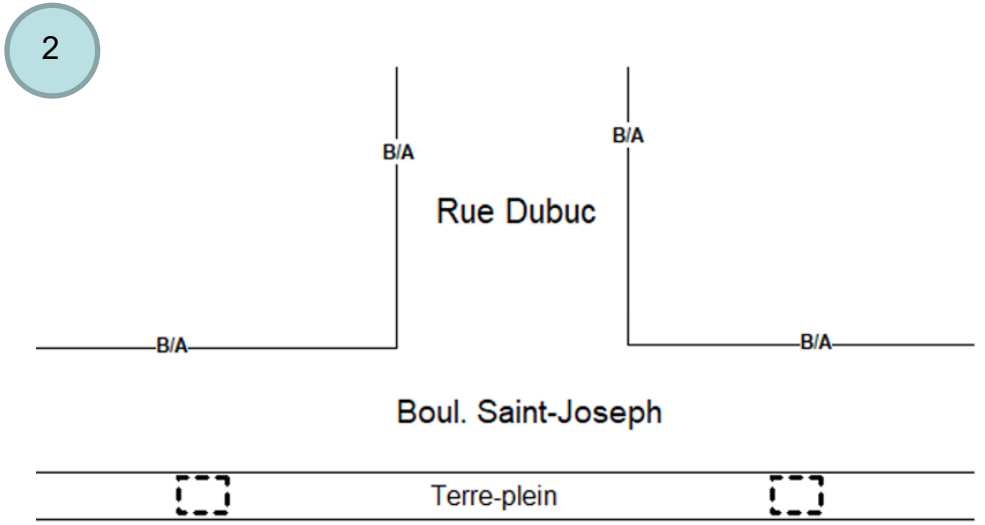

Zone Urbaine

Une unité (non-marquée).

Les parcs et terrains vacants.

Lorsqu'on localise un parc c'est seulement une unité, les sentiers ne comptent pas, les bâtiments sur le parc (exemple école) ne comptent pas comme arrière-lots car elles appartiennent à l'école.

Explication :
Pour cette zone, une seule unité non-marquée.

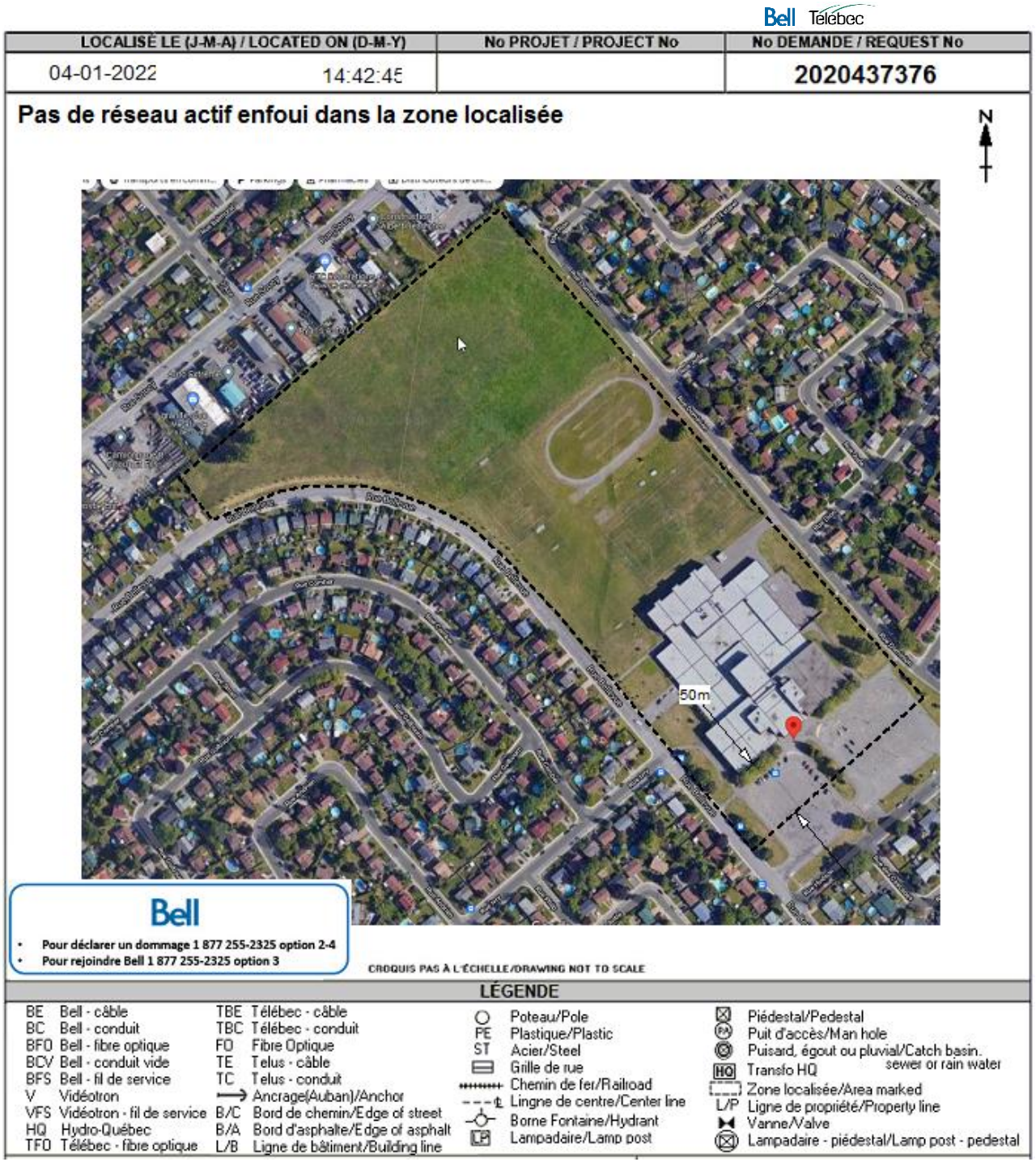

Zone Rurale

Une unité

En zone rurale, une unité est calculée aux 300 mètres de zone localisée.

Les intersections ne sont pas prises en considération.

NB : Toujours indiquer la distance localisée sur le 1er croquis. Obligatoirement si on dépasse le 300m.

Explication :

Ici on localise 300m le long du chemin St-François, même si nous traversons l'Avenue Bienvenue on calcul seulement une unité (non marquée)

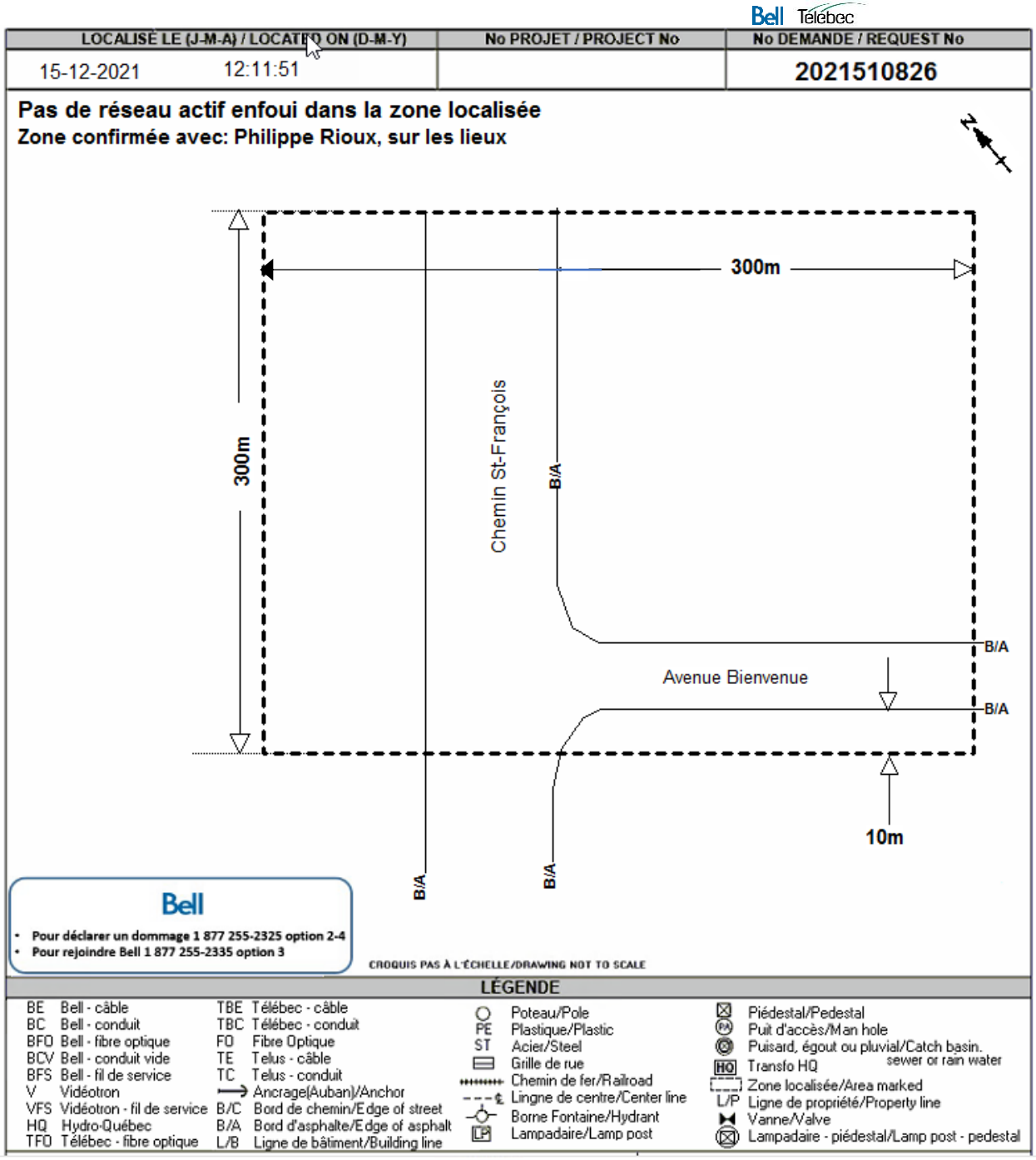

Zone Rurale

Deux unités (non-marquées)

Les profondeurs.

Les profondeurs ne sont pas prises en considérations, si elles ne sont pas le long d'un chemin.

Explication :

Pour cette demande on aurait deux unités car 350m localisés sur le chemin St-François. Donc 350 / 300 = 1.17 donc 2.

Par contre la profondeur de 400m n'est pas prise en considération, car la zone ne se rend pas à l'avenue Bienvenue.

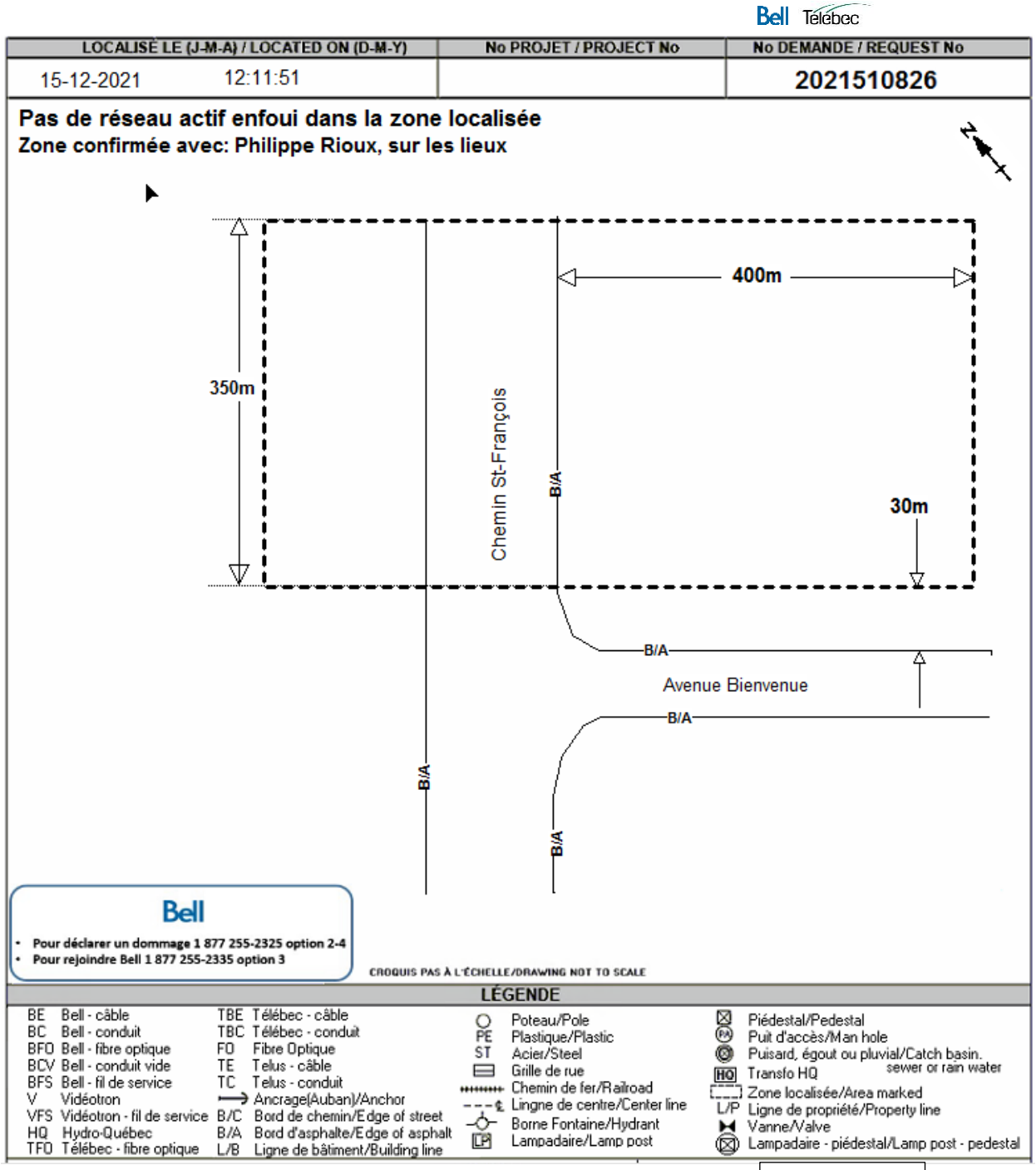

Voir page suivante

Zone Rurale

Trois unités (non-marquées)

Les profondeurs.

Les profondeurs seront calculées si la zone se rend dans la rue adjacente.

On additionne les distances avant de diviser le tout par 300m (qui représente une unité rurale).

Explication :

Ici on localise 450m sur le Chemin St-François et on a une profondeur de 400m le long de l'Avenue Bienvenue.

Nous allons donc calculer :

450m+400m+20m+10m (Largeur de rue) = 880m / 300m = 2.93 donc 3 unités.

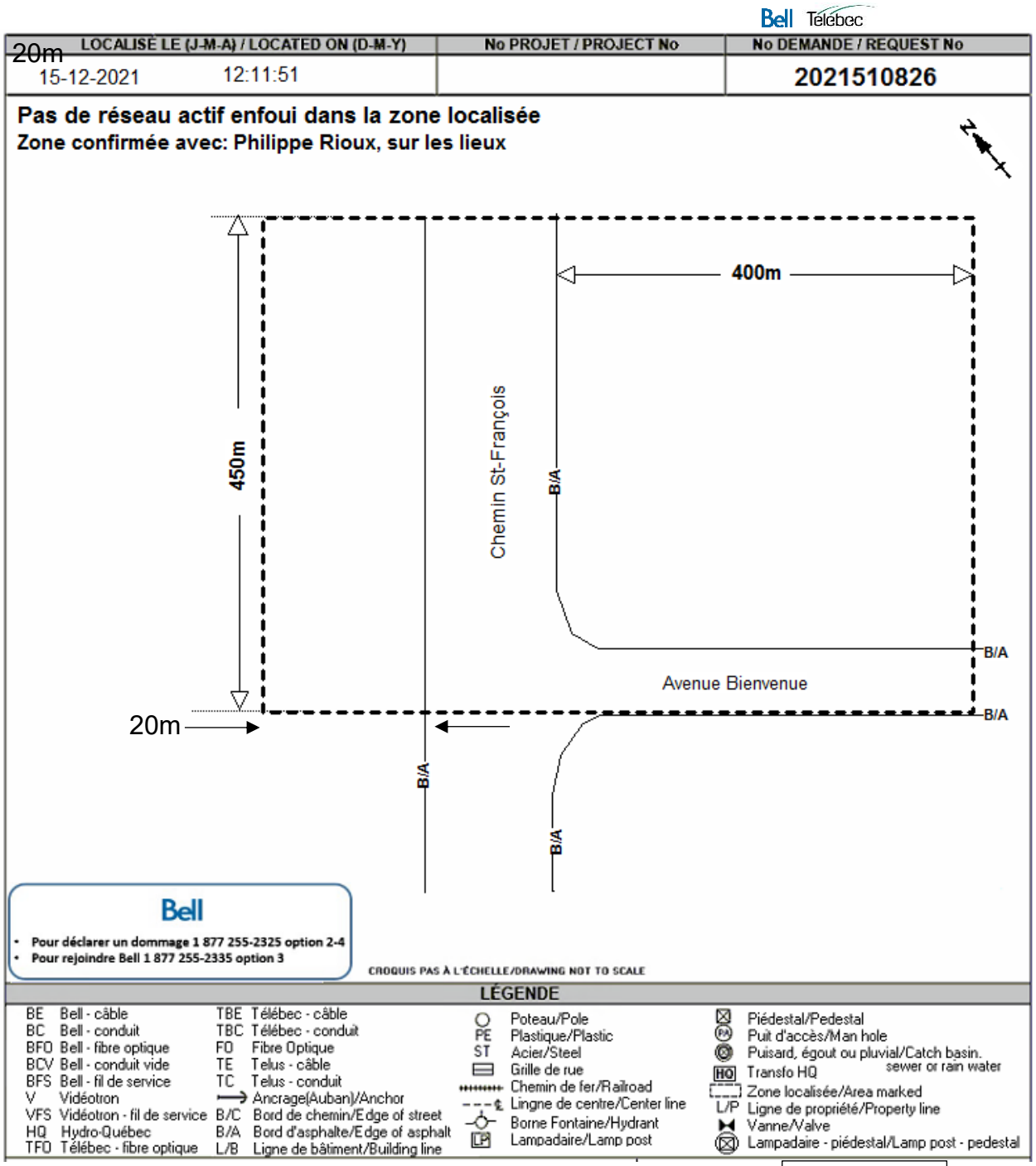

Voir page suivante

Zone Rurale

Quatre unités

Les profondeurs.

Les profondeurs seront calculées si la zone se rend dans la rue adjacente.

On additionne les distances avant de diviser le tout par 300m (qui représente une unité rurale).

Explication :

Ici on localise 350m sur le Chemin St-François et on a une profondeur de 600m le long de l'Avenue Bienvenue.

Nous allons donc calculer :

350m+600m = 950m / 300m = 3.16 unités, donc 4.

Mais on aura deux unités marquées sur les quatre unités totales. Voir encadrés en rouge et bleu.

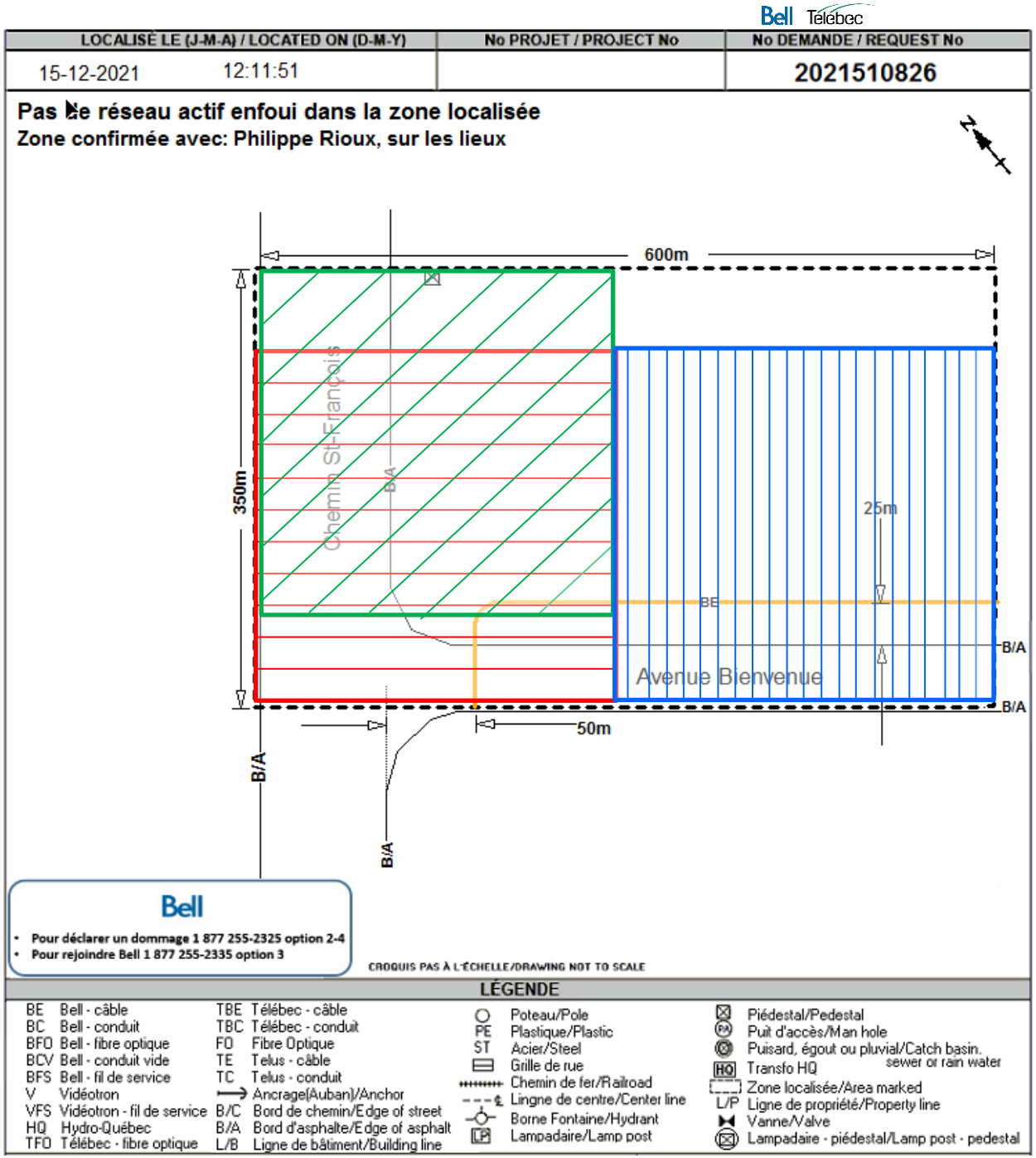

Zone Rurale

Une unité

Les zones distinctes.

Si nous n'atteignons pas plus de 300m de zone localisée, même si nous avons 3 zones distinctes, cela vaut seulement une unité.

Explication :
Pour cette zone on localise 86m sur le Chemin St-François, donc une unité seulement. Et aucune profondeur n'est considérée.

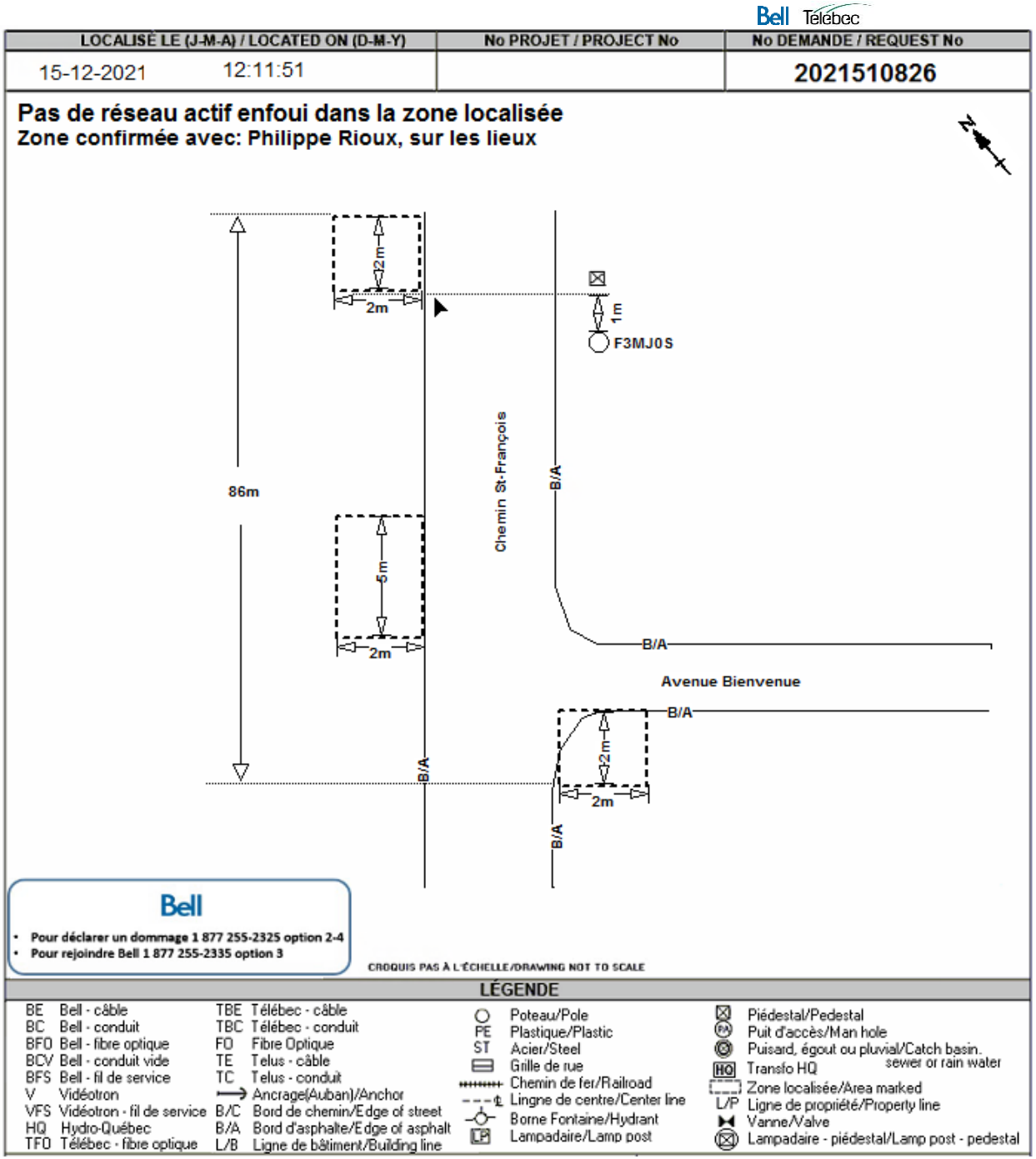

Zone Rurale

Quatre unités (non-marquées)

Zone entre deux chemins

Si la zone rejoint deux chemins, nous calculerons la distance localisée sur chacun des bords de chemins. Étant donné que cela implique que nous fassions un détour pour valider la zone.

Explication :
Ici on localise 550m le long du rang des Bouleaux (550m / 300m = 2 unités (non marquée), et 550m le long du rang des Érables (550m / 300m = 2 unités (non marquées)
Total de quatre unités non marquées.

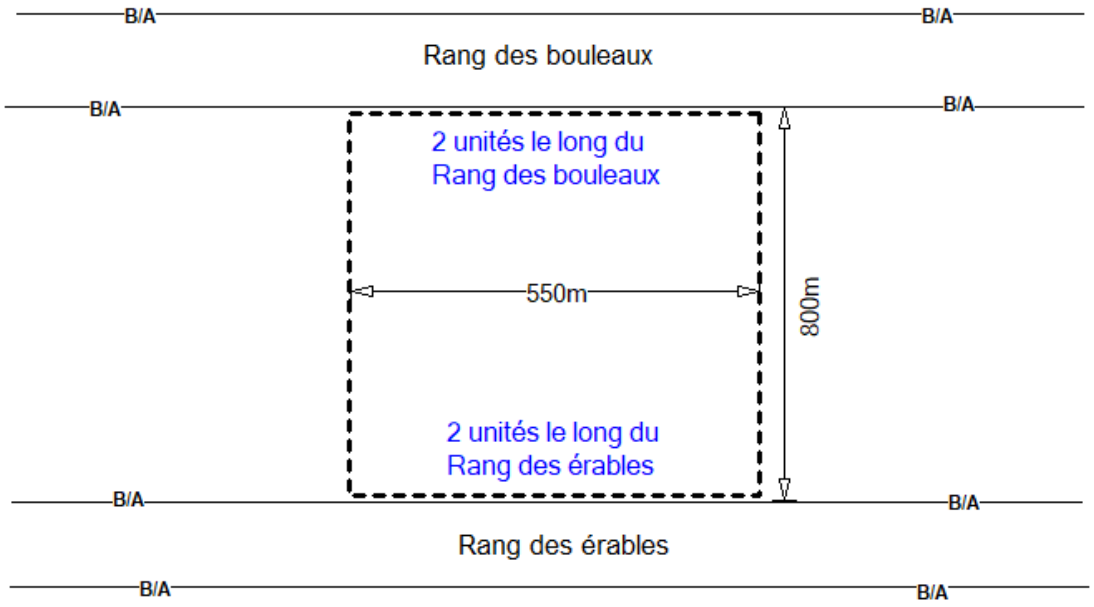

Zone Rurale

Exemple : Distance d'une unité même si traverse une intersection.

1 unité marquée, on doit indiquer la distance localisée sur le croquis.

#1 calculer sur Google map la distance = 276m
#2 zone Google du client dans la demande.

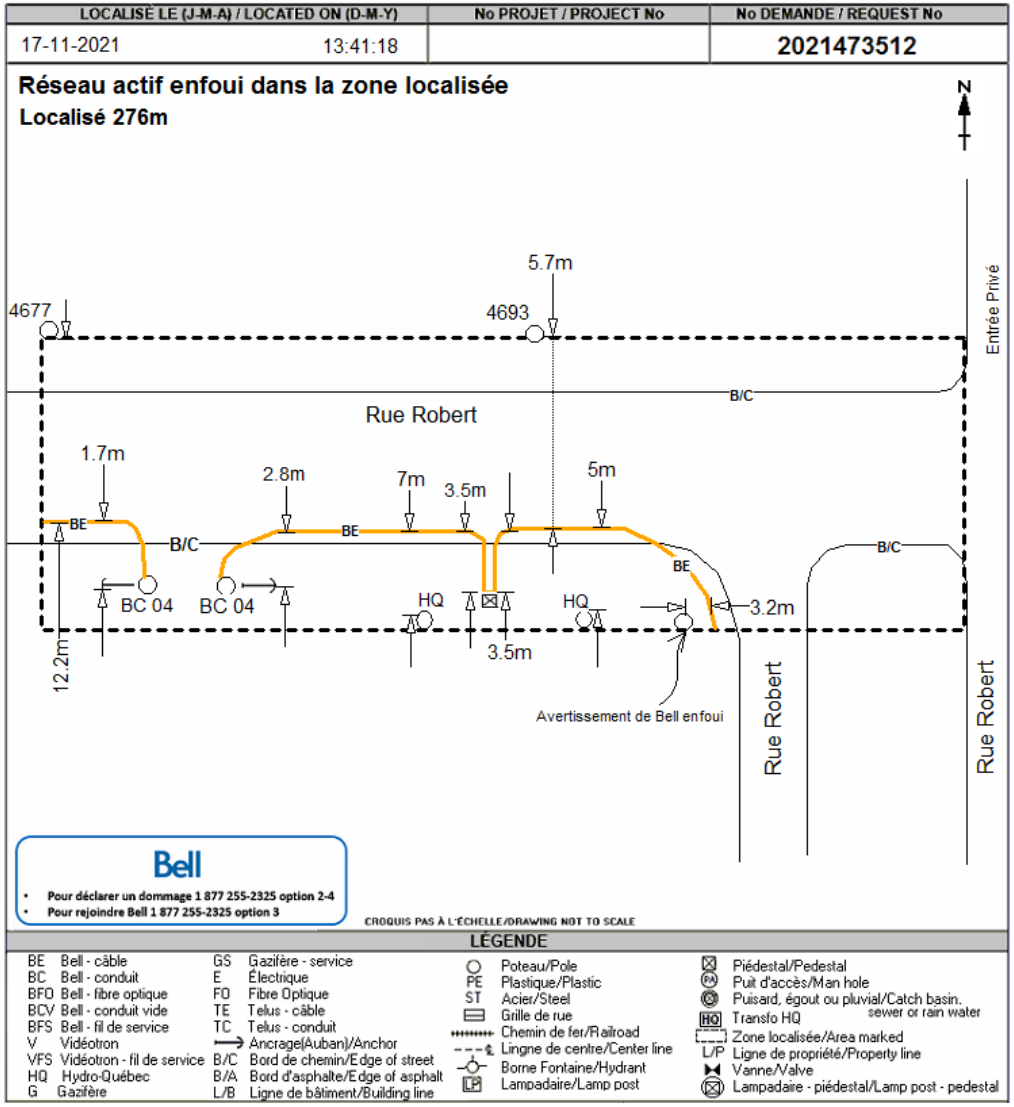

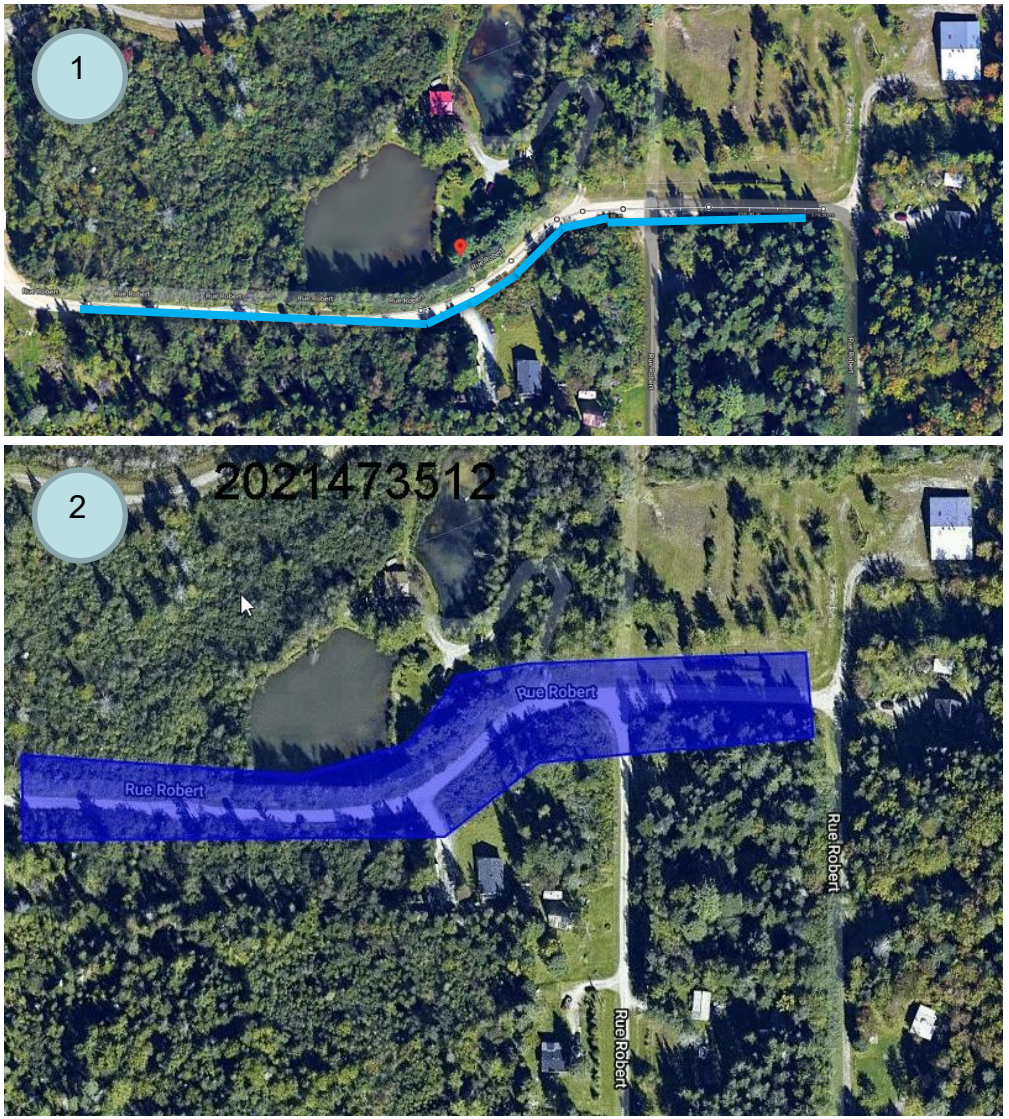

Zone sur autoroute et voie de service

Deux unités (non marquées – en Rural)
Trois unités (non marquées – en Urbain)

Les autoroutes inclus les deux voies ainsi que les bretelles d'accès. Pour calculer les unités on prend la distance totale et on divise par 300m autant pour le rural que l'urbain.
Les voies de services en zone urbaine se calculent aux intersections et en rurale aux 300m comme les autoroutes.

Explication :
Ici on localise la zone verte de 250m sur autoroute 30, cela donne une unité. On localise aussi la voie de service Av. du Parc ce qui donne une autre unité. On traverse la rue Mailloux cela nous donne donc une autre unité en zone urbaine. En zone rurale on n'aurait pas eu droit car les voies de services sont calculées aux 300m aussi.

Zone Rurale et Urbain
Deux unités (non marquées)
Piste cyclable, chemin de fer et sentier piétonnier.
Lorsqu'on localise ces zones c'est toujours aux 300 mètres, autant en rural qu'en urbain.

Explication :
Ici on localise 310m le long de la voie ferrée cela donne deux unités (non marquées).

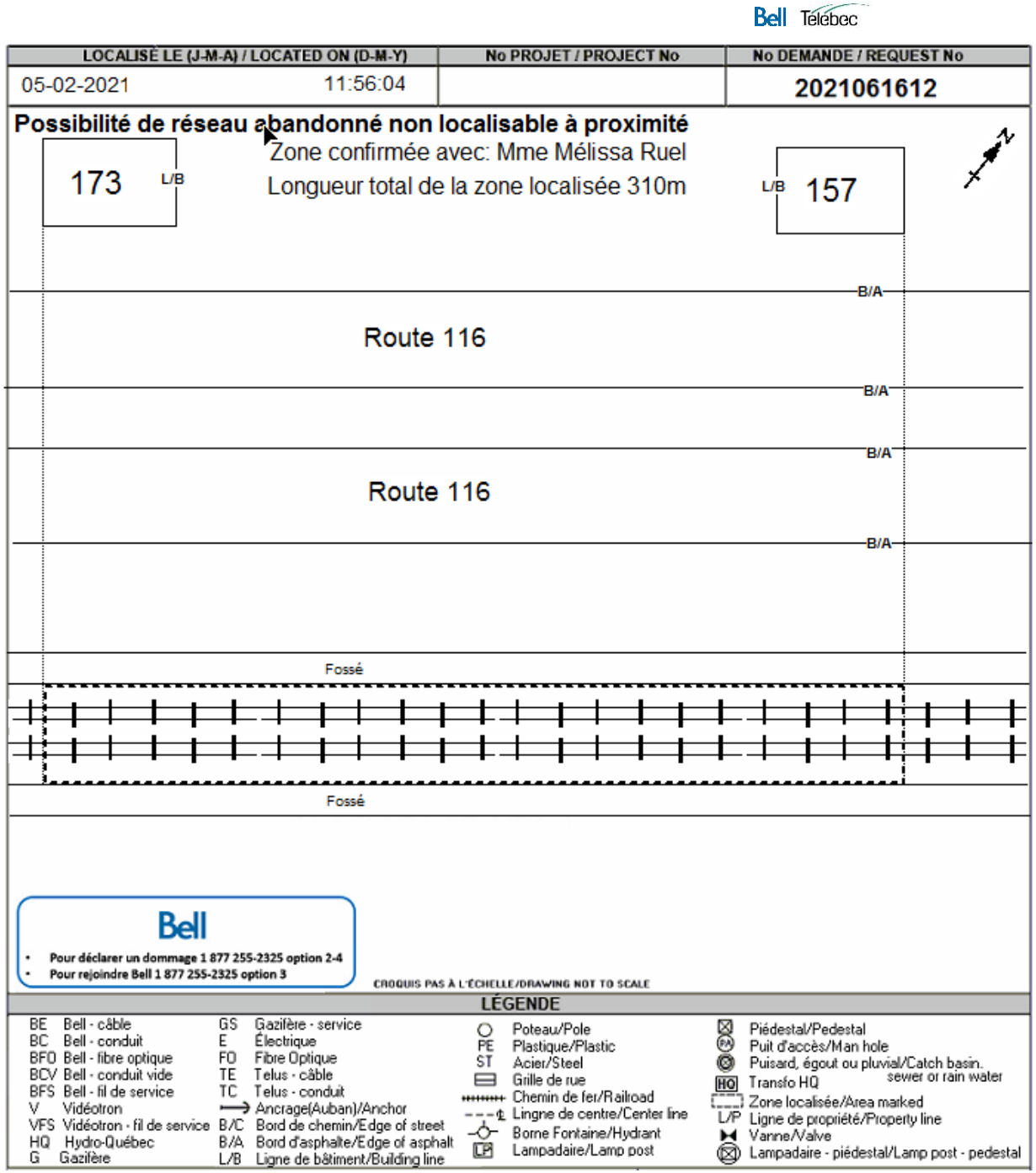

Plan #1

Zone Rurale et Urbain

Une unité (non marquée)

Zone inaccessible 1ière visite.

Lorsqu'on se rend sur place et que la zone est entièrement inaccessible. Nous facturerons une unité non marquée pour le1er déplacement. Indiquer dans la NOTE de la ligne de facturation : 1er déplacement.

Explication :

Nous nous sommes déplacés pour une zone inaccessible. On appose la bonne étiquette et on facture une unité non marquée avec NOTE.

Lors de la 2ième visite nous localiserons et facturerons comme convenu et nous laisserons la première ligne de facturation de la première visite.

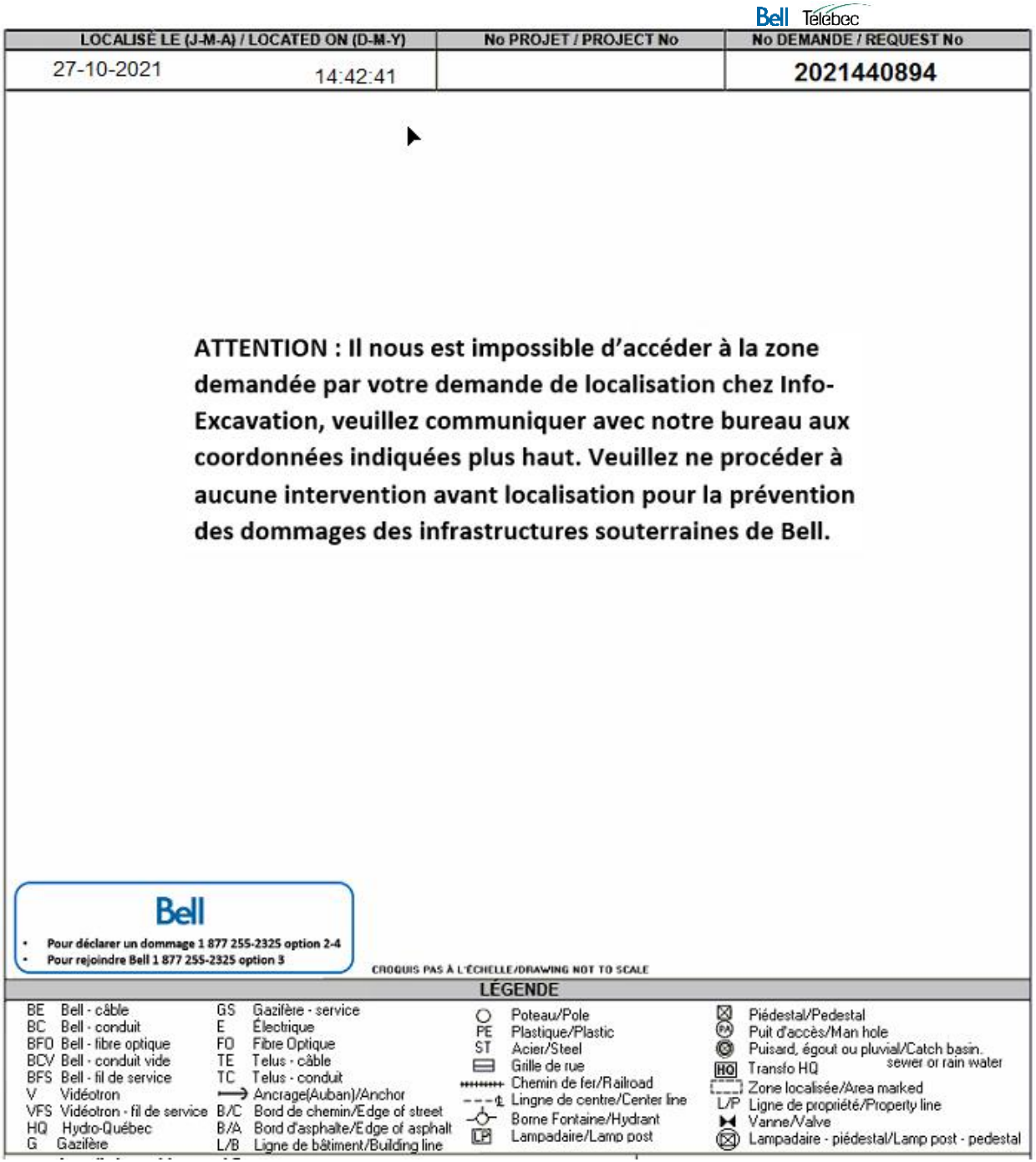

Bell Télébec

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
27-10-2021	14:42:41		2021440894

ATTENTION : Il nous est impossible d'accéder à la zone demandée par votre demande de localisation chez Info-Excavation, veuillez communiquer avec notre bureau aux coordonnées indiquées plus haut. Veuillez ne procéder à aucune intervention avant localisation pour la prévention des dommages des infrastructures souterraines de Bell.

Bell
- Pour déclarer un dommage 1 877 255-2325 option 2-4
- Pour rejoindre Bell 1 877 255-2325 option 3

CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE

BE	Bell - câble	GS	Gazifère - service		Poteau/Pole		Piédestal/Pedestal
BC	Bell - conduit	E	Électrique	PE	Plastique/Plastic	PA	Puit d'accès/Man hole
BFO	Bell - fibre optique	FO	Fibre Optique	ST	Acier/Steel		Puisard, égout ou pluvial/Catch basin. sewer or rain water
BCV	Bell - conduit vide	TE	Telus - câble		Grille de rue	HQ	Transfo HQ
BFS	Bell - fil de service	TC	Telus - conduit		Chemin de fer/Railroad		Zone localisée/Area marked
V	Vidéotron		Ancrage(Auban)/Anchor		Ligne de centre/Center line	L/P	Ligne de propriété/Property line
VFS	Vidéotron - fil de service	B/C	Bord de chemin/Edge of street		Borne Fontaine/Hydrant		Vanne/Valve
HQ	Hydro-Québec	B/A	Bord d'asphalte/Edge of asphalt	LP	Lampadaire/Lamp post		Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G	Gazifère	L/B	Ligne de bâtiment/Building line				

Plan #2

Zone Rurale et Urbain

Quatre unités (3 marquées -1 non marquée)

Zone partiellement inaccessible 1ière visite avec réseaux.

Lorsqu'on se rend sur place et que la zone est partiellement inaccessible. Nous facturerons une unité non marquée si le reste du croquis que nous avons pu faire n'a pas de réseau ou une marquée si la partie localisée a du réseau. Et indiquer dans la NOTE de la ligne de facturation : Zone inaccessible.

Explication :
Nous nous sommes déplacés pour une zone partiellement inaccessible. On localise ce que nous pouvons, on facture 3 marquées et une non-marquée on met aussi l'étiquette de zone inaccessible sur le croquis ainsi qu'une NOTE dans la ligne de facturation.

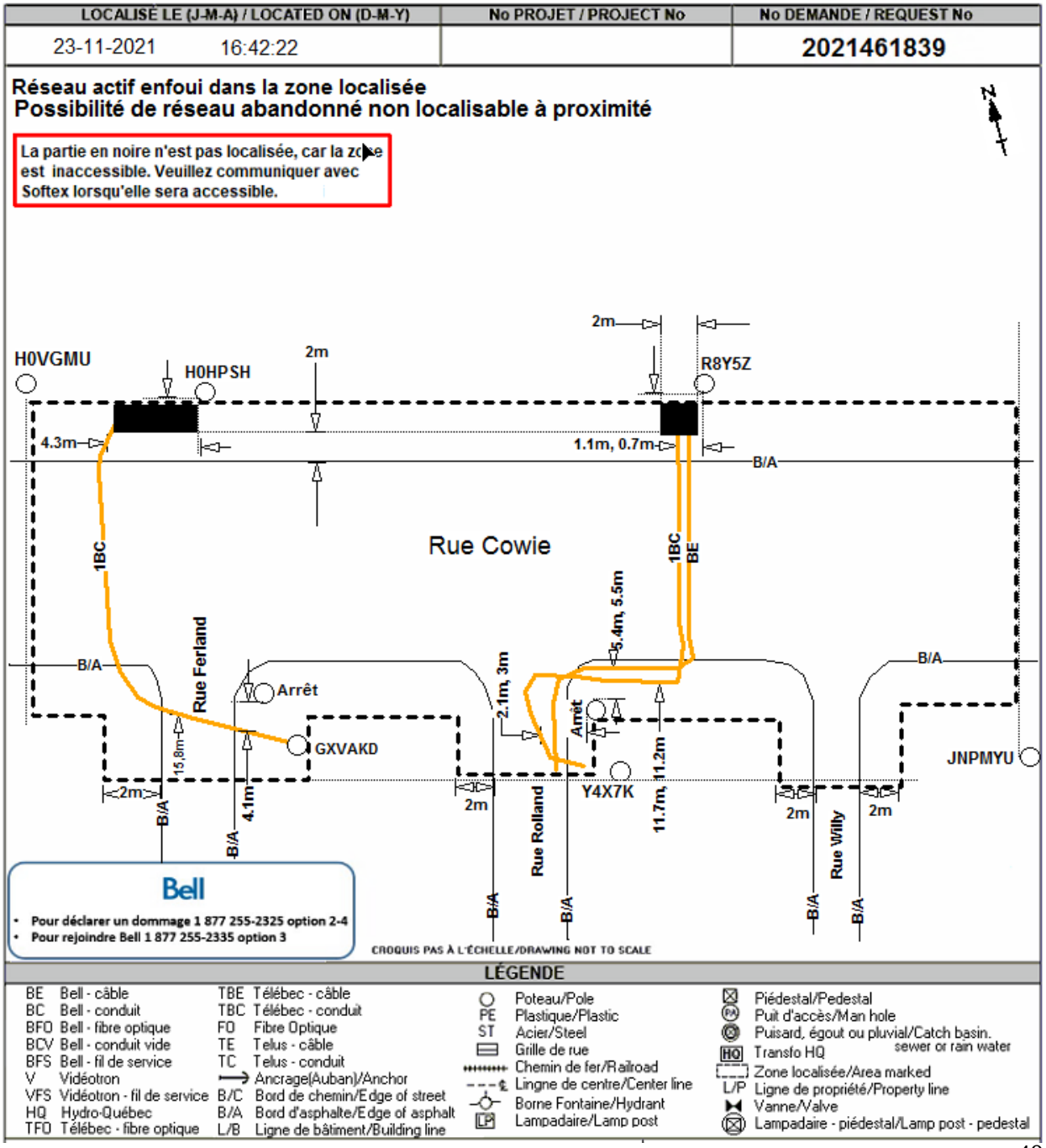

Plan #2

Zone Rurale et Urbain

Une unité (non marquée)

Zone partiellement inaccessible 2ière visite avec réseaux.

Lorsqu'on retourne pour finaliser la localisation. Nous facturerons une unité non marquée si lors de notre retour complétons des zones avec réseaux mais qui avait déjà du réseau à l'intérieur lors de notre première visite.

Explication :
Nous nous rendons pour notre 2ième visite. Dans les zones inaccessibles nous prolongeons du réseau qui a déjà été facturé lors de notre première visite. Donc nous facturerons une unité non marquée pour notre déplacement. Aucune autre zone s'est ajoutée en enlevant nos zones inaccessibles, que ceux qui existaient déjà lors de la première visite.

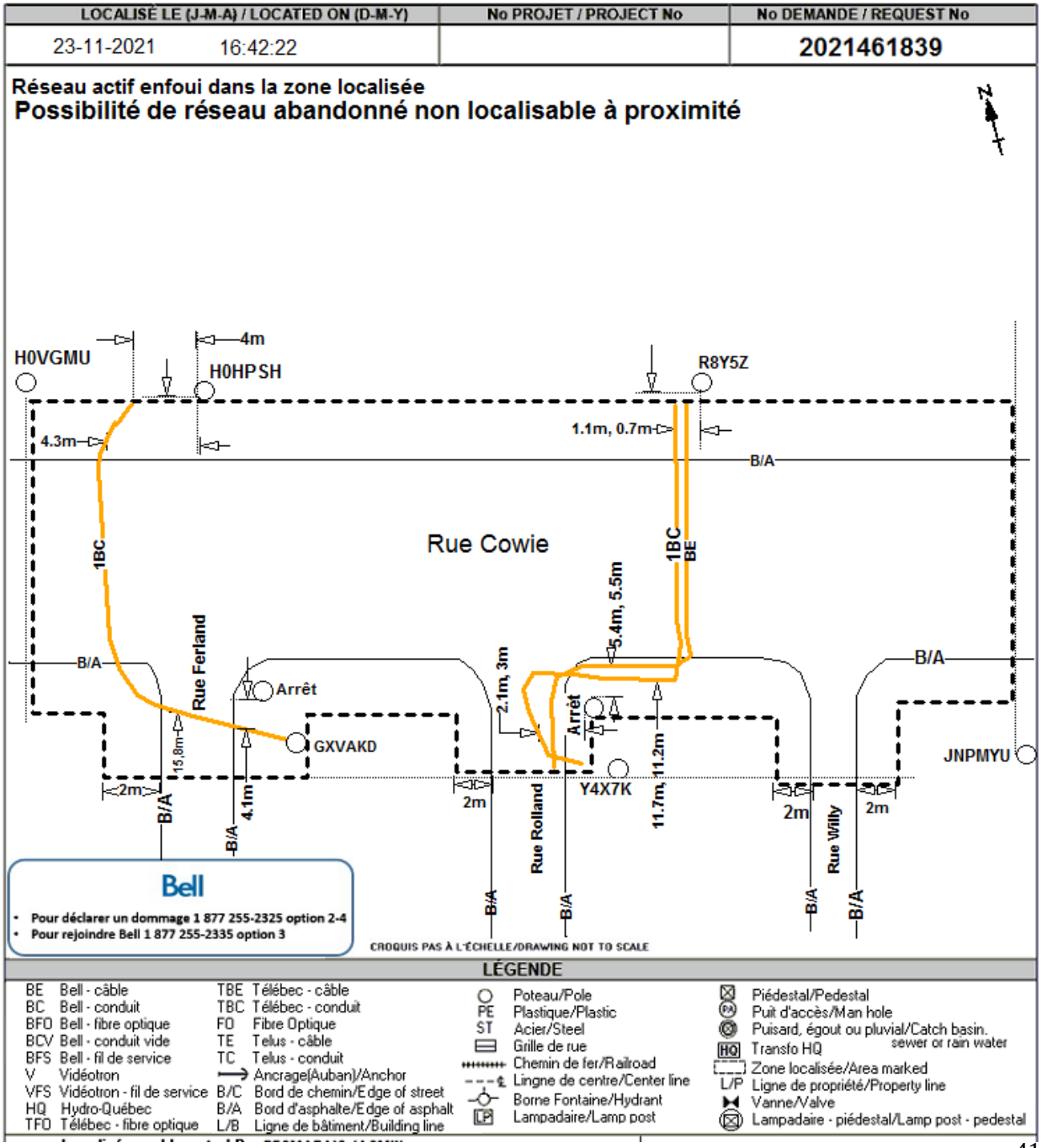

Plan #3

Zone Rurale et Urbain

Quatre unités (non marquées)

Zone partiellement inaccessible 1ière visite sans réseaux.

Lorsqu'on se rend sur place et que la zone est partiellement inaccessible. Nous facturerons une unité non marquée si le reste du croquis que nous avons pu faire n'a pas de réseau ou une unité marquée si la partie localisée a du réseau. Et indiquer dans la NOTE de la ligne de facturation : Zone inaccessible.

Explication :
Nous nous sommes déplacés pour une zone partiellement inaccessible. Nous n'avions aucun réseau à localiser dans la zone accessible, on facture 4 non marquées et on met l'étiquette de zone inaccessible sur le croquis ainsi qu'une NOTE dans la ligne de facturation.

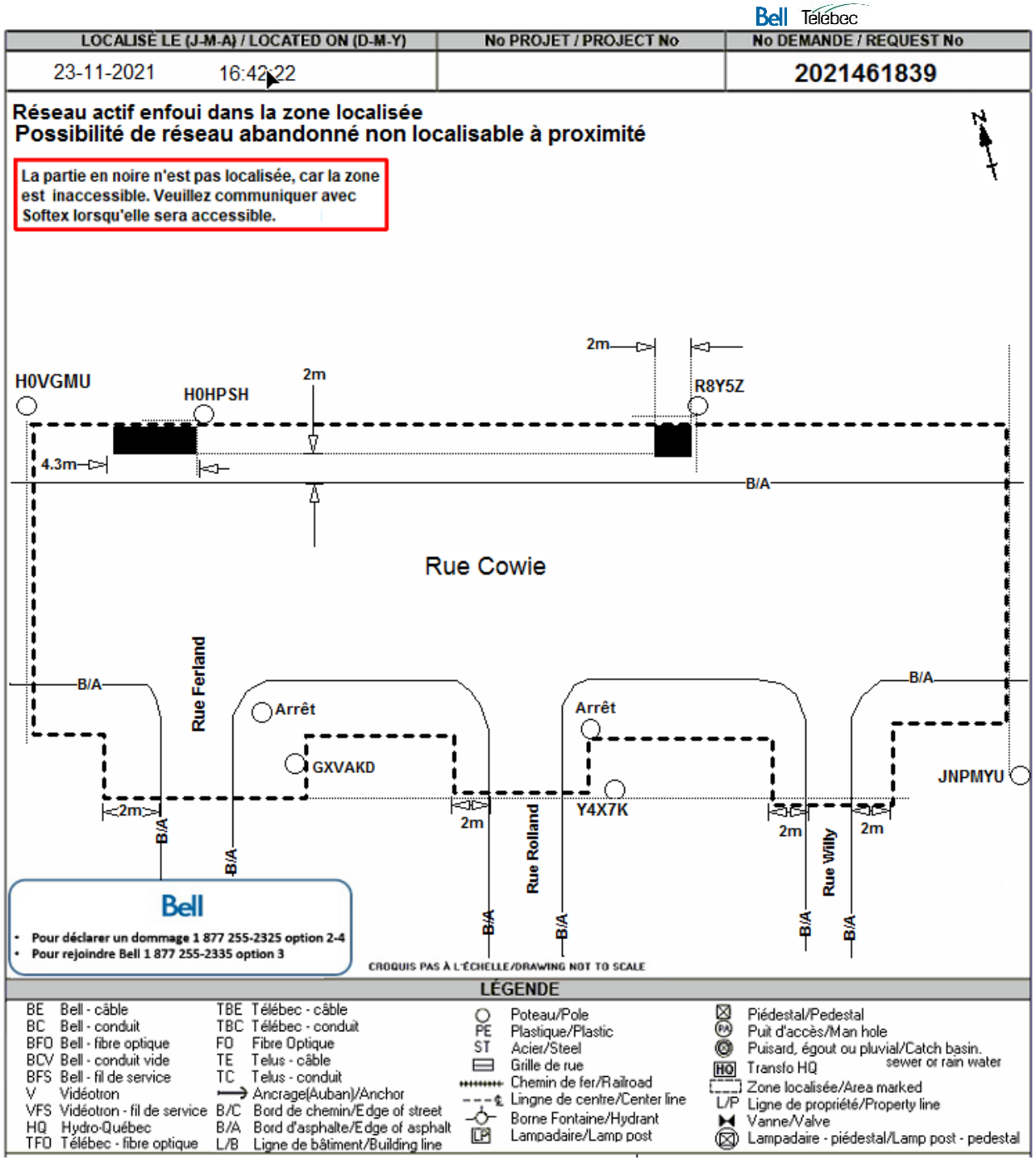

Plan #3

Zone Rural et Urbain

Une unité (marquée)

Zone partiellement inaccessible 2ième visite avec réseaux.

Lorsqu'on retourne pour finaliser la localisation. Nous facturerons une unité marquée si lors de notre retour nous avons du réseau dans les zones qui n'étaient pas accessibles.

Explication :
Nous nous rendons pour notre 2ième visite, nous avons un BE à localiser dans une des zones qui étaient inaccessibles. Nous facturerons donc une unité marquée pour notre deuxième déplacement. Les autres unités ont été ou sont comprises dans les unités de notre première visite.

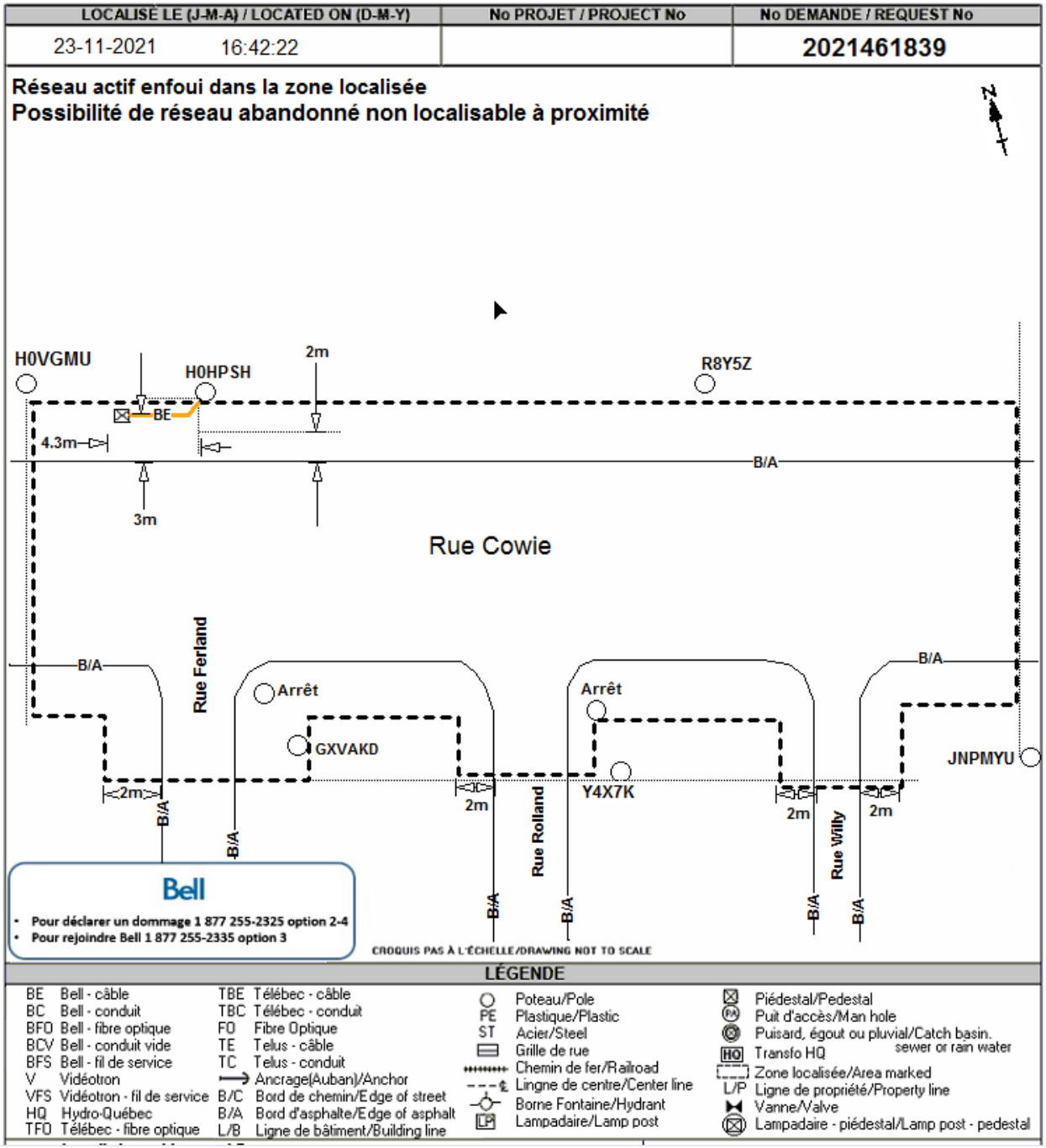

Voici les *différents statuts* que vous aurez à utiliser lors de création de vos lignes de facturations.
En rouge : ne jamais utiliser, car utilisés par l'administration seulement.

1. Acquittement ou Office clear
2. Annulé ou Check
3. Bureau-Cancel
4. Correction de plans ou Records Update
5. Default
6. Demande d'ingénierie
7. Investigation
8. Marqué ou Marked
9. Non-Marqué ou Unmarked
10. Taux horaire ou Man Hour

Annulé : ——→ Vous aurez à annuler une demande dans ces situations suivantes :

- Demande annulée par le demandeur sans qu'on se soit déplacé sur les lieux.
- Les travaux sont complétés à votre arrivé et la demande est en retard.

Default : ——→ Statut par défaut, ne jamais laissé à ce statut.
Demande d'ingénierie : ——→ Statut à utiliser pour les demandes expliquées à la page suivante :

Les demandes d'ingénieries

Marqué : ——→ Lorsqu'il y a du réseau localisé au sol et dessiné sur le croquis.
Non-marqué : ——→ Lorsqu'il n'y a pas de réseau localisé au sol, mais peut en avoir de dessiné sur le croquis (ex: conduits vides).

Les demandes d'ingénieries.

Toujours *facturer en « Demande d'Ingénierie »* et le nombre d'unité sera le nombre d'heure passée à faire le travail incluant le transport, minimum une heure. Si plus grand que 3 heures en aviser votre superviseur.
Comment reconnaitre une demande d'ingénierie :

- Par son station code : SOFT3
  OU
- Par sa Priorité ou son Statut : DEMANDE D'INGÉNIERIE
  OU
- Par son type de travail : PSB-PLAN ou DEMANDE DE PLAN ou ARPENTAGE
  OU
- Par une indication dans les informations additionnelles : PT01…

Les types de travaux qui sont pour du FTTH (Fiber To The Home)

Lorsqu'une demande est pour du FTTH nous allons facturer en Demande d'ingénierie. Vous verrez cette indication dans le type de travail de la demande, il sera inscrit FTTH. Où tout type de travaux qui s'y apparente et ou Contracteur qui travaillent pour le projet FTTH. En cas de doute, contacter votre superviseur.

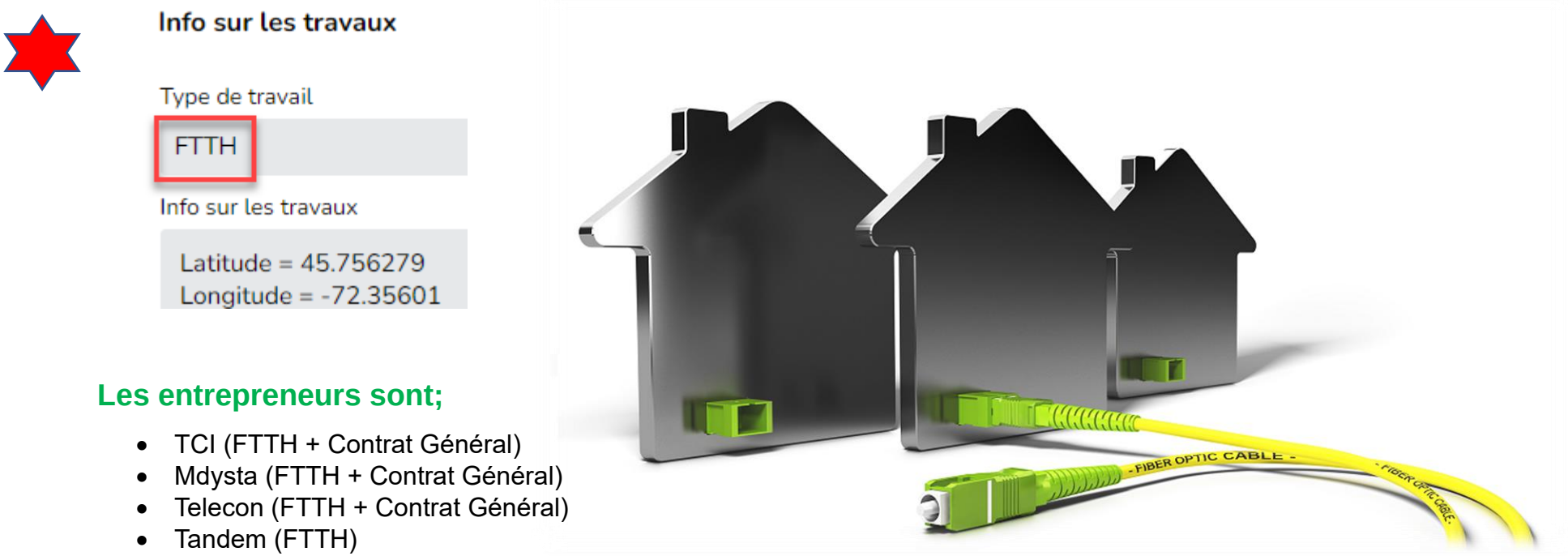

Les entrepreneurs sont;

- TCI (FTTH + Contrat Général)
- Mdysta (FTTH + Contrat Général)
- Telecon (FTTH + Contrat Général)
- Tandem (FTTH)
- GTek (FTTH)
- LigneX Telecom (FTTH)
- OPC (Contrat Général)
- Laurin Laurin (FTTH + Contrat Général)
- Technologie Abitibi (FTTH + Contrat Général)

1. Pompage PA
2. Fichage de conduits
3. Localisation qui nécessite un accompagnateur (Signaleur, agent de sécurité, site privé, long des voies ferrées avec accompagnateur etc…)

Toujours *facturer à taux horaire* (man/hour) et le nombre d'unité sera le nombre d'heure passée à faire le travail incluant le transport, minimum une heure.
Pour les demandes nécessitants deux personnes, vous devez envoyer un courriel à administration@softex.ca (en Cc votre superviseur) et indiquer le nombre d'heure qui doivent être facturées par personne.

Pour les demandes 1 personne, exemple : signaleur, site privé etc…TOUJOURS INSCRIRE DANS LA « NOTE » DE LA LIGNE DE FACTURATION LA RAISON DU TAUX HORAIRE (Aéroport, base militaire, prison, voie ferrée etc..).

Lorsque nous facturons à taux horaire pour un pompage de PA on facture aussi la demande en marqué et/ou non-marqué.

Exemple : Paulo et Dino vont localiser une intersection complète et auront à pomper un PA. La durée du pompage sera de 1.5 heure. On aura 4 lignes de facturations :

Voici le détail : 1 marqué et 1 non-marquée (simulation des unités pour l'exemple)

1.5 heure taux-horaire (man/hour) pour Paulo ; Note : Pompage PA 2 techniciens

1.5 heure taux-horaire (man/hour) pour Dino ; Note : Pompage PA 2 techniciens

à noter que, comme mentionné plus haut, les lignes de facturations, taux horaire se feront par l'admin.

Voir page suivante

Les autres demandes à taux horaire pré approuvées par Bell.

- Sur les pistes d'avions ou zones restreintes sur des sites d'aéroports actifs avec tour de contrôle.
  - Exemple : l'Aéroport de Saint-Hubert.
- À l'intérieur des zones sécurisées, bases militaires, des prisons.
  - Exemple : Prison Cowansville.

Autres demandes à taux horaire qui peuvent être demandés par Bell ou que nous en fassions la demande.

- Localisation de soir ou de nuit nécessaire, compte tenu des lieux ou exigences de la ville ou MTQ. Aviser votre superviseur et le demandeur.
- Directeur de Bell qui demande d'aller ficher un conduit vide ou porter assistance à un technicien ou sous-traitant de Bell.
- Toute autres demandes pouvant avoir été faites à Bell (soit par votre superviseur ou admin), et ayant reçues l'approbation de ce dernier. Pour ces demandes envoyer un courriel à administration@softex.ca indiquant le nombre d'heure à facturer (à taux régulier ou en temps supplémentaire) et l'admin se chargera de mettre la ou les lignes de facturation en indiquant une NOTE exemple « Taux horaire supplémentaire autorisé par Estelle Lamarre 2022123456-1.

Frais de transport secteur Abitibi

- Dans le secteur de l'Abitibi, nous aurons à ajouter des lignes de facturation pour des frais de transport pour certaines villes.
- Pour le contrat TELEBEC GAT / STBEC, station code : STBEC
- Ces frais sont calculés avec une grille que nous mettons à jour avec Bell (voir ici-bas) la grille, à jour est sur le serveur.

Cette grille se calcule en prenant en considération le nombre de km (aller seulement) parcouru en ayant comme point d'attache : Rouyn-Noranda.

- Ils sont répartis par zone
  - Zone 1 = entre 50 et 150 km Sélectionner dans LA : Transport 50-150 km
  - Zone 2 = entre 150 et 250 km Sélectionner dans LA : Transport 150-250 km
  - Zone 3 = entre 250 et 350 km Sélectionner dans LA : Transport 250-350 km

- Voici une partie du tableau, donc si vous avez à aller localiser à Belleterre, vous devriez ajouter une ligne de facturation : Transport 150-250 km.
- NB : un seul déplacement sera approuvé par Bell, par jour, par localisateur. Et si vous faite un acquittement à distance (dessin Google) aucun déplacement ne peut être facturé.

Zone départ Rouyn-Noranda

Section	Central	Nb km	Zone 1 (50 à 150km)/ 058995NM	Zone 2 (150 à 250km)/ 058996NM	Zone 3 (250 à 350km)/067102NM
Secteur ABITIBI	Amos	104	X		
Secteur ABITIBI	Anglier	93	X		
Secteur ABITIBI	Barraute	151		X	
Secteur ABITIBI	Béarn	131	X		
Secteur ABITIBI	Beaucanton	113	X		
Secteur ABITIBI	Beaudry	Moins de 50km	nil	nil	nil
Secteur ABITIBI	Bellecombe	Moins de 50km	nil	nil	nil
Secteur ABITIBI	Belleterre	156		X	

FACTURATION HYDRO QUÉBEC

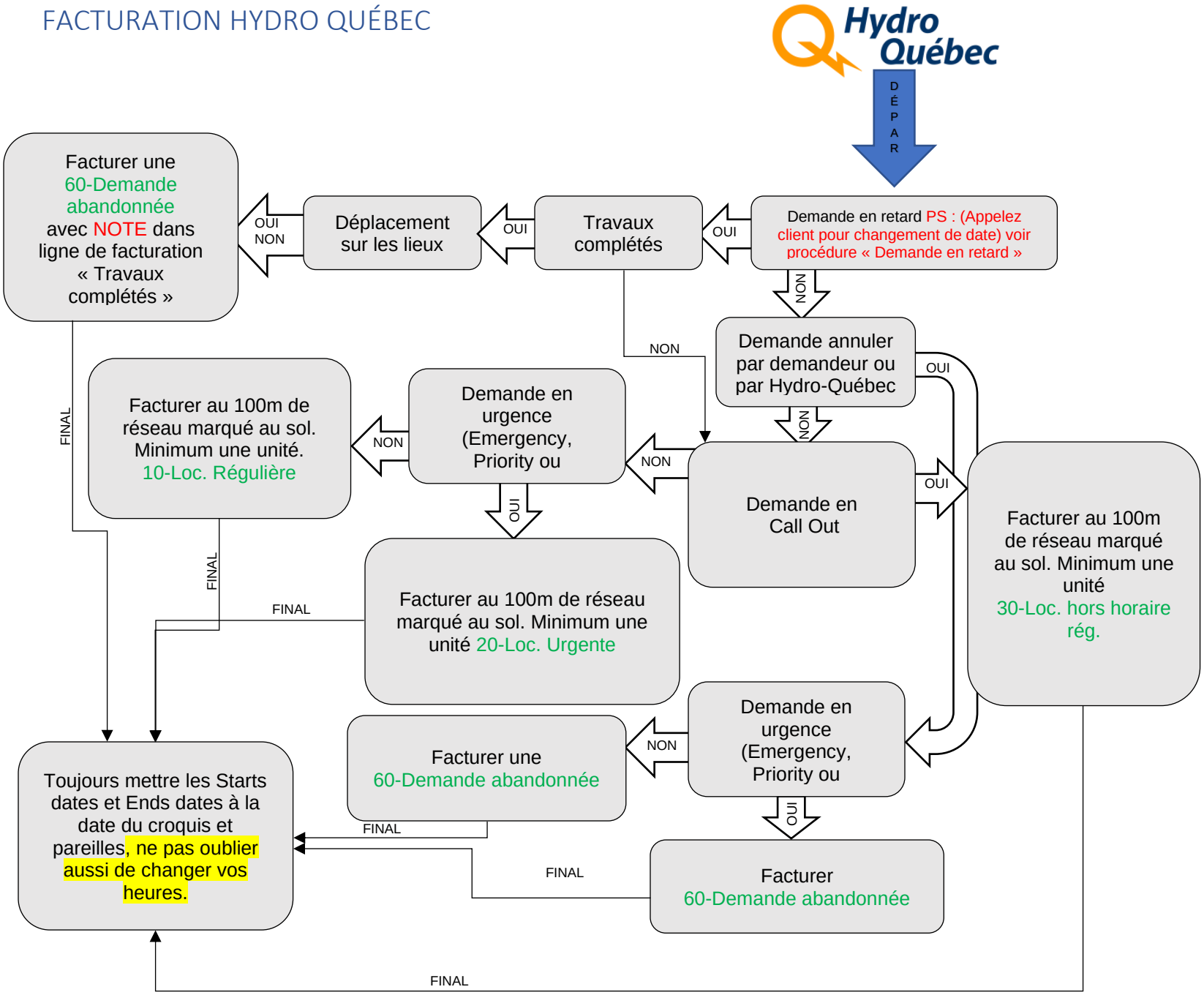

NB : Si vous avez des linges de trop lors de votre facturation, veuillez demander à l'administration de les supprimer.
- Ne pas oublier d'écrire le nombre de mètre marqué au sol dans la ligne de facturation, si plus de 100m. Car HQ doit pouvoir le valider.

Zone Urbaine ou Rural aucun changement

Une unité (marquée)
La façon de calculer les unités HQ est le nombre de mètre que vous allez marquer au sol. Une unité tous les 100m marqués, minimum une unité. Les intersections ne changent en rien la sommes des unités.

À titre informatif, dans votre LocateAcess, on vous indique le nombre estimer d'unités qu'Hydro nous a remis pour la demande. Voir encadré ici-bas dans la section Localisation – Statut billet Cancellé. Ici on a indiqué : 4

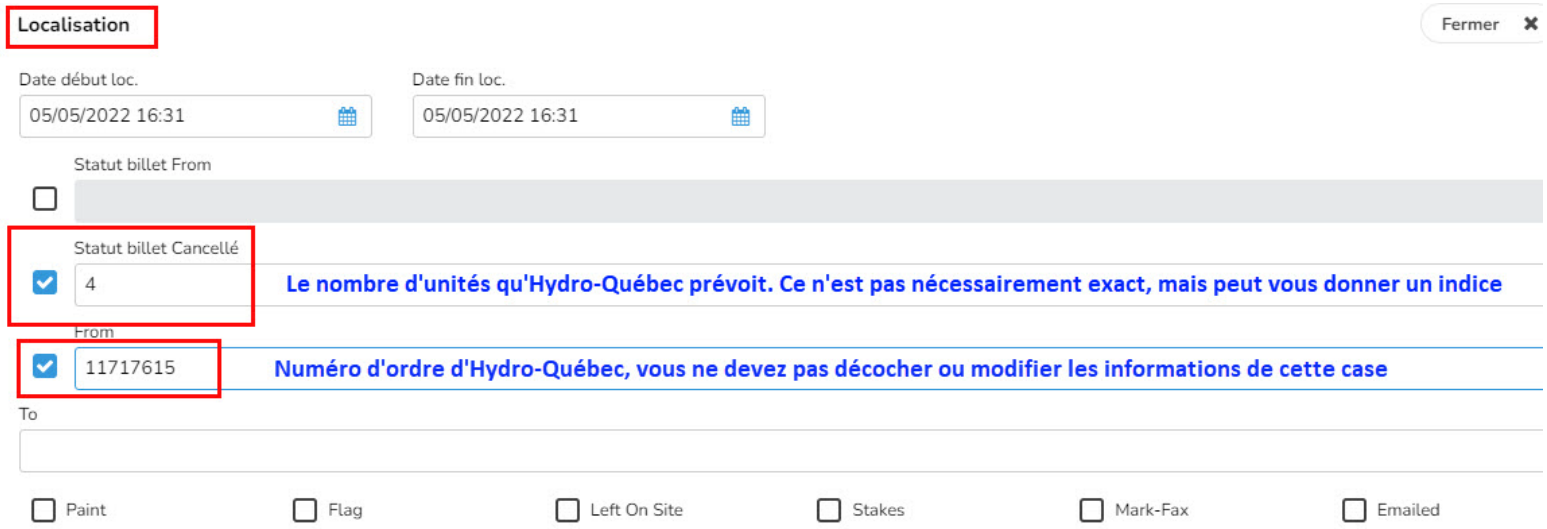
Localisation
Fermer
Date début loc.
05/05/2022 16:31
Date fin loc.
05/05/2022 16:31
Statut billet From
Statut billet Cancellé
4
Le nombre d'unités qu'Hydro-Québec prévoit. Ce n'est pas nécessairement exact, mais peut vous donner un indice
From
11717615
Numéro d'ordre d'Hydro-Québec, vous ne devez pas décocher ou modifier les informations de cette case
To
Paint
Flag
Left On Site
Stakes
Mark-Fax
Emailed

Zone Urbaine ou Rurale
Aucun changement

Une unité (marquée)

La façon de calculer les unités HQ est le nombre de mètres que vous allez marquer au sol. Une unité tous les 100m marqués, minimum une unité. Les intersections ne changent en rien la somme des unités.

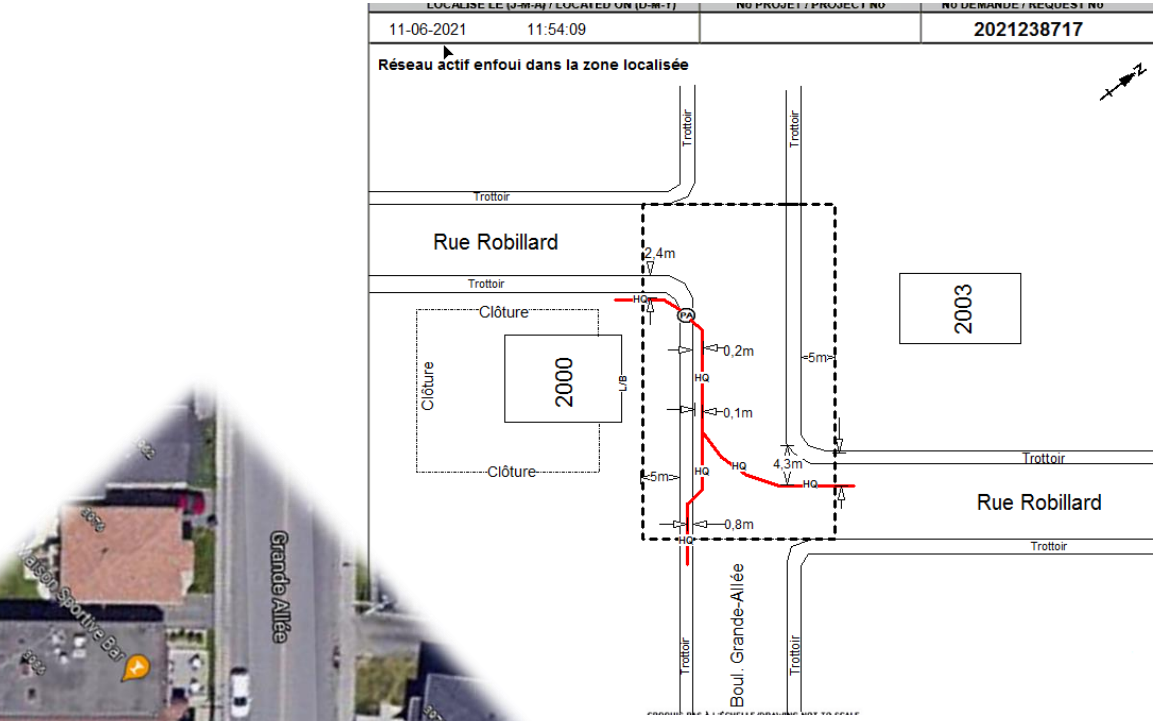

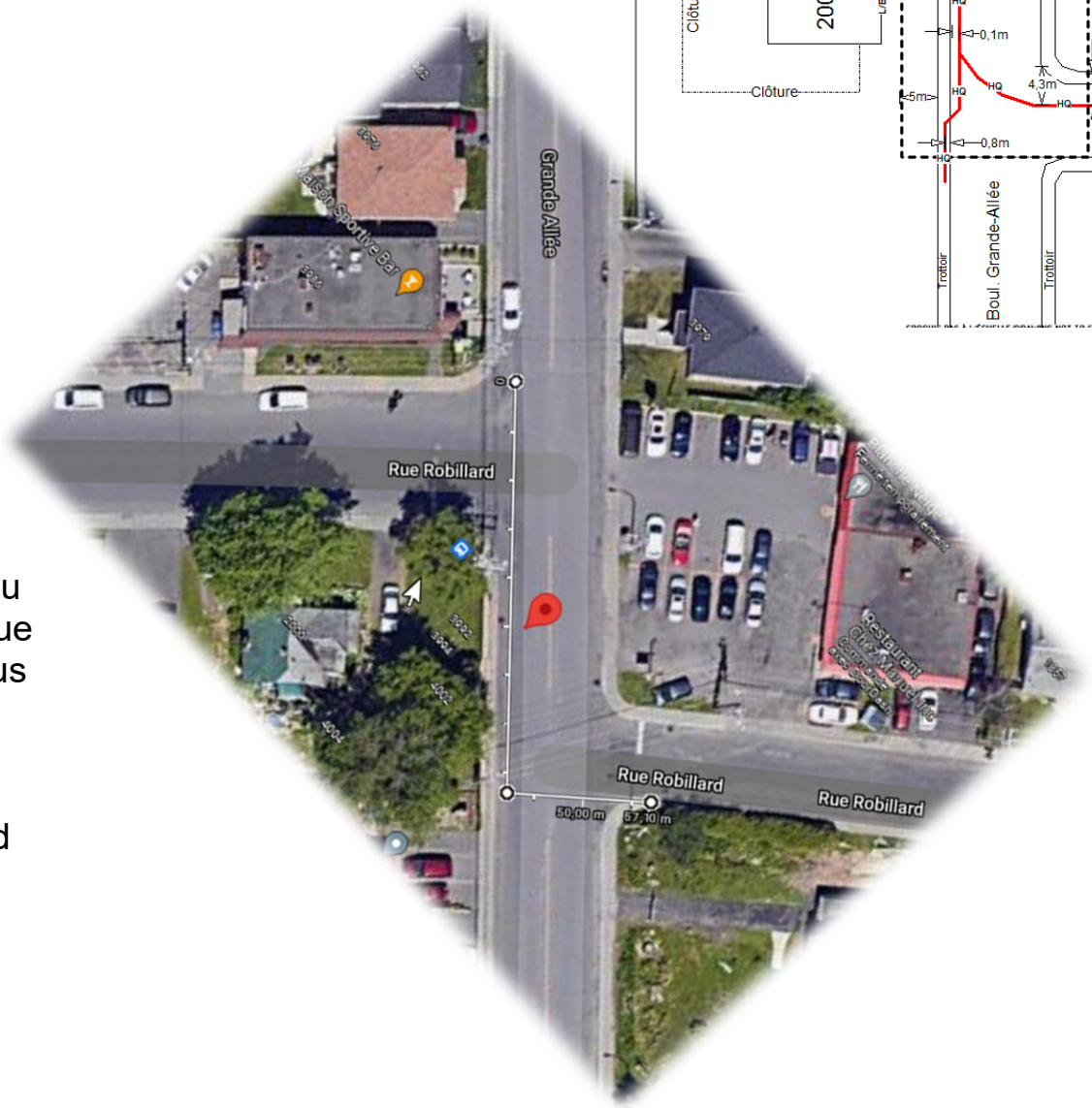

Ici, si on calcule le réseau marqué au sol, on voit que nous sommes en dessous du 100m. On indiquera donc une unité totale. Et cela même si on avait dépassé la Rue Robillard au N-O.

Hydro Québec

Zone Urbaine ou Rurale aucun changement

Trois unités

La façon de calculer les unités HQ égale le nombre de mètres que vous allez marquer au sol. Une unité tous les 100m marqués, minimum une unité.

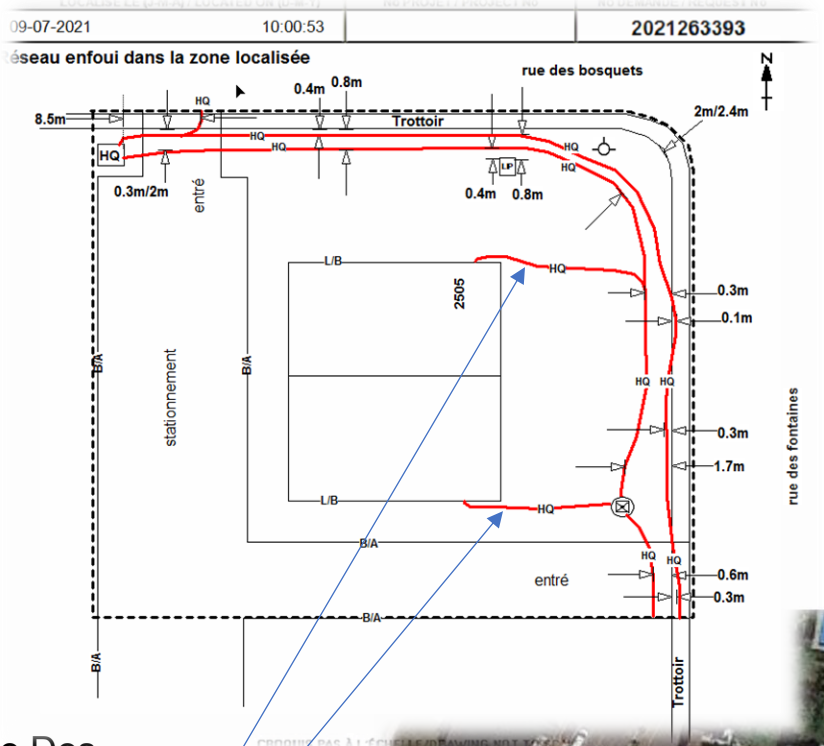

Indiquer dans la NOTE de la ligne de facturation, 260.6m localisé.

Ici, on marque au sol le long de la rue Des Bosquets et le long de la rue des Fontaines. Si on regarde l'image Google on voit qu'un aller simple donne 105.3m. Nous avons marqué au sol une seconde run à côté de la première, ce qui nous donne un autre 105.3m, plus les deux runs qui vont au bâtiment 2505 Des Fontaines qui font environ 10m chacune. Le total serait donc de 105.3+105.3+10+10=230.6m qui serait 3 unités totales.

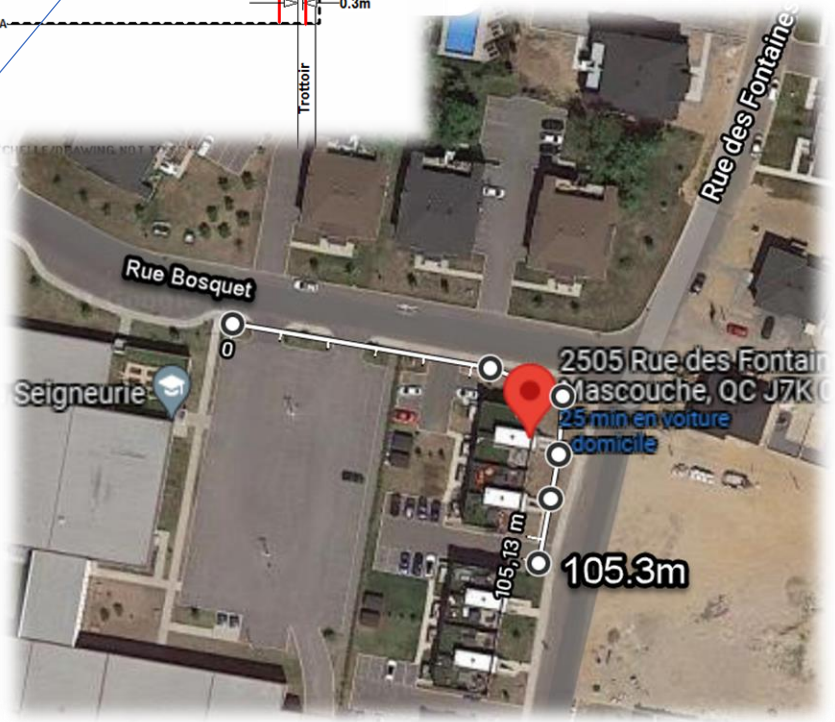

Hydro Québec

Zone inaccessible.

Présentement en attente d'une réponse de HQ.
Mais pour le moment mettre une ligne de facturation normal, comme si vous auriez fait un croquis.

Ce sera le même procédé pour les demandes : Manque d'information, besoin de signaleur, besoin d'accompagnateur etc…

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
22-09-2021	10:17:00		2021354966

ATTENTION : Il nous est impossible d'accéder à la zone demandée par votre demande de localisation chez Info-Excavation, veuillez communiquer avec notre bureau aux coordonnées indiquées plus haut. Veuillez ne procéder à aucune intervention avant localisation pour la prévention des dommages des infrastructures souterraines d'Hydro-Québec.

CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE

BE	Bell - câble	GS	Gazifère - service		Poteau/Pole		Piédestal/Pedestal
BC	Bell - conduit	E	Électrique	PE	Plastique/Plastic	PA	Puit d'accès/Man hole
BFO	Bell - fibre optique	FO	Fibre Optique	ST	Acier/Steel		Puisard, égout ou pluvial/Catch basin. sewer or rain water
BCV	Bell - conduit vide	TE	Telus - câble		Grille de rue	HQ	Transfo HQ
BFS	Bell - fil de service	TC	Telus - conduit		Chemin de fer/Railroad		Zone localisée/Area marked
V	Vidéotron		Ancrage(Auban)/Anchor		Lingne de centre/Center line	L/P	Ligne de propriété/Property line
VFS	Vidéotron - fil de service	B/C	Bord de chemin/Edge of street		Borne Fontaine/Hydrant		Vanne/Valve
HQ	Hydro-Québec	B/A	Bord d'asphalte/Edge of asphalt	LP	Lampadaire/Lamp post		Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G	Gazifère	L/B	Ligne de bâtiment/Building line				

Hydro Québec

Plan #1

Zone partiellement inaccessible.

Présentement en attente d'une réponse de HQ.
Mais pour le moment mettre une ligne de facturation normal, comme si vous auriez fait un croquis complet.
Lors de la deuxième visite remettre une autre ligne.
NB changer la date et ou l'heure pour démontrer que les deux visites ce sont fait en deux temps.

Ici, on indique avec la bonne étiquette que la zone est partiellement inaccessible on dessine la zone accessible et on facture une tel qu'indiqué ici haut.

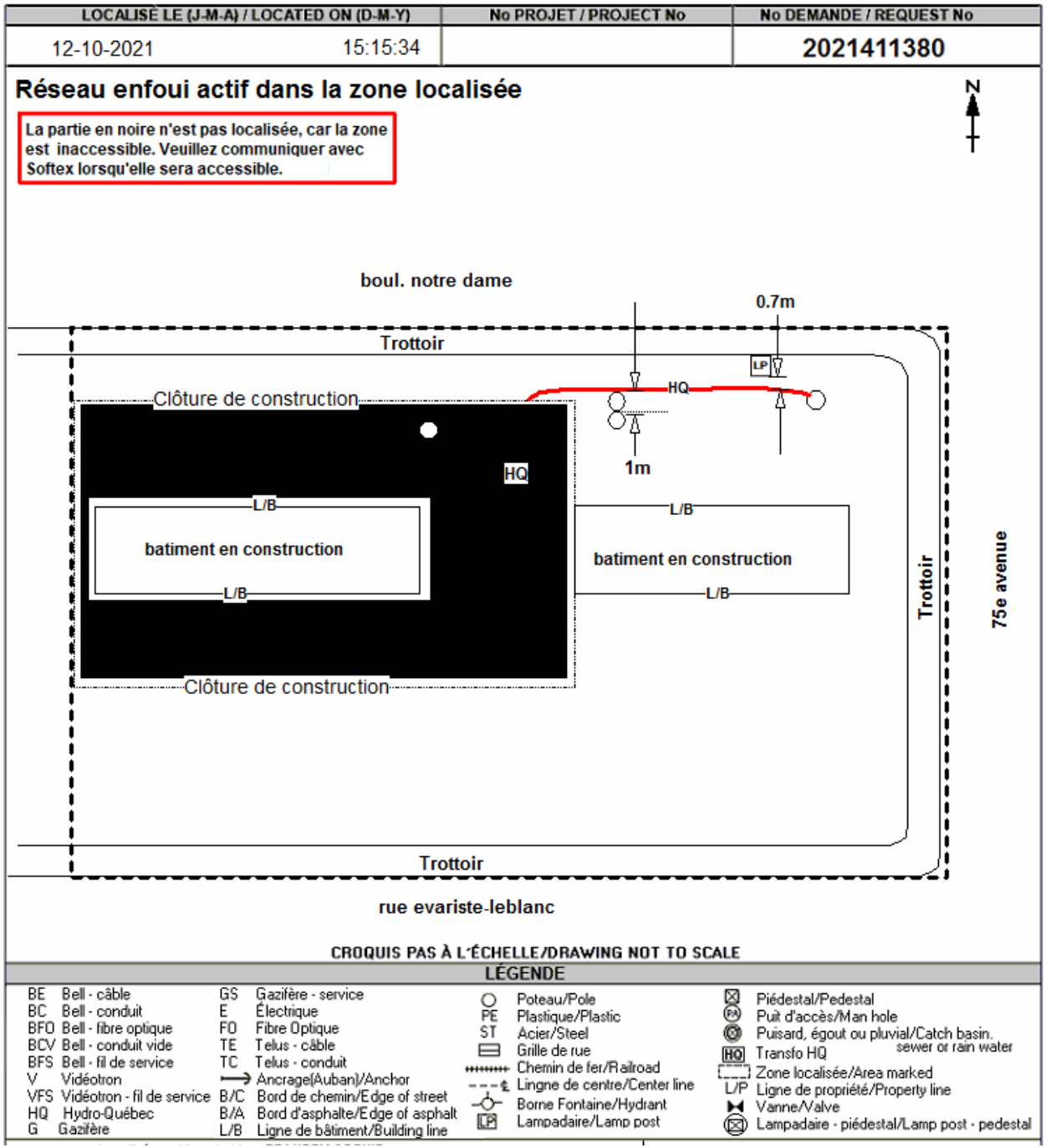

Voir page suivante

Plan #2

Zone partiellement inaccessible.
Lors de la deuxième visite.

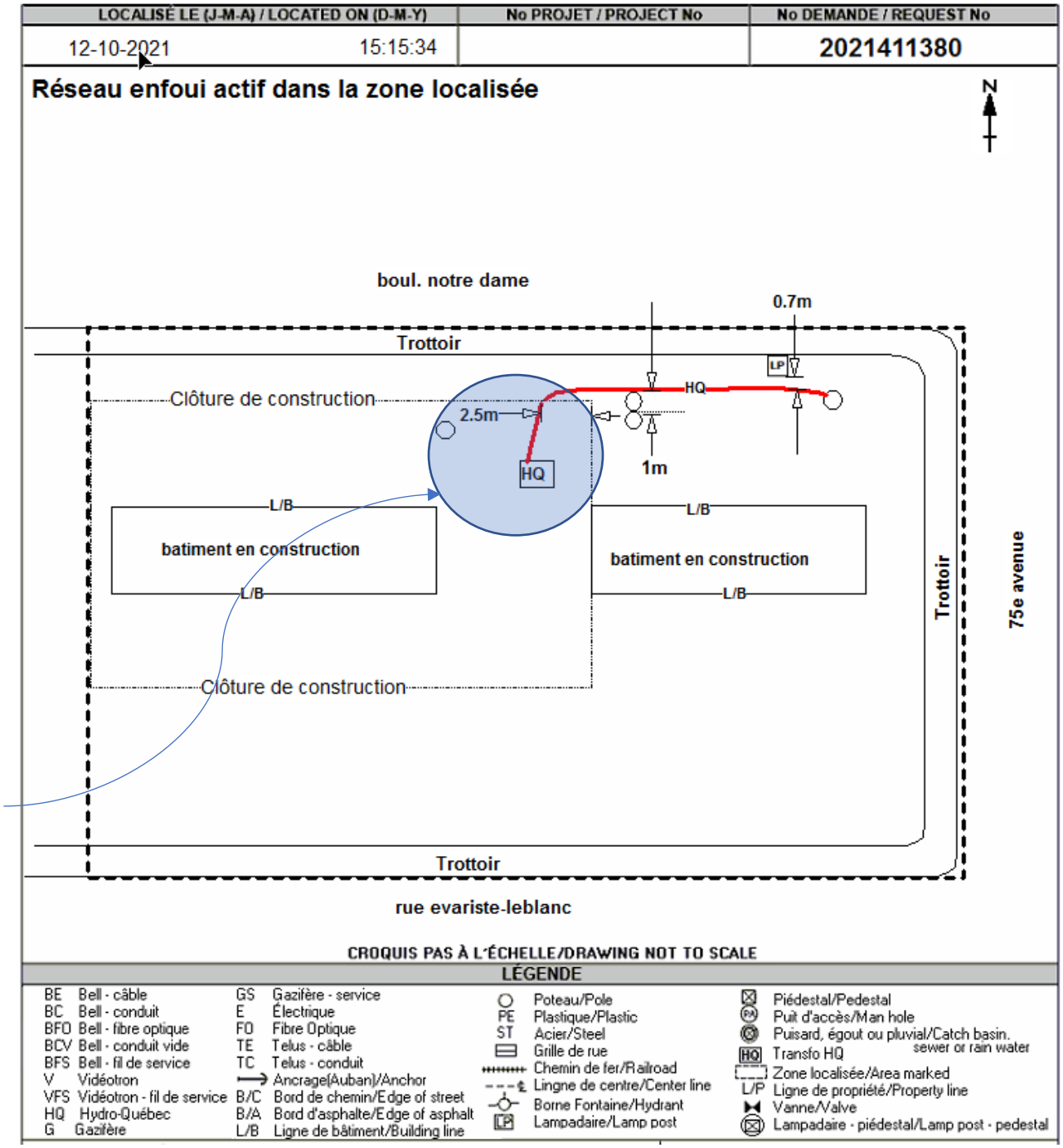

Ici, lors de notre 2ième visite on indique le réseau qui était dans la zone inaccessible. Et on met une deuxième ligne de facturation avec date et ou heure différente de la première.

Pour les demandes dont nous arrivons sur les lieux, que nous soyons ***en retard ou pas*** et que les travaux sont ***complétés***, ou que le contracteur a ***abandonné*** les travaux et que nous sommes sur les lieux, nous devons quand même procéder à la localisation à la demande de notre client Hydro Québec.

Demande en retard PS : (Appelez client pour changement de date) voir procédure « Demande en retard »

OUI

Travaux complétés

OUI

Déplacement sur les lieux

OUI NON

Facturer une **Acquittement**, avec NOTE dans ligne de facturation « Travaux complétés »

NON

Demande Normale ou Urgence code 1-2-3 ou Demande d'ingénierie – Dans les heures de travail ou Call Out

OUI

Facturer au 100m de ZONE localisée. Statut **Marqué ou non-marqué.** Mettre une NOTE du nombre de mètres dans la ligne de facturation. Exemple « Distance 350m » et l'indiquer aussi sur votre croquis.

Nécessite un fichage de conduit.

OUI

Facturer à **Taux horaire** (Man/Hour). Mettre une note dans la ligne de facturation : « Fichage conduit » ①

FINAL

Toujours mettre les dates début et dates fin à la date du croquis et pareilles, ne pas oublier aussi de changer vos heures.

FINAL

FINAL

NB : si le client ANNULE sa demande et qu'elle n'est pas en retard. On facture un acquittement (si pas de déplacement). Et On facture une non marquée si déjà sur place ou en chemin.
NB : Les unités se calculent au nombre de 100 mètres de ZONE que nous localisons.

- Indiquer sur votre croquis la longueur de la zone localisée. Obligatoire si plus de 100 mètres.

① - Pour les demandes demandant un fichage de conduit, facturer à taux horaire. Voir avec votre superviseur.

POUR COGÉCO SEULEMENT, DANS LES CAS DE RÉSEAU NON LOCALISABLE, VOUS DEVEZ INDIQUER UNE NOTE DANS LA LIGNE DE FACTURATION EXEMPLE : ***RÉSEAU NON LOCALISABLE CAR CONDUIT VIDE*** OU ***RESEAU NON LOCALISABLE CAR NON ALIMENTÉ ETC***…

Vous référez à cet encadré pour savoir quoi facturer et combien, pour chacun de nos petits contrats.

Contrat de facturation :	Status de facturation:	Description
Cogeco/COGECO	Frais de transport	Si une demande est dans un secteur qui n'est pas couvert par Softex, on facture à l'heure les frais de transport en ayant comme point de départ : Trois Rivières
	Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée
	Non-Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée. ou si travaux complété, en retard ou pas.
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire	À la demande du superviseur, approuvée par Cogeco
Coop_Reg_Electricite/*CRER*; Ville de Drummondville/*VDRUM* ; Tous les ***MRC*** **(sauf : MRC_Antoine-Labelle MRC_Bécancour et MRC_Argenteuil)**	Acquittement	Analyse et traitement des demandes (sans déplacement). Où si travaux complétés, en retard ou pas.
	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Localisation Std	Calculer au 100m linéaire de zone localisée. Marqué ou non marqué
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire	À la demande du superviseur, approuvée par la COOP
MRC_Antoine_Labelle/MRCAL PS (un frais de transport, par jour, ex: si plus d'une demande à faire le même jour, prendre la destination la plus loin et mettre le nombre d'heure en "Frais de transport", dans une seule demande)	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Localisation Std	À l'heure pour la durée de la localisation
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Frais de transport	À l'heure, partir de Gatineau (aller/retour)

POUR COGÉCO SEULEMENT, DANS LES CAS DE RÉSEAU NON LOCALISABLE, VOUS DEVEZ INDIQUER UNE NOTE DANS LA LIGNE DE FACTURATION

EXEMPLE : ***RÉSEAU NON LOCALISABLE CAR CONDUIT VIDE*** OU ***RESEAU NON LOCALISABLE CAR NON ALIMENTÉ ETC…***

MRC_Bécancour / MBEC	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Localisation Std	À l'heure pour la durée de la localisation
MRC_Argenteuil / ARG	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Localisation Std	Une seule unité, (frais fixe par localisation)
	Man/Hour	Seulement si autorisation de la MRC
Cooptel/COOP	Acquittement	Déplacement sur le site, Acquittement sans plan. À Utiliser seulement si nous sommes en retards et travaux complété.
	Bureau-Cancel	
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée
	Non-Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire	À la demande du superviseur, approuvée par la COOPTEL
C3F/CBF	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire	Toujours facturer à taux horaire pour ce contrat.
XPLORE NET/DIVEQL, toujours 2 lignes de facturations, voir en vert.	Frais d'appel de service	Toujours à 1 unité
	Localisation std	Le nombre d'heure passé à faire la localisation

Zone urbaine ou rurale

3 unités (marquées)

Pour Cooptel une unité est calculé au 100m de ZONE localisée.

Pour toutes les demandes :

- Normale
- Urgente
- Ingénierie
- Call out

C'est le même principe

Ici on a une ZONE d'une distance de 278m si on divise par 100m cela donne 2.78, donc 3 unités.

Toujours inscrire sur le croquis le nombre de mètres de ZONE localisée.

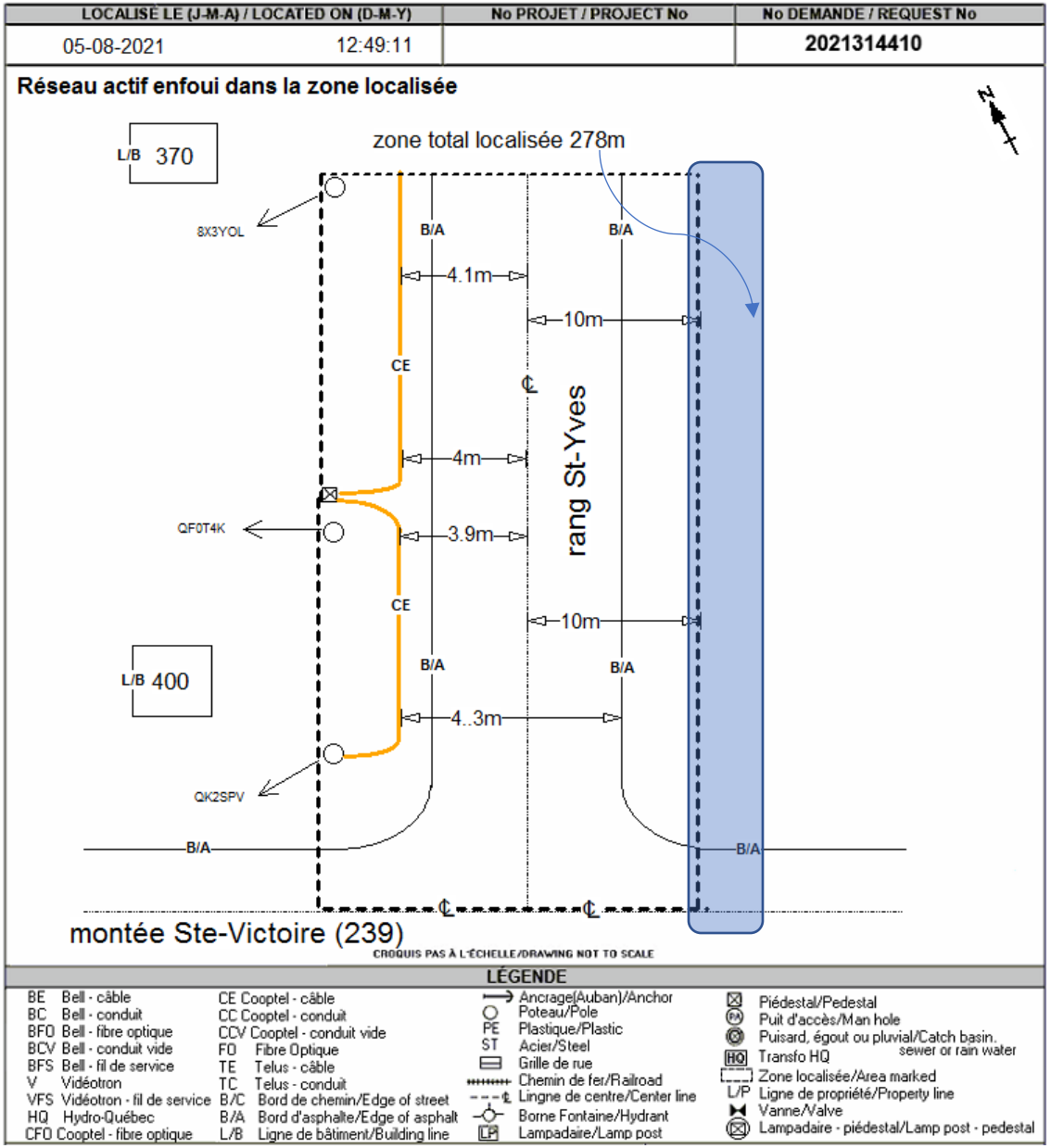

Zone urbaine ou rural
Trois unités (marquées)
Zone GOOGLE
Pour Cooptel une unité est calculée au 100m de ZONE localisée.
Même pour un clear.

Ici même si cela est un clear (zone Google) on calcul la distance tout de même, on peut se servir de Google Map pour calculer la distance totale de la zone. Sur celle-ci on avait 300m. Donc 3 unités.

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
10-08-2021	14:49:48		2021324906

Pas de réseau actif enfoui dans la zone localisée

N

zone total localisée 300m

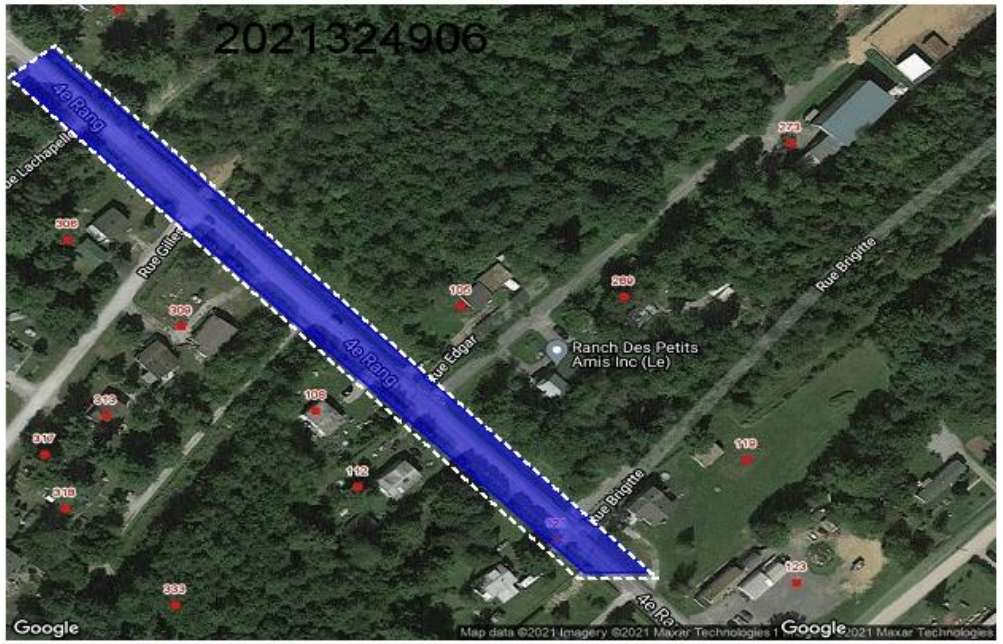

CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE

BE	Bell - câble	CE	Cooptel - câble		Ancrage(Auban)/Anchor
BC	Bell - conduit	CC	Cooptel - conduit		Poteau/Pole
BFO	Bell - fibre optique	CCV	Cooptel - conduit vide	PE	Plastique/Plastic
BCV	Bell - conduit vide	FO	Fibre Optique	ST	Acier/Steel
BFS	Bell - fil de service	TE	Telus - câble		Grille de rue
V	Vidéotron	TC	Telus - conduit		Chemin de fer/Railroad
VFS	Vidéotron - fil de service	B/C	Bord de chemin/Edge of street		Lingne de centre/Center line
HQ	Hydro-Québec	B/A	Bord d'asphalte/Edge of asphalt		Borne Fontaine/Hydrant
CFO	Cooptel - fibre optique	L/B	Ligne de bâtiment/Building line	LP	Lampadaire/Lamp post

	Piédestal/Pedestal
PA	Puit d'accès/Man hole
	Puisard, égout ou pluvial/Catch basin. sewer or rain water
HQ	Transfo HQ
	Zone localisée/Area marked
L/P	Ligne de propriété/Property line
	Vanne/Valve
	Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal

Zone urbaine ou rurale

Trois unités (marquées) et une unité (non-marquée)

Pour Cooptel une unité est calculée au 100m de ZONE localisée.

On peut avoir des unités marquées et des unités non-marquées sur la même demande.

Ici on a un total de 311m de ZONE localisée. Par contre du poteau QHTR3YR au poteau OJQJWX on a plus de 11 mètres. Ce qui fait en sorte que notre 4ième unité sera un non-marquée.

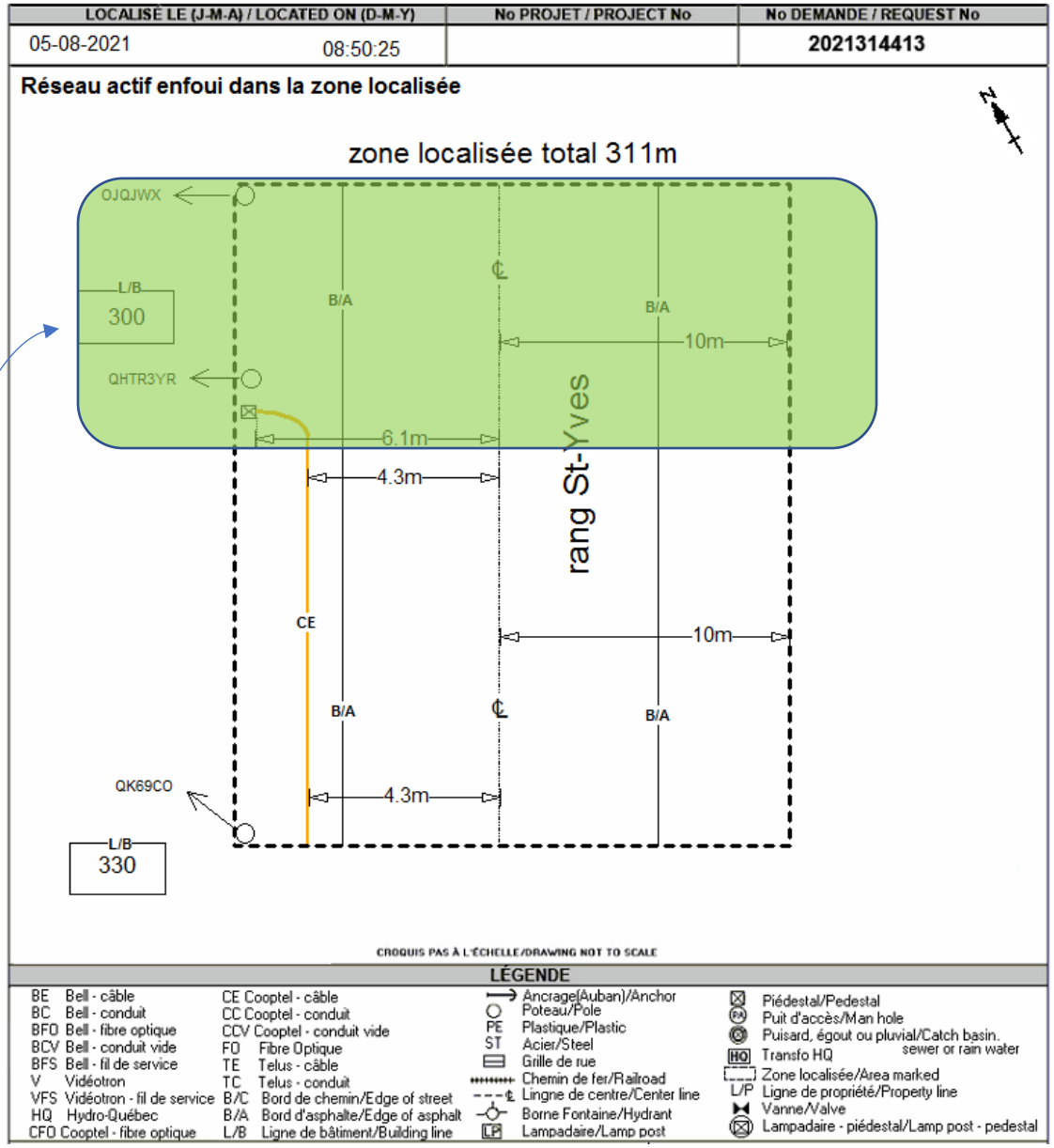

Zone urbaine ou rurale
Une unité (non-marquée)
Demande abandonnée
Travaux complétés.
Si on s'est déplacé sur les lieux et que nous ne sommes pas en retard, on va facturer un non-marqué.
Mais si on est en retard ou que nous ne sommes pas déplacés, on facturera alors un (Acquittement)
Toujours indiquer une NOTE dans la ligne de facturation.

- Demande annulée ou
- Travaux complétés

Pour cette demande nous nous sommes déplacés sur les lieux, Nous avons donc facturé une unité non-marquée. Avec la NOTE : demande annulée.

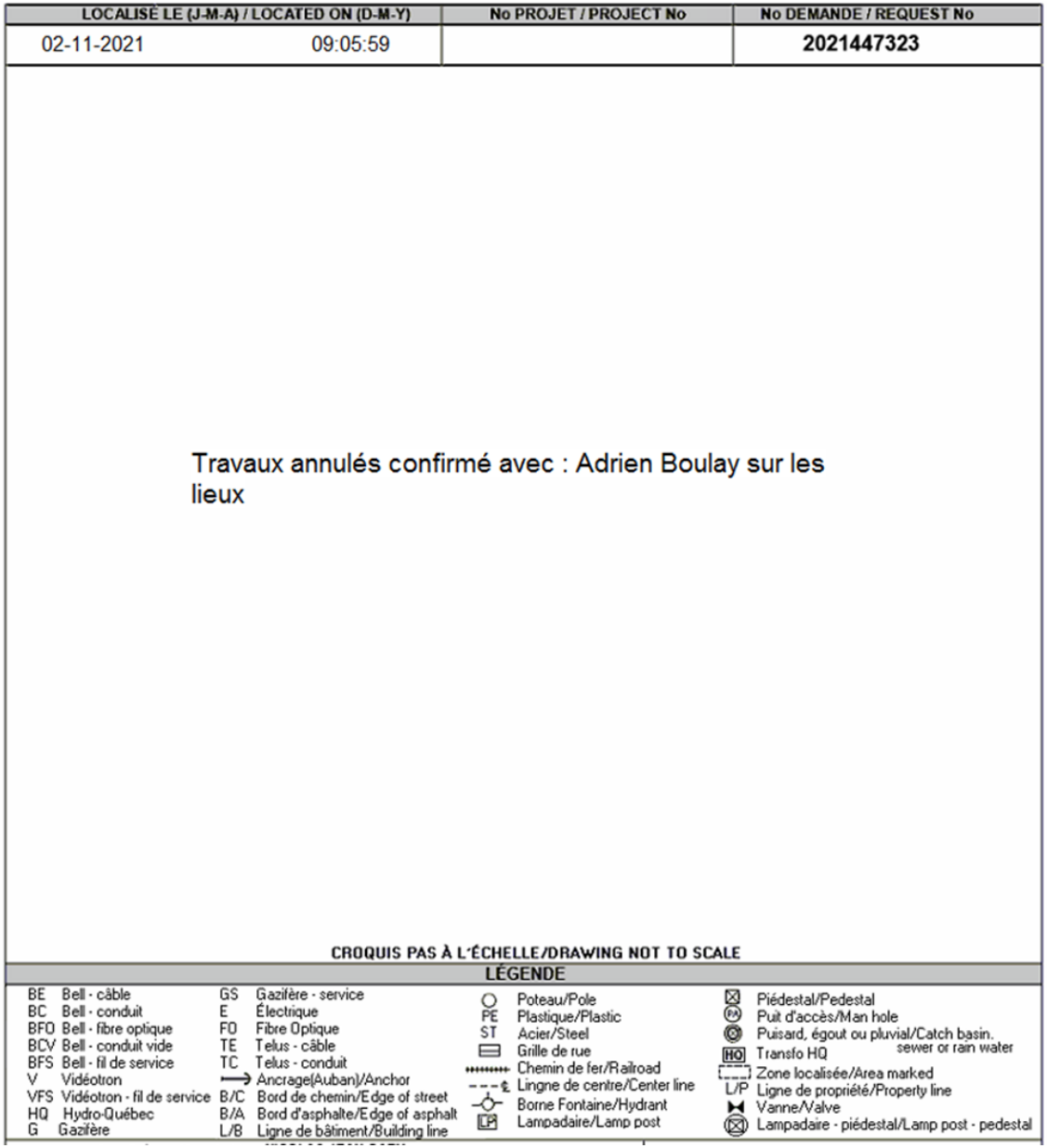

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
02-11-2021	09:05:59		2021447323

Travaux annulés confirmé avec : Adrien Boulay sur les lieux

CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE

BE	Bell - câble	GS	Gazifère - service		Poteau/Pole		Piédestal/Pedestal
BC	Bell - conduit	E	Électrique	PE	Plastique/Plastic	PA	Puit d'accès/Man hole
BFO	Bell - fibre optique	FO	Fibre Optique	ST	Acier/Steel		Puisard, égout ou pluvial/Catch basin. sewer or rain water
BCV	Bell - conduit vide	TE	Telus - câble		Grille de rue	HQ	Transfo HQ
BFS	Bell - fil de service	TC	Telus - conduit		Chemin de fer/Railroad		Zone localisée/Area marked
V	Vidéotron		Ancrage(Auban)/Anchor		Lingne de centre/Center line	L/P	Ligne de propriété/Property line
VFS	Vidéotron - fil de service	B/C	Bord de chemin/Edge of street		Borne Fontaine/Hydrant		Vanne/Valve
HQ	Hydro-Québec	B/A	Bord d'asphalte/Edge of asphalt	LP	Lampadaire/Lamp post		Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G	Gazifère	L/B	Ligne de bâtiment/Building line				

Zone urbaine ou rurale
Une unité (non-marquée)
Zone inaccessible ou partiellement inaccessible.
Si nous avons affaire à une zone inaccessible ou partiellement inaccessible on doit se référer à la procédure de Bell, ce sera la même façon de faire.

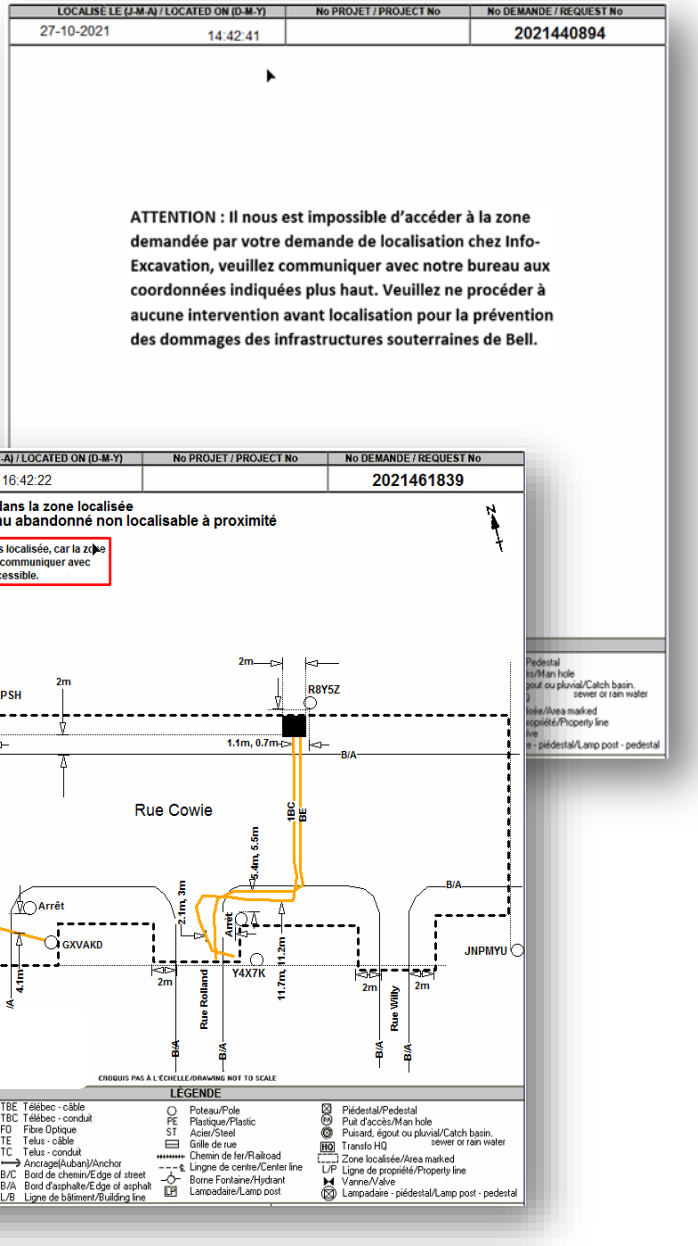

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
27-10-2021 14:42:41		2021440894

ATTENTION : Il nous est impossible d'accéder à la zone demandée par votre demande de localisation chez Info-Excavation, veuillez communiquer avec notre bureau aux coordonnées indiquées plus haut. Veuillez ne procéder à aucune intervention avant localisation pour la prévention des dommages des infrastructures souterraines de Bell.

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
23-11-2021 16:42:22		2021461839

Réseau actif enfoui dans la zone localisée
Possibilité de réseau abandonné non localisable à proximité

La partie en noire n'est pas localisée, car la zone est inaccessible. Veuillez communiquer avec Softex lorsqu'elle sera accessible.

Toujours mettre l'étiquette sur le croquis si la zone est partiellement inaccessible et mettre une NOTE :

- Zone inaccessible ou
- Zone partiellement inaccessible.

Dans la ligne de facturation.

Station code de COOPTEL (particularité).

Cooptel et ses deux stations codes :

- COOP ou COOP-AJOUT
-
  - À 90% du temps vous recevrez le station code COOP, ces demandes sont acheminées par Info-Excavation.

Lorsque vous verrez le station code COOP-AJOUT, c'est qu'Info-Ex a eu une mise à jour de plan de Cooptel et du réseau a été mis à jour dans le secteur de la première demande reçu.

- Il se peut que la première demande ait été acquittée par Info et que nous ne l'ayons jamais reçue. Par contre suite à une mise à jour du réseau, il se peut que la demande #2 nous soit envoyé, elle aura alors le station code : COOP-AJOUT.
- Dans le second cas on pourrait aussi avoir eu la demande #1 : COOP et la demande #2 COOP-AJOUT, si la COOP n'est pas complétée avant de recevoir la COOP-AJOUT, on annulera la COOP. (On essaie de le faire à l'admin, mais il se peut que vous ayez à envoyer un courriel ou appeler pour que nous vous la cancellions.)
- La dernière situation pourrait être que nous ayons reçu la première demande COOP, (complété). La demande #2 COOP-AJOUT, (complétée). Et recevions une autre COOP-AJOUT car la date de fin des travaux est toujours valide et que de nouveaux plans ont été mis à jour. Nous devrions alors retourner pour s'assurer qu'aucun réseau n'a été installé depuis la dernière localisation que nous ayons faite pour cette demande et on refacture en date du jour.
  - Pour voir la différence entre les deux COOP-AJOUT, vous pouvez regarder dans le champ REMARQUES, il sera écrit AJOUT DE RESEAU #1 pour la première COOP-AJOUT reçu et AJOUT DE RESEAU #2 pour la deuxième et ainsi de suite.

No de la demande	Date reception COOP	Date reception COOP-AJOUT Ajout de réseau #1	Date reception COOP-AJOUT Ajout de réseau #2	Date des travaux	Date de fin des travaux	Date de complétion	Facturation
2022010101	2022-01-12			2022-02-28	2022-06-12	2022-01-15	Oui
2022010101		2022-01-20		2022-02-28	2022-06-12	2022-01-23	Oui
2022010101			2022-03-25	2022-02-28	2022-06-12	2022-03-28	Oui
2022010101	2022-01-12			2022-02-28	2022-06-12	Pas complété avant d'avoir reçu l'autre.	Non appeler l'admin pour canceller
2022010101		2022-01-20		2022-02-28	2022-06-12	2022-01-23	Oui
2022010101			2022-03-25	2022-02-28	2022-06-12	2022-03-28	Oui